



BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
MARS 2024

**CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE
OUVERTE**

— LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 37

OBJETS TROUVÉS

Architecte

**Niklaus Graber
& Christoph Steiger**
Architekten
ETH/BSA/SIA GmbH



A INTRODUCTION

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La volonté d’aménager un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née sous l’impulsion du Forum Pointe de la Jonction. La démarche participative et la réflexion paysagère sur le site ont conduit à la décision de déplacer les activités nautiques à l’entrée du parc, objet du présent concours, permettant ainsi la suppression des accès motorisés dans son centre.

À l’élaboration du cahier des charges, le jury a d’emblée orienté les réflexions des concurrents, soulignant l’importance de la notion de durabilité, en particulier par l’évaluation du potentiel de maintien en place de l’existant et du réemploi sur site : un bâtiment administratif des TPG des années 1980 est inclus dans le périmètre du concours et une partie des anciens couverts TPG situés dans le parc vont être prochainement déconstruits.

Même si l’objet du concours est modeste, la problématique est importante et délicate. Plusieurs questions se sont posées :

- De par sa situation à l’entrée du parc, le nouveau Canoë Club deviendra-t-il l’emblème de la Pointe de la Jonction ? Est-ce approprié qu’il le soit ?
- Le caractère privé du Canoë Club et son fonctionnement sont-ils compatibles avec cette position à l’entrée ?
- Est-il raisonnable de démolir le bâtiment administratif ?
- En cas de maintien, le bâtiment saura-t-il accueillir des éléments du programme et répondre à l’usage sans devoir être trop altéré ?
- Dans une perspective de réutilisation, les fermes structurelles du couvert des TPG ne sont-elles pas surdimensionnées par rapport au volume à créer ?

L’exercice n’était pas facile mais le thème et sa problématique contextuelle ont suscité l’intérêt de la profession. Le jury salue l’apport des 73 projets qui a nourri ses réflexions et lui a permis d’avancer dans ses analyses. Il s’est réuni pendant trois journées entières. La première prise de connaissance des projets s’est faite par groupes, afin de consacrer le temps nécessaire à la compréhension de chaque projet. Ensuite, chaque décision s’est prise en plenum. Le jury a examiné d’abord l’insertion des projets dans le contexte et leur cohérence d’ensemble, qu’ils maintiennent ou non la construction existante, qu’ils utilisent ou non des matériaux existant sur le site.

Au fur et à mesure de son travail, grâce aux possibilités de comparaison qu’offre le concours, le jury a précisé ses positions.

Il a constaté que l’implantation parallèle à la berge, à l’image du club nautique actuel, était délicate sur le nouveau site, du point de vue fonctionnel et paysager. Le contexte est plus sauvage, la déclivité importante et la frange arborée existante doit être maintenue et densifiée. Le jury a acquis la certitude que le nouveau club de canoë devait accompagner l’entrée du parc plutôt que s’imposer comme objet emblématique, notamment de par sa proximité avec l’ancienne usine Kugler. Une expression d’infrastructure, une certaine appartenance industrielle faisant écho au contexte a été préférée. En regard des considérations climatiques et sociales, la démolition du bâtiment administratif était acceptable, à la condition d’une réelle plus-value pour le lieu et pour l’usage du club de canoë. Dans la notion de durabilité, la construction devait émerger d’une étude des opportunités disponibles sur le site et ne pas se cantonner à une liste de matériaux biosourcés ou de réemploi.

La liberté laissée aux concurrents sur le maintien ou non de l’existant, sur le réemploi ou non d’une partie du couvert, était risquée mais s’est révélée fructueuse. La procédure de concours a prouvé qu’elle avait ici tout son sens. Les débats menés tout au long du jugement étaient passionnants parce que très diversifiés, à l’image des projets rendus. Chaque membre a œuvré dans le même but, dans une entente et une écoute mutuelle. Chacun s’est senti investi et responsable du rôle qui lui a été confié. C’est aussi pourquoi la détermination du projet lauréat, qui répond entièrement au cahier des charges, s’est faite à l’unanimité moins deux abstentions, la pesée des avantages et des inconvénients n’étant pas simple. Il est remarquable que ce projet, si modeste soit-il, ait soulevé autant de réflexions. Nous ne prétendons pas avoir trouvé une marche à suivre universelle, mais avons tous, je pense, la certitude du devoir accompli.

Je tiens à remercier l’ensemble des membres du jury et en particulier Charlotte Malignac, co-directrice du DACM, et Philippe Meylan, directeur de la DPBA, qui, sans me connaître, m’ont fait confiance et m’ont laissé composer le jury professionnel. Un bon jury ne fonctionne que si l’encadrement et le travail en amont est bien préparé, je profite donc de ces lignes pour saluer l’excellente contribution, le savoir-faire et l’engagement passionné de Fabrice Bonnet, architecte à la DPBA en charge de l’organisation de ce concours.

Mme Astrid Dettling Péléraux, Architecte EPFL-SIA, bureau Dettling Péléraux Architectes, Lausanne - Présidente du jury

MOT DU MAÎTRE DE L’OUVRAGE

À la confluence de l’Arve et du Rhône, là où les eaux calmes et les eaux sauvages se rencontrent, la pointe de la Jonction se dégage comme un site estropié, mais emblématique. La population genevoise, les associations et habitant-e-s du quartier, conscients du potentiel exceptionnel de la pointe de la Jonction, militent pour rendre ce site public.

Des crédits ont été votés par la Ville de Genève et de nombreuses démarches ont été entreprises. Pour certains, ces démarches ne sont pas assez rapides. Pour d’autres, ils ne se retrouvent que partiellement dans les propositions d’aménagements. Pourquoi ? Que se passe-t-il dans les coulisses d’un tel projet ?

Tout a commencé par une mobilisation citoyenne, puis par le soutien du Conseil municipal qui a voté deux crédits, de pré-étude et d’étude. Et maintenant, les demandes de crédits de constructions vont suivre !

Pour mener un projet d’une telle complexité, le Département des constructions, de l’aménagement et de la mobilité (DACM) doit s’entourer d’une multitude de mandataires spécialisés : des architectes, des architectes paysagistes, des ingénieurs spécialisés en environnement, en nuisance sonore, en eau, en pollution, en génie civil, des sociologues, des géographes, etc. Le DACM doit collaborer aussi avec de nombreux services de la Ville et du Canton impliqués, comme le Service des espaces verts, le Service des sports pour les animations estivales, le Service de l’espace public, la Voirie, mais aussi avec les offices cantonaux de l’environnement et de l’eau, de l’urbanisme, des monuments et des sites, etc. sachant que par ailleurs, l’ensemble des unités et services du DACM sont déjà en action. Le DACM doit aussi écouter et observer toutes celles et ceux qui fréquentent le site, toutes celles et ceux qui ont participé activement aux ateliers menés dans le cadre de la démarche participative et qui ont fréquenté avec peu ou beaucoup de succès les animations et aménagements éphémères des dernières saisons estivales.

Nous pouvons affirmer que ce projet fait partie des projets d’aménagement les plus transversaux et les plus complexes que la Ville mène et qui va nécessiter une pléthore de démarches administratives préalables au démarrage du projet (notamment établir un diagnostic du site, acquérir la parcelle de l’Etat et l’affecter en zone de verdure, élaborer un plan de site, etc.).

Un tel imbroglio de démarches implique une collaboration avec un nombre important d’acteurs et d’actrices, du quartier ou non, et de professionnel-le-s. Toutes et tous ont un avis, une opinion sur ce que devrait être le futur parc de la Jonction : un lieu en auto-gestion, un parc calme, un lieu d’occupations éphémères, un espace construit ou non, un lieu de promenade, un lieu de baignade, un lieu de vie pour les enfants, un lieu de rencontre pour les jeunes, etc. Une chose est certaine, ce site fait l’objet d’un imaginaire foisonnant !

Étape après étape, nous tentons de faire naître un projet qui devra être le compromis de beaucoup de désirs, en proposant un concept cohérent et adapté à la taille du lieu. C’est un véritable défi ! Nous avançons progressivement, et avec ce concours nous franchissons une étape importante. L’entrée du parc va pouvoir être dessinée et le projet du parc va pouvoir se terminer.

Il faudra encore travailler pour obtenir les autorisations de construire et les crédits de construction. Mais on avance !

Aujourd’hui, je me réjouis de voir ce projet franchir une nouvelle étape en retenant le projet lauréat « OBJETS TROUVÉS ». Il s’inscrit complètement dans les enjeux que défend le DACM sous l’impulsion de notre magistrate Frédérique Perler, au travers de la révision du Plan directeur communal, dans le développement du projet du parc avec une volonté de garder, de recycler, de valoriser ce qui peut l’être, de réfléchir à l’économie de moyen.

Tout le patrimoine actuel a un potentiel et quand nous pouvons le garder, nous contribuons activement à la réduction de l’impact sur l’environnement de la construction. Cet acte ne peut se concrétiser sans compromis, sur les usages, les surfaces, la performance, les qualités esthétiques. Le jury a jugé que le projet « OBJETS TROUVÉS » avait réussi un très joli tour de passe-passe. J’espère que les futures usagères et usagers trouveront dans ces nouveaux locaux un lieu adapté pour s’entraîner.

Le canoë est une activité historique de la pointe et les halles TPG auront, elles, marqué une histoire de ce site. Les deux se croisent dans un projet tout trouvé à l’entrée du futur parc !

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-présidente du jury

PLANS ET SITUATION



crédits plan et photo : SITG 2022

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009).
La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève souhaite réaliser la construction d'une nouvelle base nautique, à l'entrée du futur parc de la Pointe de la Jonction.

Le quartier de la Jonction est dense et manque d'espaces verts et de lieux publics de détente malgré sa situation exceptionnelle à la confluence du Rhône et de l'Arve. La relocalisation du dépôt des bus des Transports publics genevois (TPG) à Cointrin, courant février 2021, a donné l'opportunité d'engager un projet de parc et de repenser tout l'aménagement de la pointe de la Jonction. Le périmètre de l'aménagement du parc se situe entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction, et englobe le sentier des Saules sur toute sa longueur.
La volonté de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née sous l'impulsion du Forum Pointe de la Jonction (FPJ). Suite à la pétition « pour un parc à la Jonction », le FPJ a mis en place une démarche participative qui a abouti au dépôt du projet de délibération PRD-162 au Conseil municipal, pour financer les études préliminaires du projet du parc.

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc, il est nécessaire de réorganiser les activités nautiques (canoë, rafting et paddle). En effet, leur emplacement actuel au bout de la pointe de la Jonction implique de maintenir des accès motorisés fréquents dans le centre du parc, incompatibles avec les usages futurs.
Dès lors il est proposé, en accord avec les associations, de relocaliser le Canoë Club et les autres activités nautiques à l'entrée du parc et du réseau routier existant. Le projet de cette nouvelle base nautique est l'objet du présent concours, dans un périmètre défini avec différentes entités appelées à venir faire vivre ce lieu.
Dans le périmètre de construction, il est laissé à la libre interprétation du concurrent de conserver le bâtiment existant, le transformer, l'étendre et/ou le démolir pour une possible construction nouvelle.

Par ailleurs, les concurrent-e-s peuvent, s'ils le trouvent judicieux, réemployer une partie du bâtiment des TPG sur le site et/ou une partie des halles démolies. Il est attendu des concurrent-e-s une construction répondant aux enjeux environnementaux et climatiques. Un concept architectural écologique devra être développé et se décliner tant au niveau des matériaux que du rapport au sol.

4 PROGRAMME

Contexte du site, environnement du concours

Le site de la Jonction, à la confluence du Rhône et de l'Arve, est un lieu emblématique de Genève. Après avoir longtemps été un site occupé par l'industrie avec un quartier populaire dense, ce territoire de la pointe de la Jonction a peu à peu vu son attractivité croître. À l'image de ce qui s'est passé dans d'autres villes (Berne et l'Aar, Zürich et la Limmat), on assiste depuis de nombreuses années à une redécouverte des plaisirs aquatiques urbains, renvoyant bien en aval de la seule Rade les potentiels de loisirs au bord de l'eau. Après avoir été une promenade construite à la fin du 19^{ème} siècle, le sentier des Saules, reliant le Pont de Sous-Terre à l'extrême pointe de la Jonction, jouit d'une grande popularité en été. Il a fait l'objet d'aménagements ponctuels (pontons) permettant une meilleure accessibilité à l'eau.

Le manque d'espaces verts et de lieux publics de détente dans le quartier de la Jonction est relevé depuis longtemps. L'abandon du garage des bus TPG, suite à la mise en service en 2021 du nouveau dépôt « En Chardon » à Meyrin, donne l'opportunité de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction.

Aujourd'hui, le projet du parc est lancé et l'objectif est de débiter les travaux de ce nouvel espace vert en 2025, du côté du Rhône tout d'abord, puis du côté de l'Arve ensuite. La réalisation de la base nautique précédera la rénovation de l'actuel bâtiment réservé au Canoë Club, de manière à garantir une continuité aux activités de ce dernier.

Le site a fait l'objet d'un diagnostic sommaire sur la présence de polluants et les résultats des études montrent que le sous-sol est constitué de nombreux remblais, ce qui engendre une hétérogénéité des matériaux disposés en de nombreuses couches. Les diagnostics ont démontré que ces sols étaient ponctuellement pollués aux métaux lourds et aux composés organiques volatils.

Enfin, il est à noter que les rives du Rhône et de l'Arve sont bordées de collecteurs des eaux usées des SIG qui ne peuvent à priori pas être modifiés.

Plusieurs bâtiments occupent actuellement le site:

- Les grands hangars TPG, construits à la fin des années soixante.
- Le bâtiment de l'Horloge, bâtiment administratif de style néo-baroque, construit en 1899. L'édifice est inscrit à l'inventaire et est au bénéfice de plusieurs protections patrimoniales.
- Les garages et les ateliers de nettoyage et de réparation des trolleybus des TPG, de construction plus récente, sont appelés dans un premier temps à perdurer sur le site.
- La base du Canoë Club de Genève, construite en 1969, propriété du club avec un bail pour le terrain, est toujours en activité. Ce bâtiment a été inscrit au recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève.
- L'ancienne usine Kugler, construite en 1899 puis agrandie entre 1906 et 1934, avant d'être « sauvée » de la démolition suite à des revendications citoyennes. Sa façade principale fait face à la future base nautique. De par ses qualités architecturales et historiques, ce bâtiment est inscrit au recensement architectural et des sites ainsi qu'au recensement du patrimoine industriel du Canton de Genève. Réhabilité en 2013, il abrite un collectif d'artistes.
- L'ancien bâtiment des locomotives à vapeur des trams, construit en 1908, est l'un des derniers vestiges de remise de motrices à vapeur à Genève. L'édifice est inscrit au recensement architectural et des sites ainsi qu'au recensement du patrimoine industriel du Canton de Genève.
- La passerelle du Bois-de-la-Bâtie, construite et mise en service en 1873. C'est un pont à piétons servant en même temps de support à une conduite hydraulique. Cette passerelle à structure métallique est l'un des derniers ouvrages d'art en serrurerie rivetée à avoir été construit (partiellement reconstruite en 1996 et rénovée en 2023). Cette passerelle a été inscrite au recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève.

L'ensemble des bâtiments avec un intérêt patrimonial « reconnus et prévus maintenus » dans le périmètre du plan de site en cours d'élaboration seront protégés par cette mesure.

Le Canoë Club de Genève a été fondé en 1935. Longtemps plus grand club de canoë-kayak de Suisse, il a fortement contribué à l'essor de ce sport par l'organisation des premières compétitions internationales et des premiers championnats du monde, par des innovations dans la technique et la pratique du canoë-kayak et par ses nombreux et nombreuses champion-ne-s reconnu-e-s internationalement. Encore récemment, trois athlètes ont participé aux jeux olympiques (sur les trois dernières éditions).

Le Canoë Club de Genève est implanté à la pointe de la Jonction depuis 1956, dans une situation géographique propice à ses activités, permettant à la fois aux plus confirmé-e-s de profiter de l'Arve, et aux débutant-e-s, du Rhône. Le canoë figure parmi les premières activités de loisirs s'étant installées de manière durable dans un secteur encore largement occupé, à cette époque, par l'industrie.

Initialement basé dans un hangar de la rue de Monthoux aux Pâquis, le club a pu construire son premier club-house au bord de l'Arve en 1956. Avec l'arrivée des dépôts de la CGTE (ex-TPG) au milieu des années soixante, le bâtiment original du Canoë Club est remplacé par la construction actuelle. Elle est l'œuvre d'une poignée de passionné-e-s, toutes et tous canoëistes et pour certains architectes, parmi lesquels Robert Honegger, benjamin de la célèbre fratrie des constructeurs genevois, ainsi que ses jeunes confrères et amis Jean Rogg et Jean-Claude Lambert. Cette réalisation s'inscrit dans un contexte de développement considérable du club nautique genevois, qui jouit depuis l'après-guerre d'un rayonnement international.

Au début des années 1980, le club-house est surélevé, avant de connaître différentes transformations de ses espaces intérieurs et plusieurs réfections, la dernière en 2021 (création d'une salle de musculation, réfection des vestiaires).

Dans le cadre des études préliminaires à l'aménagement du parc, il s'est avéré nécessaire de réorganiser et relocaliser les activités nautiques (canoë, rafting, paddle). La localisation de la future base nautique sera par ailleurs située dans un endroit stratégique du parc, sur l'une de ses entrées, dans le prolongement de l'axe routier traversant le quartier de la Jonction, à proximité de la passerelle reliant le site au Bois-de-la-Bâtie. Le projet de bâtiment devra s'intégrer à la fois dans un contexte urbain et architectural complexe, et à la fois dans un contexte paysager « sauvage ».

Le bâtiment existant dans le périmètre du concours

Ce bâtiment administratif appartient à la caisse de pension des TPG et est loué au journal Le Courrier depuis septembre 2022. La Ville de Genève mène actuellement des négociations pour reloger le locataire.

Le bâtiment N°A913 a été construit dans les années 1980 par Philippe Joye et est d'un intérêt patrimonial secondaire selon le Recensement Architectural du Canton. Il possède deux niveaux de locaux pour une surface de plancher totale de 413 m².

Un rapport EPIQR+ sur l'état du bâtiment a été mené en janvier 2023 pour les propriétaires actuels et a été transmis aux concurrents dans le cadre des annexes du concours.

Végétation et dispositions paysagères

Le périmètre du concours se situe en bordure de l'Arve, périmètre inconstructible de par la loi. Même si le bord de l'Arve est occupé par un important collecteur d'eaux usées de la Ville de Genève, il est prévu, dans le cadre de la réalisation du parc de la Jonction, de mettre en valeur la ripisylve. Le maintien de toute la végétation existante est impératif. Le dispositif d'accès à l'eau pour les bateaux devra faire l'objet d'un soin particulier.

Le Service des espaces verts demande qu'aucune construction dans le domaine vital des arbres, 1 mètre au-delà de la circonférence, ne soit prévue. Il est demandé aux concurrent-e-s de replanter le maximum d'arbres sur le périmètre, tout en assurant la qualité et la cohérence du projet.

Développement durable, réemploi et impact environnemental

Le concurrent est rendu attentif que son projet architectural propose un concept d'écologie du bâtiment en cohérence avec la stratégie climat cantonale et communale. Stratégies qui soutiennent les économies d'énergies et des énergies renouvelables, les matériaux, mais aussi tout ce qui relève du recyclage et du réemploi.

La nouvelle base nautique sera réfléchie et développée de manière à ce qu'elle réponde aux différents objectifs du Plan climat cantonal 2030 et développe un ensemble de propositions garantissant un confort d'usage des espaces publics et des bâtiments en toutes saisons. Il est également attendu des participant-e-s qu'ils et elles mènent une réflexion sur la flexibilité d'usage et sur la facilité d'entretien du projet.

La réflexion portera également sur la possibilité de valoriser les matériaux terreux, matériaux d’excavation et matériaux minéraux (enrobés, béton de déconstruction, briques) ainsi que sur le réemploi des matériaux du bâtiment existant et ceux issus de la réalisation du parc de la Jonction dans son ensemble, ainsi que des matériaux issus d’autres filières.

Les participant-e-s devront développer l’approche durable du projet en abordant les thèmes de l’économie circulaire, de la co-construction d’une architecture vivante de la nature, et de l’ouverture du projet à ses environs.

Mobilité et accessibilité / accessibilité universelle

La nouvelle base nautique est un lieu accessible au public. Même si elle ne fait pas partie des équipements du parc proprement dit, elle en est un des éléments constitutifs. Une ligne de bus desservira à terme la pointe de la Jonction et aura son terminus devant l’édifice rénové de l’administration des TPG. Le rebroussement des véhicules se fera autour d’un autre bâtiment servant au nettoyage des trolleybus. L’accessibilité de la base nautique aux véhicules doit être possible pour le transport des bateaux, en fin ou début d’activité. À l’exception du stationnement des minibus et remorques, ainsi que d’une zone de chargement et déchargement du Canoë Club, aucun véhicule motorisé ne pourra stationner à proximité de la base nautique. Les vélos devront être garés sur les emplacements mis à disposition des usager-ère-s du parc, à proximité.

L’accessibilité universelle est demandée dans la mesure du possible, même si la situation en zone inondable implique un dégagement du sol d’une hauteur de 1 mètre pour le 1^{er} niveau des constructions. Les concurrent-e-s veilleront à satisfaire les exigences en matière de construction, de déclivités et de matériaux pour ce type d’usager-ère.

Résumé du programme

La construction d’une nouvelle base nautique, par le biais du présent concours d’architecture, permettra de développer un projet de haute qualité, en prenant en considération les exigences techniques, écologiques et économiques, mais également en répondant à la configuration du site et à l’usage du bâtiment. Le positionnement au bord de l’Arve, en proximité directe avec la voirie existante, facilite d’une part l’accès par des véhicules, et permet d’autre part la mise à l’eau des bateaux pour les nombreuses activités journalières, en limitant les conflits avec les utilisateurs et utilisatrices du futur parc ainsi qu’avec les baigneurs et baigneuses côté sentier des Saules. L’introduction d’un nouveau bâtiment sur ce site est l’occasion de marquer l’entrée du parc ; c’est un élément de composition du lieu très important par son articulation et le dialogue qu’il établira avec ce dernier.

Cette nouvelle base nautique, dans une perspective de développement de synergies entre les activités, abritera les différentes activités nautiques déjà présentes sur le site, notamment le canoë, le rafting et le paddle, activités en fort développement. Un loyer sera prélevé pour les entreprises à but commercial, installées dans la base.

La base nautique accueillera deux entités sportives distinctes, à savoir le Canoë Club de Genève (structure associative) et une entité commerciale de rafting. La principale entité appelée à utiliser la nouvelle base nautique sera le Canoë Club de Genève.

Ce nouveau bâtiment doit intégrer les éléments de programme suivants, pour une surface utile (SU) totale estimée à environ 560 m² :

- des box pour le canoë-kayak, le rafting et le paddle, situés à priori en rez-de-chaussée, avec une accessibilité directe à la rivière ;
- quatre vestiaires collectifs, et deux vestiaires individuels pour entraîneurs et entraîneuses, ainsi que des sanitaires adaptés pour une activité de loisir et sportive ;
- des locaux administratifs pour l’accueil du public et les activités du Canoë Club de Genève ;
- la relocalisation des locaux actuels annexes, situés dans l’actuelle base (infirmerie, salle de musculation, etc.) ;
- les locaux techniques nécessaires à l’exploitation (ateliers, déchets, chauffage, ventilation, électricité).

5 CRITÈRES D’APPRÉCIATION

Conformément au point 1.13 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- efficience de l’implantation du nouveau bâtiment dans le site existant (intervention en bordure de rivière) ;
- adéquation de la proposition dans le contexte du futur parc de la Jonction ;
- respect et compréhension du programme ;
- qualités architecturales et fonctionnelles du projet ;
- économie générale du projet, notamment en termes d’énergie grise ;
- pertinence de la stratégie environnementale du projet (matérialisation, usage des matériaux, mise en œuvre simple, durabilité, circuits courts, bilan environnemental, étude du potentiel du bâtiment des TPG existant, etc.) ;
- pertinence de la démarche de réemploi.

L’ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d’ouvrage, est composé des personnes suivantes :
En italique sont représentés les membres indépendants du maître d’ouvrage.

Présidente
Mme Astrid Dettling Péléraux, Architecte EPFL-SIA, bureau Dettling Péléraux Architectes, Lausanne

Vice-présidente
Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève.

Membres
Philippe Meylan, Architecte EPFL-SIA, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève
Mme Lorraine Beaudoin, Architecte EPFL, bureau Joud Vergely Beaudoin, Lausanne
M. Christophe Pulver, Architecte HES-SIA, Atelier Pulver Architectes, Sugiez et Bienne
M. Kevin Demierre, Architecte EPFL, bureau Baubüro in situ ag, Zürich
Mme Aleth de Crécy, Architecte-paysagiste, mandataire du parc de la Jonction, bureau Uniola, Genève
M. Patrick Mollard, Architecte EPFL, Directeur du service des monuments et sites, Département du territoire, Office du patrimoine et des sites, État de Genève
Mme Sybille Bonvin, Cheffe du Service des sports, Ville de Genève
M. Pierre Dubath, Président du Canoë Club Genève

Suppléants
M. Benoît Bouthinon, Architecte-paysagiste, adjoint de direction, Service de l’aménagement du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève
M. Diogo Lopes, Architecte, Cabinet Fanny Noël Diogo Lopes, Genève

7 DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d’une somme globale de prix de **Fr. 88'000.- HT** pour l’attribution d’environ cinq à sept prix ou mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

11.09.23	Ouverture des inscriptions au concours
11.09 au 27.10	Questions des concurrent-e-s
10.11.23	Réponses du jury sur Simap
31.01.24	Rendu des projets
13.02.24	Rendu des maquettes
28.02 au 1.03.24	Jugement du concours
25.03.24	Remise des prix et inauguration
26 au 28.03 & 2 au 12.04.2024	Exposition des projets

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

L’organisateur a reçu cent inscriptions.
Septante-trois projets ont été remis à l'organisateur.

01. CANOPÉE	38. AU-DESS(O)US
02. ULYSSE	39. Le drakkar
03. HYPERLAPSE	40. JANUS
04. 12161871	41. PAGURE
05. DISJONCTION	42. CENT MILLE
06. PASSAGE	43. SOUS L'HORIZON
07. Epinoche	44. RUSTY JAMES
08. STRIP CLUB	45. BIPLACE
09. READY-MADE	46. Kintsugi
10. MANGROVE	47. DÉ CONSTRUCTION
11. L'ARVVV	48. Ricochet
12. JONCYARD	49. KILGORE
13. MIKADO	50. 185131520190000
14. Tabouleh	51. CANO(P)É KAYAK
15. GVA PIER	52. Roseau
16. LE LIDO	53. Héraclite
17. ARGONAUTE	54. -CANOPÉE-
18. TROIS QUILLES	55. OLIVE
19. KANOPEE	56. Anagramme
20. SATELLITES	57. AQUA BON
21. PARALLELES	58. RECUP'IN SITU
22. Kadiyak	59. COCOON
23. LEARN TO SWIM	60. ENCORE LES JEUNES
24. PHOENIX	61. SOUS LES VAGUES
25. HORTUS	62. sous la ripisylve
26. Comme un avion	63. HÉRONNE
27. RE-CONTEXTE.S	64. LAUGIER
28. ACABI25K	65. RISING SUN
29. PATIO	66. Cinq fois plus
30. SKIN ON FRAME	67. MERLE
31. phénix	68. DELTA
32. Moonrise Kingdom	69. PRINTEMPS
33. VICE VERSA	70. L'écume
34. BLIZZARD	71. ROZANOVA
35. pélican	72. AQUAPOINT
36. EAUXVIVANTS	73. boathouse!
37. OBJETS TROUVÉS	

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève chargé-e-s de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 73 dossiers rendus sont complets et parvenus à l’organisateur dans les délais prescrits. Deux projets ont été rendus sur une planche A0 uniquement sans pour autant altérer la compréhension des projets.

Les 73 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L’expertise des projets s’est référée au programme du concours ainsi qu’aux réponses aux questions des concurrent-e-s.

Elle a été conduite du 05 au 23 février 2024 par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M. Alain Mathez, Attaché de direction, Département du territoire, Office des autorisations de construire, Direction des autorisations de construire, État de Genève
M. Pierre-Emmanuel Jallud, Ingénieur thermicien, Service de l’énergie, Ville de Genève
M. Erwann Jegousse, Chargé de projets, Service des sports, Ville de Genève
Mme Roselyne Brondex, Chargée de projets, Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève
M. Franck Pidoux, Ingénieur EPFL, chef de secteur, Département du territoire, Office cantonal de l’eau, État de Genève
Mme Samira Araci, Économiste de la construction, Samara Conseil Sàrl, Genève
Mme Eléonore Gros, Expert développement durable, Alterego SA, Genève

Les rapports des expert-e-s sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M. Fabrice Bonnet**, Architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 28, 29 février & 1^{er} mars 2024. Mme Malignac est excusée pour la journée du 28 février. M. Philippe Meylan a assuré le remplacement de la vice-présidente durant son absence. Tous les autres membres du jury et suppléants sont présents durant les trois jours du jury.

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d’admettre au jugement les 73 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l’anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets en examinant brièvement chacun des projets étudiés par groupe.

4 Projets à exclusion de la répartition des prix

Conformité au programme et cahier des charges
Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu’à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au cahier des charges.

Au vu de ces éléments, le jury décide de n’écarter aucun projet de la répartition des prix.

5 Premier tour de jugement

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant moins clairement aux critères principaux suivants :

- le concept d'implantation générale ;
- la volumétrie ;
- les circulations et l'accessibilité.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

01. CANOPÉE
03. HYPERLAPSE
04. 12161871
06. PASSAGE
12. JONCYARD
15. GVA PIER
19. KANOPEE
20. SATELLITES
21. PARALLELES
24. PHOENIX
25. HORTUS
28. ACABI25K
30. SKIN ON FRAME
31. phénix
33. VICE VERSA
34. BLIZZARD
38. AU-DESS(O)US
40. JANUS
41. PAGURE
43. SOUS L'HORIZON
44. RUSTY JAMES
46. Kintsugi
48. Ricochet
49. KILGORE
50. 185131520190000
51. CANO(P)É KAYAK
54. -CANOPÉE-
57. AQUA BON
60. ENCORE LES JEUNES
61. SOUS LES VAGUES
62. sous la ripisylve
64. LAUGIER
65. RISING SUN
66. Cinq fois plus
67. MERLE
68. DELTA
69. PRINTEMPS
70. L'écume
71. ROZANOVA

6 Deuxième tour du jugement

Le jury procède ensuite à une analyse détaillée de tous les projets conservés à l'issue du premier tour du jugement, tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des rapports d'expertises.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- les qualités architecturales et typologiques du ou des bâtiment(s) proposé(s) ;
- les qualités fonctionnelles et techniques ;
- les intentions concernant la conservation-réemploi des éléments existants ;
- la liaison entre la base nautique et l'entrée du parc.

À l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

07. Epinoche
10. MANGROVE
11. L'ARVVV
14. Tabouleh
16. LE LIDO
17. ARGONAUTE
18. TROIS QUILLES
23. LEARN TO SWIM
26. Comme un avion
29. PATIO
35. pélican
36. EAUXVIVANTS
52. Roseau
53. Héraclite
55. OLIVE
56. Anagramme
58. RECUP'IN SITU
63. HÉRONNE

7 Troisième tour du jugement

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du deuxième tour de jugement, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement, enrichis par une analyse plus fine et détaillée.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- les qualités des propositions d'implantation avec le rapport aux berges de l'Arve ;
- l'approfondissement de l'analyse concernant la conservation-réemploi des éléments existants.

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

À l'issue de ce troisième tour de jugement, les projets suivants sont écartés :

09. READY-MADE
32. Moonrise Kingdom
39. Le drakkar
42. CENT MILLE
72. AQUAPOINT
73. boathouse!

8 Tour de rattrapage

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du troisième tour de jugement, enrichis par les réflexions et débats du jury.

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des trois tours précédents. À l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc réintégré.

9 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Avant de procéder à la répartition de la planche des prix, le jury procède à une discussion nourrie et approfondie. Il est décidé que les projets suivants sont écartés :

08. STRIP CLUB
47. DÉ|CONSTRUCTION
59. COCOON

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité moins deux abstentions, les prix suivants, en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

1^{er} rang — 1^{er} prix
Projet n° 37 **OBJETS TROUVÉS** Fr. 30'000.- HT

2^{ème} rang — 2^{ème} prix
Projet n° 22 **Kadiyak** Fr. 20'000.- HT

3^{ème} rang — 3^{ème} prix
Projet n° 45 **BIPLACE** Fr. 12'000.- HT

4^{ème} rang — 4^{ème} prix
Projet n° 02 **ULYSSE** Fr. 10'000.- HT

5^{ème} rang — 5^{ème} prix
Projet n° 13 **MIKADO** Fr. 7'000.- HT

6^{ème} rang — 6^{ème} prix
Projet n° 27 **RE-CONTEXTE.S** Fr. 5'000.- HT

7^{ème} rang — 7^{ème} prix
Projet n° 05 **DISJONCTION** Fr. 4'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre de manière fructueuse des caractéristiques des différents projets.

À l'issue des débats et après une visite en commun sur place, le jury est convaincu que le projet lauréat n° 37 possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

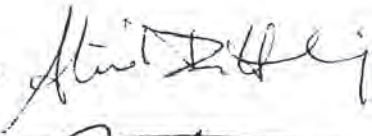
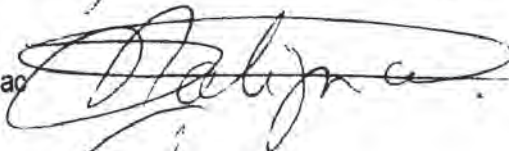
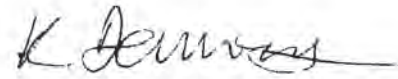
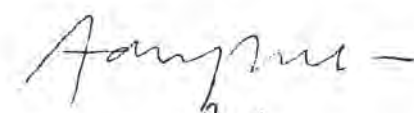
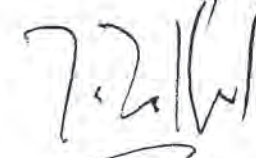
Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet « OBJETS TROUVÉS ».

Dans le cadre du développement du projet, le jury souligne que le projet doit poursuivre son développement autour des lignes directrices suivantes :

- la poursuite de la réflexion sur le réemploi de la structure porteuse de la nouvelle construction et de sa couverture en vue d'une rationalisation maximale ;
- le travail de reprise des installations d'accès à l'eau tenant compte de la complexité des variations de courant de l'Arve et de la renaturation du site sud ;
- les vérifications des limites d'interventions sur l'enveloppe du bâtiment existant ;
- l'optimisation du réaménagement du plan d'étage, notamment en testant la conservation de l'escalier existant.

Les membres du jury informent qu'ils se tiennent à disposition des utilisateurs et du maître de l'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route et de développement du projet.

14 APPROBATION DU JURY

Présidente :	Mme Astrid Dettling Péléraux	
Vice-présidente :	Mme Charlotte Malignac	
Membres professionnels :	M. Philippe Meylan	
	Mme Lorraine Beaudoin	
	M. Christophe Pulver	
	M. Kevin Demierre	
	Mme Aleth de Crécy	
	M. Patrick Mollard	
Membres non-professionnels :	Mme Sybille Bonvin	
	M. Pierre Dubath	
Suppléants :	M. Benoît Bouthinon	
	M. Diogo Lopes	

C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS PAR ORDRE DE PRIX

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 37
OBJETS TROUVÉS
Architecte
Niklaus Graber & Christoph Steiger
Architekten ETH/BSA/SIA GmbH
Lucerne, Suisse
Collaborateurs
Matthias Rutishauser
Yannis Regamey
Sandro Erni
Niklaus Graber
Christoph Steiger

Ingénieur civil
Dr. Neven Kostic GmbH
Zürich, Suisse

2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 22
Kadiyak
Architecte
Sujets et Objets d'Architecture Sàrl
et MacIver-Ek Chevroulet
Genève, Suisse
Collaborateurs
Charline Dayer
Dafni Retzepi
Philippe Buchs
Thierry Buache
Angélique Kuenzle
Julien Donzé
Marine Evrard
Nina Cruchaud
Anna MacIver-Ek
Paola Bergier
Axel Chevroulet

3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 45
BIPLACE
Architecte
Sablier Sàrl et Gérald Gerber
Architecte EPFL SIA REG A
Gland, Suisse
Collaborateurs
Gérald Gerber
Camille Fauvel
Faith Stern
Adrian Meredith
Marcel Perrin

Ingénieur civil
Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA
Morges, Suisse
Collaborateurs
Sarra Ben Haouala
Filip Niketic

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 02
ULYSSE
Architecte
Julia Nahmani
Bâle, Suisse
Collaborateur
Edward Nicholson

5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 13
MIKADO
Architecte
Riccardo Amarri, architect
Reggio Emilia (RE), Italie
Collaborateur
Riccardo Amarri

6^{ème} RANG — 6^{ème} PRIX

Projet n° 27
RE-CONTEXTE.S
Architecte
Daniel Zamarbide Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Daniel Zamarbide
Galliane Zamarbide
Carine Pimenta
Jeremy Morris
Leo Yuan
Todor Rusev
Ioannis Soulis
Pierre Musy

Consultant énergie et durabilité
Energy Management
Genève, Suisse
Collaborateur
Adrien Favre

7^{ème} RANG — 7^{ème} PRIX

Projet n° 05
DISJONCTION
Architecte
mue atelier d'architecture
Paris, France
Collaborateurs
Arnaud Schelstraete
Frederic Garrigues
Tereza Krezel

PUIS PAR
ORDRE
D'ARRIVÉE

Projet n°1
CANOPÉE
Architecte
Charles Cossement
Architecte SRL
Quartes, Belgique
Collaborateur

—

Projet n°3
HYPERLAPSE
Architecte
Material Company srl
Rome, Italie
Collaborateur
D'Alessio Matteo

Projet n°4
12161871
Architecte
Riccardo Grattacaso
Architetto et Lorenzo
Pasqualini Architects
Agropoli, Italie et Londres,
Royaume-Uni
Collaborateurs
Ing. Giovanni Sacco
Arch. Eleonora Malandrino
Ing. Energetico Ugo Di Fiore
Dott. Nicola Palma
Francesco Pisciotto

Projet n°6
PASSAGE
Architecte
ATELIER LRA – LAPO
RUFFI ARCHITETTI
ASSOCIATI
Pistoia (PT), Italie
Collaborateurs
Archi. Lapo Ruffi
Arch. Vanessa Giandonati

Projet n°7
Epinoche
Architecte
Stéphanie Deliyski
arch. Dipl. EPFL
pour MASP1
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Aurélie Thill, arch. Dipl. EPF
Maxime Theuvenat, arch. Dipl. EPF
Piero Fumagalli, arch. Dipl. EPF
Stéphanie Deliyski, arch. Dipl. EPF

Projet n°8
STRIP CLUB
Architecte
Mathilde Thirio,
architecte EPFL
Simon Wüst, architecte EPFL
Forme Commune
SNC George-Etienne Adam,
architecte EPFL
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Mathilde Thiriot
Simon Wüst
George-Etienne Adam

Projet n°9
READY-MADE
Architecte
Alessandro Pecci Francesco
Stefano Colli Martinez
Genève, Suisse
Collaborateur

—

Ingénieur civil
co-struct AG
Zürich, Suisse

Projet n°10
MANGROVE
Architecte
Pablo Brenas Architecte
(entrepreneur
individuel)
Villard-de-Lans, France
Collaborateur

—

Projet n°11
L'ARVVV
Architecte
CLEMENT BERTON
ARCHITECTE
Lille Moulins, France
Collaborateurs
Clément Berton
Ophélie Chassin
Thomas Harbonnier

Projet n° 12
JONCYARD
Architecte
Groupement temporaire
Lausanne, Suisse
et Turin, Italie
Collaborateurs
Enrico Bosia (Lausanne)
Kejdi Lulja (Turin)
Alberto Matta (Turin)

Projet n°14
Tabouleh
Architecte
AtelierObjectifs
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Jacques Alain Demont
Daniel Sède
Julien Barro

Projet n° 15
GVA PIER
Architecte
Miix architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Alix Guyot Anderegg
Mathieu Zanetti

Projet n°16
LE LIDO
Architecte
Jean-Claude Girard
Architecte Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Jean-Claude Girard,
Arch. MA EPFL,
Dr ès Sciences
Ghilherme Sepulveda,
Arch. Mas FAUP
Floran Vancoff, Arch. BA HES
Miguel Torres Gallardo,
Arch. Mas ETSAS

Projet n°17
ARGONAUTE
Architecte
Augustin Clement
architecture /
Indépendant
Genève, Suisse
Collaborateurs
Julia Mäckler
Julie Bron

Projet n°18
TROIS QUILLES
Architecte
MAS Architecture
Juan Mateos Corono et
Ana Asensio Rodriguez
Madrid, Espagne
Collaborateur

—

Projet n°19
KANOPEE
Architecte
Ludovic Gaffarel
Architecte
Bruxelles, Belgique
Collaborateur
Ludovic Gaffarel

Projet n°20
SATELLITES
Architecte
SARL Nicolas Dorval –
Bory ARCHITECTES
Paris, France
Collaborateurs
Nicolas Dorval-Bory
Hugo Taillardat
Stefania Iraci Sareri
Silvana De Bari
Valerio Di Festa

Projet n°21
PARALLELES
Architecte
LAMT
Paris, France
Collaborateurs
Jean Lamort
Juliette Thomas
Chloé Meyrueis
Véronique-Armelle
Medetognon
Helena Kocik
Aliona Leclecq
Santiago Marotto

Projet n°23
LEARN TO SWIM
Architecte
Atelier Spolia & WV
Architecten
Berne, Suisse
et Anvers, Belgique
Collaborateurs
Berne :
Marie-Annick Staehelin
Philippe Guillod
Anvers :
Sebastiaan Wouters
Jacob Van Roeyen
Maria Angosto

Projet n°24
PHOENIX
Architecte
A-ROH architectes
Paris, France
Collaboratrice
Agathe Sautet

Projet n°25
HORTUS
Architecte
Architecte Vito Latis
Milan, Italie
Collaborateurs
Viktoriya Kashchuk
Maria Giulia Lacobone
Giorgio Martellono

Projet n°26
Comme un avion
Architecte
BALTIQUE
ARCHITECTURE Sàrl
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Camille Tréchet
David Palussière
Capucine Legrand
Mathilde Fournier

Projet n°28
ACABI25K
Architecte
Alain Renard Architecte
Ingénieur
Paris, France
Collaboratrice
Jeanne Tatin

Projet n°29
PATIO
Architecte
DEGOS & HARTUNG
ARCHITECTES
(MDNH ARCHITECTES)
Paris, France
Collaborateurs
Nicolas Hartung architecte
associé
Marie Degos architecte
associée
Jérémy Fontaine chef de
projet
Alïs Zannini collaborateur
Alexia Borit collaboratrice

Projet n°30
SKIN ON FRAME
Architecte
Antonios Isaak Prokos, Arch. Dipl. EPFL SIA + Giovanni Lazzareschi Sergiusti, Arch. Dipl. AAM
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Giovanni Lazzareschi
Sergiusti
Antonios Isaak Prokos

Projet n°31
phénix
Architecte
Consortium Atelier Circulaire
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Nadine Vitorino
Séverin de Courten
Elia Rossi
Superfluido images

Projet n°32
Moonrise Kingdom
Architecte
DARE architectes Sàrl
St-Pierre-de-Clages, Suisse
Collaborateurs
Alice Gras
Delphine Bugaud
Miléna Bergerre
Alexandra Maury
David Cretton
Robin Cibien
Alexandra Filliard

Société coopérative 2401
Montreux/Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Julien Pathé
Elodie Vautrin

Ingénieur spécialisé
BM Concept
Chamoson, Suisse
Collaborateur
Baptiste Michellod

Projet n°33
VICE VERSA
Architecte
MARIANO AUGUSTIN RE
Lausanne, Suisse
Collaborateur
–

Projet n°34
BLIZZARD
Architecte
Andrea Giger / Morris Enzmann Architekten ETH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Morris Enzmann
Andrea Giger

Projet n°35
pélican
Architecte
Bureau nautes S.A.R.L d'Architecture
Strasbourg, France
Collaborateur
Arnaud Payn

Projet n°36
EAUXVIVANTS
Architecte
Zanetti Umberto et Empeyta Christophe architectes
Chêne-Bougeries, Suisse
Collaborateurs
Umberto Zanetti
Christophe Empeyta

Projet n°38
AU-DESS(O)US
Architecte
LEYLA ILMAN ARCHITECTURE
Stäfa, Suisse
Collaborateurs
Leyla Iلمان Yörür,
MSc ETH Arch
Orkun Lasap,
MSc ETH Arch

Projet n°39
Le drakkar
Architecte
Association des bureaux d’architectes : acte architectes + a-platz
Lausanne, Suisse
et Paris, France
Collaborateurs
acte architectes
Jean-Denis Thiry
Edgar Amaro
Collaborateurs a-platz
Mihai Buse
Jérôme Couatarmanac’h
Marton Tövissi
Romane Madede-Galan
Emese Burista

Projet n°40
JANUS
Architecte
PONT 12 architectes sa
Chavannes-près-Renens, Suisse
Collaborateurs
Architecte associé :
Guy Nicollier
Architectes :
Karen Schuler
Rosa Climent
Lara Baumgartner
Lauriane Lagrange
Fabio Da Costa
Architectes stagiaires :
Mathieu Brajou
Darius Michoud
Architecte paysagiste :
Interval Paysage Sàrl
Agathe Caviale

Projet n°41
PAGURE
Architecte
LLJ sarl Architectes eaug fas sia
Genève, Suisse
Collaborateurs
Didier Jolimay
Andrea Lebel

Projet n°42
CENT MILLE
Architecte
J&M Steinfels Architectes
Genève, Suisse
Collaborateurs
Jan Steinfels
Muriel Steinfels
Nordine Mahmoudi

Projet n°43
SOUS L'HORIZON
Architecte
Jonas Rauber MSc Arch ETH
Zürich, Suisse
Collaborateur
Simon Rieder MSc Arch ETH

Projet n°44
RUSTY JAMES
Architecte
das Bureau Sàrl
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Olivier Fleith
Joëlle Cabanne

Projet n°46
Kintsugi
Architecte
Vincent Nadeau Architecte
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Vincent Nadeau

Projet n°47
DÉ|CONSTRUCTION
Architecte
PAR architecture Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Mario Rodrigues
Liliana Pinto
Leonardo Grogg
Milène Masson
Tiago Reis

Projet n°48
Ricochet
Architecte
MDT ARCHITECTES SARL
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marc De Tassigny
Leonhard Kanapin
Michael Göhring
Arthur Lüthy

Ingénieur civil
LE COLLECTIF SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Giomar Diaz
Maëli Astruc

Ingénieur thermicien
ATBA SA
Genève, Suisse
Collaboratrice
Caroline Wypychowski

Architecte paysagiste
LA COMÈTE B-612 SARL
Genève, Suisse

Projet n°49
KILGORE
Architecte
FAWAZ JULIEN
Genève, Suisse
Collaborateur
Julien Fawaz

Projet n°50
185131520190000
Architecte
Riham El Moazen
Graz, Autriche
Collaborateurs
Maximilia Ott
Thibault de Smet d’Olbecke

Projet n°51
CANO(P)É KAYAK
Architecte
Atelier Simplon architectes Sàrl + Nicolas Grawitz Architecture
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Grawitz
Samuel Odic

Projet n°52
Roseau
Architecte
Klip Architectes
Genève, Suisse
Collaborateurs
Henri Gindre
Guillermo Funcia
Olivier d’Andiran

Projet n°53
Héraclite
Architecte
José Bru Giner Architecte
Barcelone, Espagne
Collaborateurs
Sara Romero
Ana Bracons Botaya
Mireia Comajuncosa
Architecte spécialiste en structure : Xavier Aguado

Projet n°54
-CANOPÉE- Architecte
O.U.V.R.A.G.E.S d’Architecture SRL
Bruxelles, Belgique
Collaborateurs
Dimitri Stassin
Louis del Marmol
Sébastien Bez
Fiachra McCarthy

Projet n°55
OLIVE
Architecte
TBA Architectes
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Thibaut Bise

Projet n°56
Anagramme
Architecte
Myriam Treiber, Architecte EPFL et Bajet Giramé S.L.P
Barcelone, Espagne
et Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Pau Bajet
Maria Giramé
Daniel Lascurain
Myriam Treiber

Projet n°57
AQUA BON
Architecte
CHICHE ARCHITECTES SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Patrick Chiché
Lionel Chiché
Jérémy Amstutz
Ines Benyacoub
Nathan Brigadliori
Diamanda Delija
Matteo dell’Aquila
Luana Fagone
Marco Lucas
Elena Onopa

Projet n°58
RECUP'IN SITU
Architecte
ADVA SA
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Jéréemiah Mosch
Emile Zanchi
Benjamin Fournier
Thibaud Morel

Projet n°59
COCOON
Architecte
Groupe8 sarl
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Tarramo Broennimann
Adrien Besson
Guido Brioschi Malinverni
Gonzalo Samaniego
Bahaa Mjahed

Spécialiste génie civil
Ingegneri pedrazzini
guidotti sagl
Lugano, Suisse

Projet n°60
ENCORE LES JEUNES
Architecte
Fuchs Architekten AG ETH SIA
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Miguel Guimarães
Nina Tica
Martin Fuchs

Projet n°61
SOUS LES VAGUES
Architecte
dunka atelier
Romanel, Suisse
Collaboratrices
Alisa Dunning
Anastasia Konovalova
Patricia Semmler

Projet n°62
sous la ripisylve
Architecte
Dentella Architecte Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Lorenzo Dentella
Dwayne Lehmann
Maxime Bouvier

Projet n°63
HÉRONNE
Architecte
CHARLY JOLLIET
ARCHITECTE SARL
Fribourg, Suisse
Collaborateur
Bertrand Van Dorp

Projet n°64
LAUGIER
Architecte
Joan Massagué Sànchez
et Fractal Architecture sarl
Genève et Cologny, Suisse
Collaborateurs
Joan Massagué Sànchez
Yafiza Zorro

Projet n°65
RISING SUN
Architecte
Andrea Arriola Fiol
Barcelone, Espagne
Collaborateurs
Adrien Mellado Munõz Alonso
Atienza Sanchez Miguel Angel
Maure Blesa
Juan Gurrea Rumeu

Projet n°66
Cinq fois plus
Architecte
Àlvaro Matias
Casacuberta, architecte
Barcelone, Espagne
Collaborateur
—

Projet n°67
MERLE
Architecte
Valerio Santoni
Zürich, Suisse
Collaborateur
Valerio Santoni

Projet n°68
DELTA
Architecte
ALIAS architects Sàrl
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Lorenza Donati
Antoine Berchier

Projet n°69
PRINTEMPS
Architecte
Matteo Clerici architetto
+ Matteo Brogini
Paradiso, Suisse
et Paris, France
Collaborateur
—

Projet n°70
L'écume
Architecte
P.-Cl. Et Eric Thévenaz
Architectes SA –
Thévenaz Architectes
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Manon Thévenaz
Eric Thévenaz

Projet n°71
ROZANOVA
Architecte
ARGE Millefeuille
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Tobias Cebulla
Zarah Fahrni

Projet n°72
AQUAPOINT
Architecte
Jonas Altorfer
Architectes
Bienne, Suisse
Collaborateur
—

Ingénieur
INGENI sa
Genève, Suisse

Architecte Paysagiste
Pascal Heyraud
Neuchâtel, Suisse

Projet n°73
boathouse!
Architecte
Architecture Land
initiative
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Dieter Dietz
Joshua Guinness
Kent Mundle
Guillaume Othenin-Girard

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 37
OBJETS TROUVÉS
Niklaus Graber & Christoph Steiger
Architekten ETH/BSA/SIA GmbH

Projet n° 22
Kadiyak
Sujets et Objets d’Architecture Sàrl
et MacIver-Ek Chevroulet

Projet n° 45
BIPLACE
Sablier Sàrl et Gérald Gerber
Architecte EPFL SIA REG A

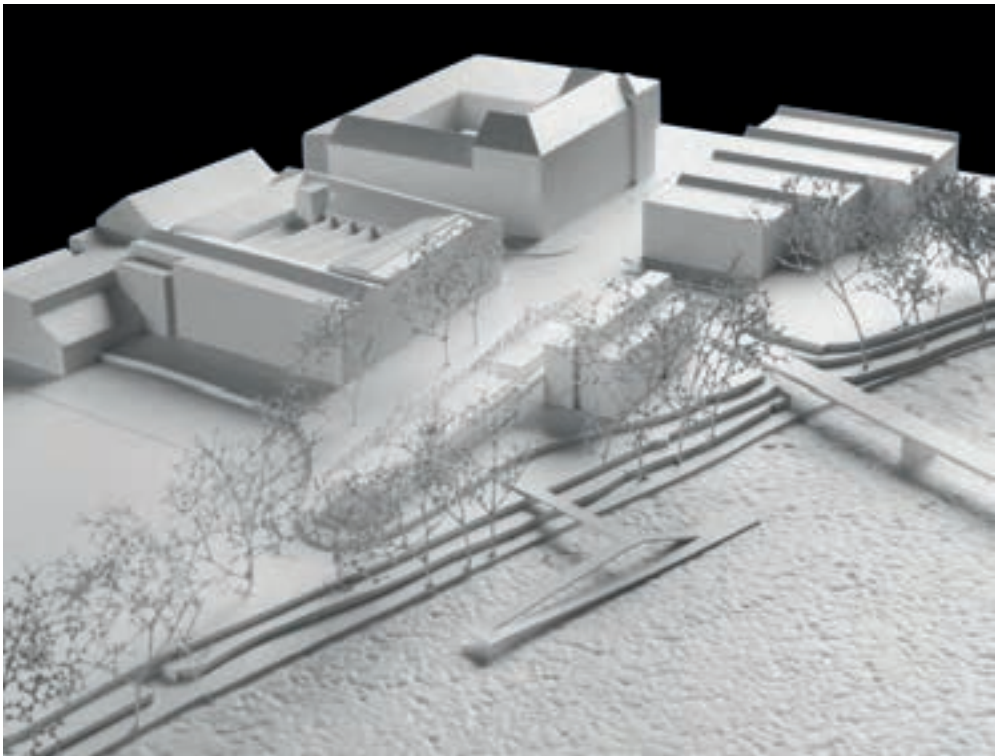
Projet n° 02
ULYSSE
Julia Nahmani

Projet n° 13
MIKADO
Riccardo Amarri, architect

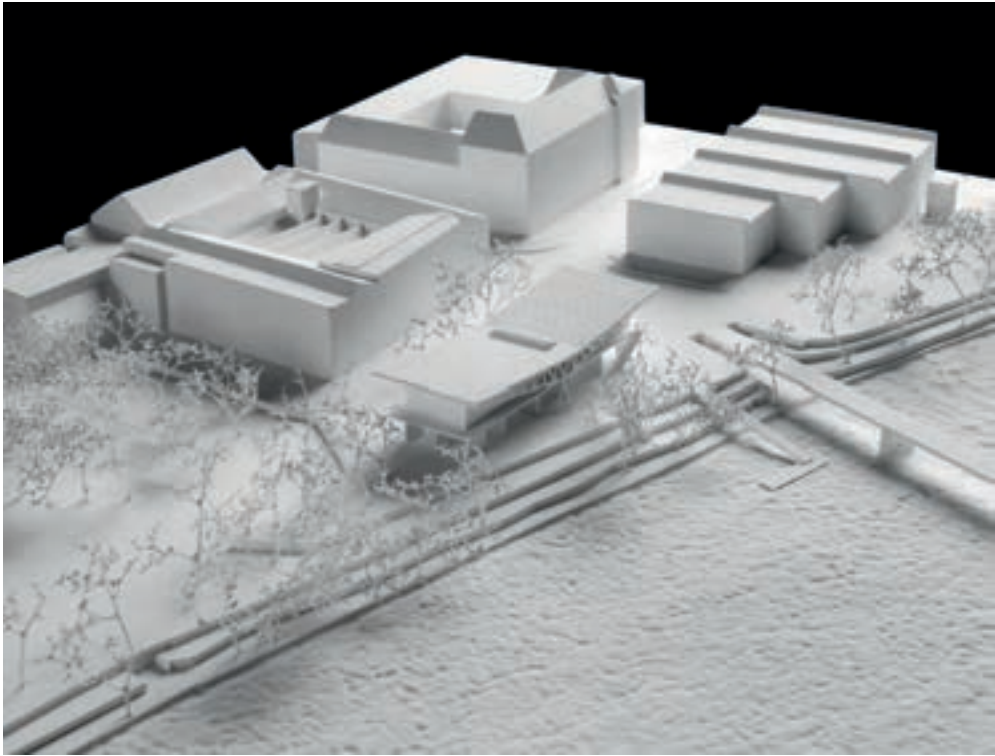
Projet n° 27
RE-CONTEXTE.S
Daniel Zamarbide Sàrl

Projet n° 05
DISJONCTION
mue atelier d'architecture

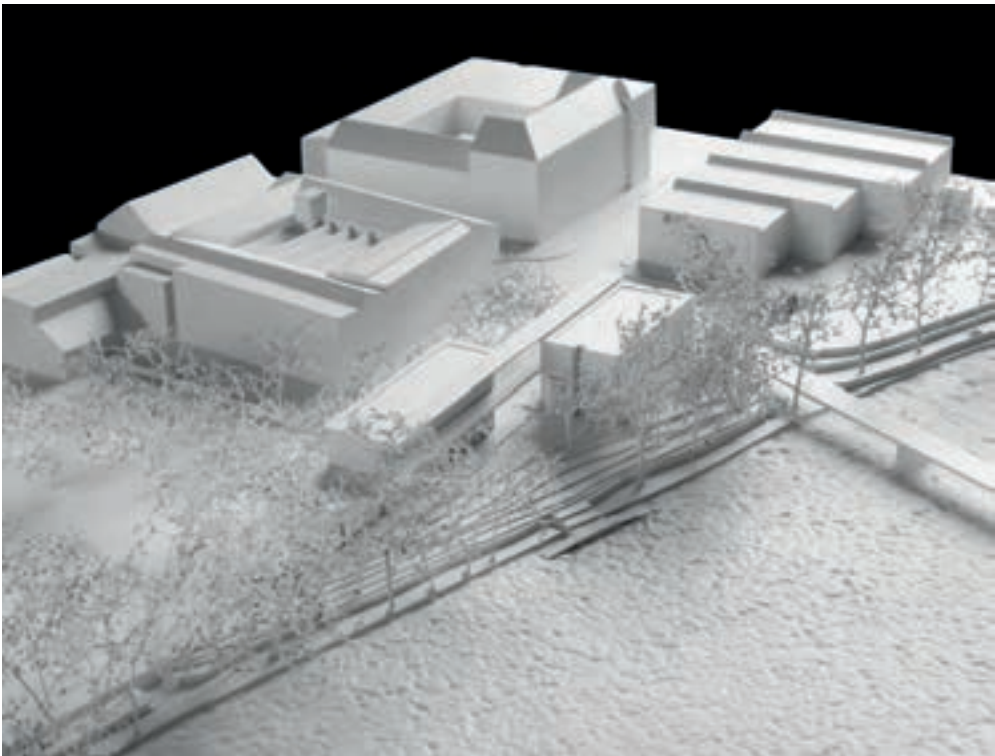
Projet n° 37
OBJETS TROUVÉS



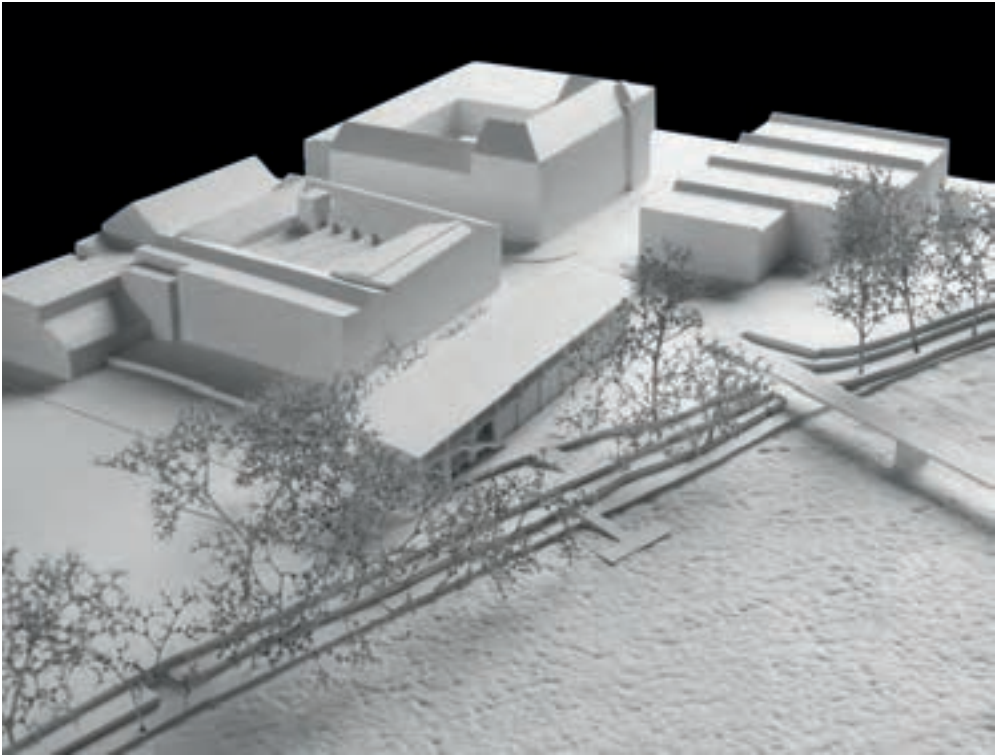
Projet n° 22
Kadiyak



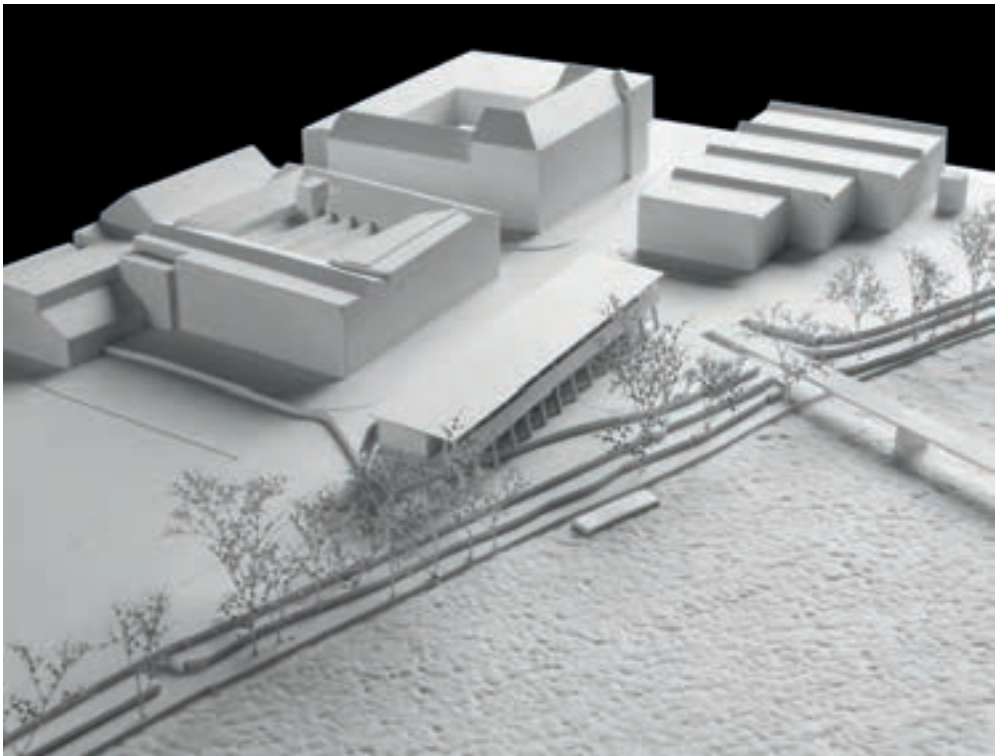
Projet n° 45
BIPLACE



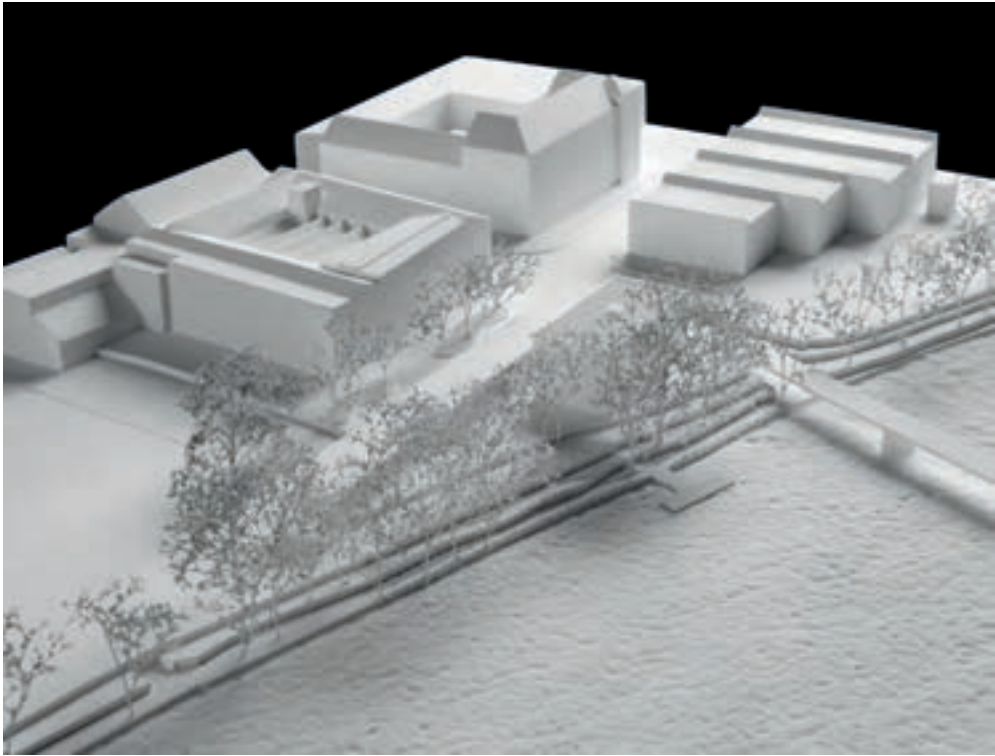
Projet n° 02
ULYSSE



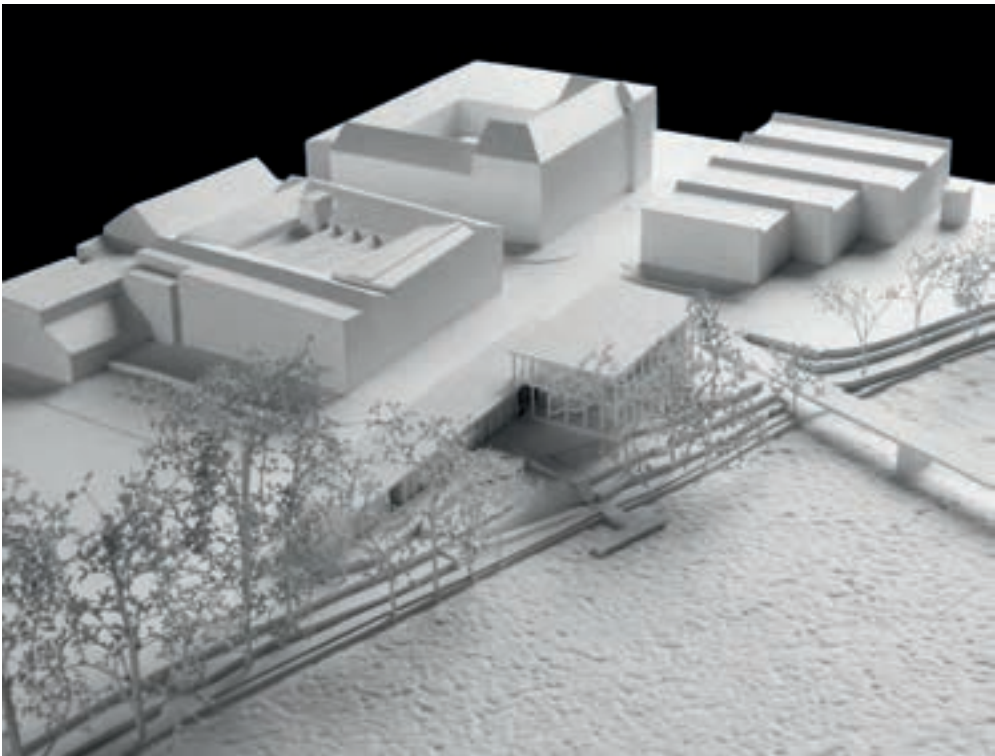
Projet n° 13
MIKADO



Projet n° 27
RE-CONTEXTE.S



Projet n° 05
DISJONCTION



1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n°37

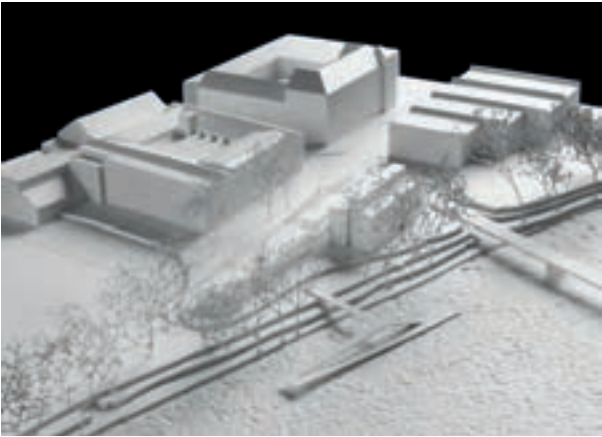
OBJETS TROUVÉS Niklaus Graber & Christoph Steiger Architekten ETH/BSA/SIA GmbH

Sans construire, ou presque, le projet convainc le jury avec une proposition radicale et précise. Le bâtiment existant est investi de l'entièreté du programme chauffé, de manière à libérer la parcelle de tout autre nouveau volume plein. Cette forme urbaine donnée est complétée par une intervention minimale, sous la forme d'une structure métallique linéaire au pied du bâtiment existant, qui se prolonge vers le parc, tantôt pergola, tantôt couvert.

La structure métallique de cette annexe issue du réemploi des fermes des couverts TPG articule de façon très habile le rapport au site. D'une part, elle forme un filtre en bordure de parcelle, entre l'entrée du parc et l'espace dédié aux activités du Canoë Club. Ce gain de privacité pour le club est mis en place sans clôturer l'espace ni boucher les vues sur le paysage grâce à sa petite hauteur et à sa transparence - notamment la vue du pont de Saint-Jean depuis l'avenue de la Jonction. D'autre part, elle crée un lien entre la ville et le parc ; elle s'aligne sur le front bâti des bâtiments des TPG et propose un vis-à-vis à la façade de l'ancienne usine Kugler, accentuant l'axe menant au parc. La structure lie en quelque sorte les deux bâtiments existants, qui étaient jusqu'à maintenant restés de simples voisins, pour en faire deux protagonistes de l'entrée du parc. L'intervention est minimale mais transforme le lieu radicalement, tout en assumant son caractère d'infrastructure secondaire. La destination des lieux devient une évidence. Vue depuis la passerelle du Bois-de-la-Bâtie, la structure dépasse légèrement le bâtiment administratif pour annoncer le parc. Son rayonnement et son ancrage dans le paysage vont au-delà de son environnement direct. Les fermes provenant des anciens couverts TPG perpétuent le caractère industriel, mais rappellent aussi plus directement les motifs de la passerelle du Bois-de-la-Bâtie et du pont de Saint-Jean.

En plus d'assurer une continuité historique, le réemploi de la structure sur site est un atout économique. Les éléments sont peu modifiés et sont revalorisés par rapport à leur usage initial : la qualité des éléments a été identifiée et mise à profit dans une autre disposition.

Le caractère infrastructurel de la structure et son plan quasi libre permettent une grande flexibilité dans son appropriation et assurent une résilience dans son usage futur. Elle est ici traitée de façon différenciée. Les locaux de stockage des bateaux sont prévus dans la partie ouest, couverte, accentuant l'opacité du filtre vers le parc et offrant des qualités fonctionnelles pour le club grâce à l'accès direct à l'eau et à la proximité de la dépose-minute. La simplicité et la flexibilité des espaces de stockage ainsi que leur disposition correspondent



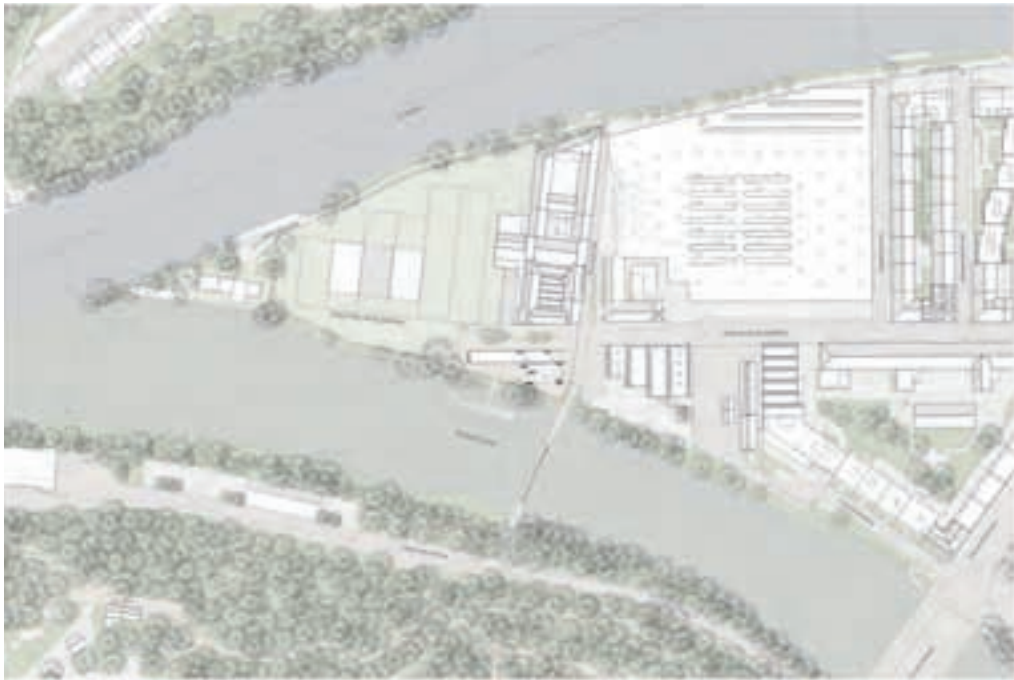
aux attentes du jury et de l'utilisateur, notamment par la position de l'atelier à l'extrémité et par le box commercial séparé et proche du parking. La partie orientée est, travaillée en pergola végétalisée, reste libre et définit un espace d'entrée pour le bâtiment administratif ainsi que pour le côté Arve, plus privatif grâce à la percée transversale. Ce vide ténu dialogue avec la façade de l'usine Kugler et offre une accroche dans cet endroit charnière. La proposition de terrasse pose des problèmes d'usage et ne convainc pas dans sa mise en œuvre. Son abandon ne représente néanmoins pas un appauvrissement de la proposition d'après le jury.

La conservation du bâtiment existant et l'exercice de sa revalorisation sont traités de façon conséquente et sont bien résolus. Le plan d'étage regroupe l'ensemble du programme demandé dans une organisation efficace et fonctionnelle. Le positionnement des entrées et de l'ascenseur est bien pensé. La surélévation proposée pour les locaux techniques libère habilement les étages existants tout en restant volumétriquement maîtrisée et proportionnée à la construction historique. La stratégie d'assainissement énergétique vise également une intervention minimale, puisqu'elle conserve la façade existante avec ses éléments en béton préfabriqués et complète l'isolation désuète en intervenant par l'intérieur.

Les espaces extérieurs sont précisément tenus par les éléments projetés. Le traitement du sol, du rapport à la berge et de l'accès à l'Arve n'a pas été approfondi et devra être repris lors du développement du projet. Le positionnement de la structure en retrait de l'Arve et son empreinte au sol contenue libèrent des espaces généreux qui pourront satisfaire les attentes fonctionnelles et paysagères des usagers et de la maîtrise d'ouvrage.

La proposition faite est le résultat d'un travail à partir et avec l'existant. La faisabilité de la conservation de celui-ci en répondant au programme est démontrée. Mais le projet va au-delà puisqu'il arrive à revaloriser un bâtiment a priori peu enclin à être conservé. Il requalifie le lieu avec des objets trouvés auxquels il donne une seconde vie. La radicalité du geste et son dessin conséquent et précis a retenu l'attention du jury, ceci à l'échelle urbaine tout comme à l'échelle du plan. La simplicité de l'ensemble est d'une étonnante évidence. Par ailleurs, la sobriété de la proposition est cohérente avec les ambitions du programme de ce concours en termes de réponse au contexte d'urgence climatique.





Plan d'ensemble 1/2000



Vue depuis l'avenue de la gare



Façade nord 1/500



Façade sud 1/500



Façade ouest 1/500



Façade est 1/500



Plan d'ensemble 1/2000



Plan de la maison 1/500



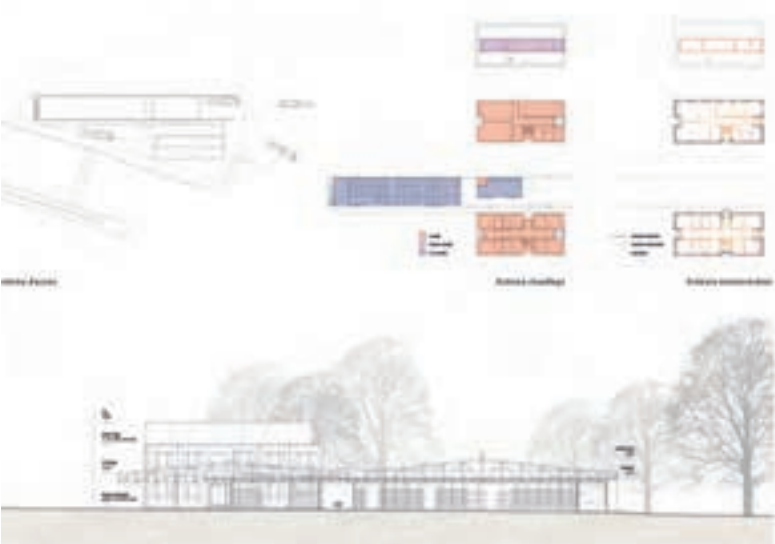
Plan de la maison 1/500



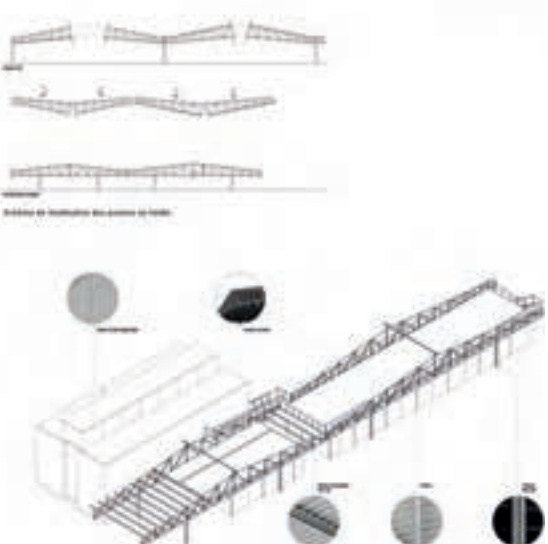
Vue depuis l'avenue de la gare



Plan de la maison 1/500



Plan de la maison 1/500



Plan de la maison 1/500

2ème RANG — 2ème PRIX

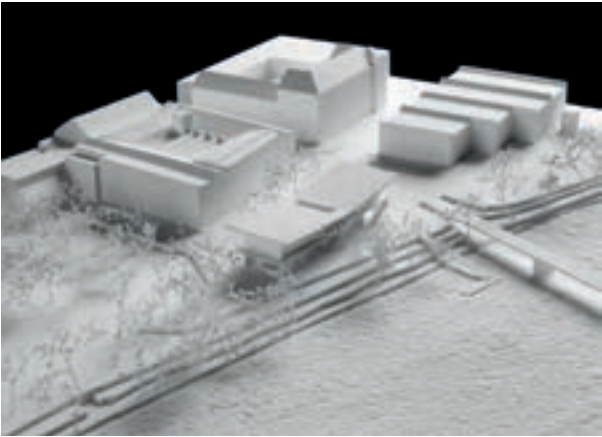
Projet n°22

Kadiyak
Sujets et Objets
d’Architecture Sàrl
et MacIver-Ek Chevroulet

Le projet Kadiyak propose la démolition du bâtiment administratif des TPG existant sur le périmètre et organise le programme du nouveau centre nautique dans un nouveau volume compact. La direction propre qu’il adopte, entre celle dictée par le front de l’usine Kugler et le bord de l’Arve, libère sur son pourtour un espace généreux et suffisant, tant pour les activités, manutentions et circulations liées au centre nautique, que pour aménager l’entrée du parc en évitant l’effet de « couloir ». La nouvelle construction adopte un caractère rayonnant et assume une posture indifférenciée côté Arve et côté Parc, qui rend son pourtour très public et pourrait prêter l’activité du Canoë Club. L’accès aux berges de l’Arve n’est pas résolu dans la mesure où la rampe proposée interrompt le chemin public longeant la rive.

En contrepartie de la démolition qu’il propose, le projet investit d’une façon aboutie l’étendue des opportunités de réemploi offertes par le bâtiment administratif ainsi que par les couverts TPG existants, à partir desquels il parvient à construire une identité propre, portée par une expression unitaire et ambitieuse. L’architecture est construite à partir des fermes inversées qui singularisent la construction tout en faisant écho au contexte, mais réemploie encore les poteaux ainsi que les poutres alvéolaires en proposant de façon précise et réaliste de nouvelles jointures à ces éléments. L’utilisation des façades en béton préfabriqué du bâtiment démolé comme structure porteuse supportant le plancher sur rez-de-chaussée, mais assurant également le contreventement de l’ensemble dans les deux directions, est jugée très intéressante, bien qu’elle reste à vérifier. L’architecture s’efforce de rassembler les éléments en évitant le caractère « bricolé » qui peut parfois découler de l’intervention du réemploi, et cherche au contraire une expression sophistiquée bien qu’industrielle.

PROJETS PRIMÉS



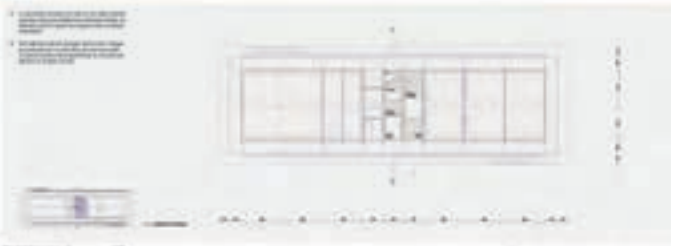
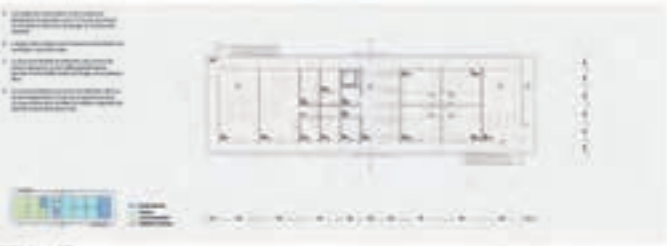
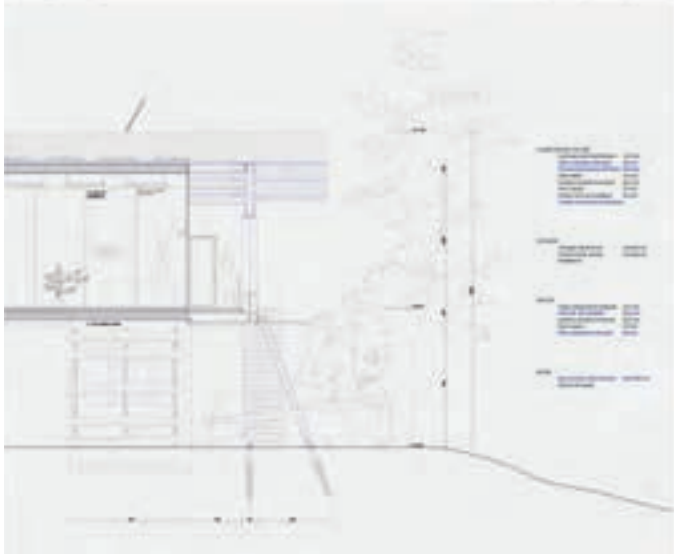
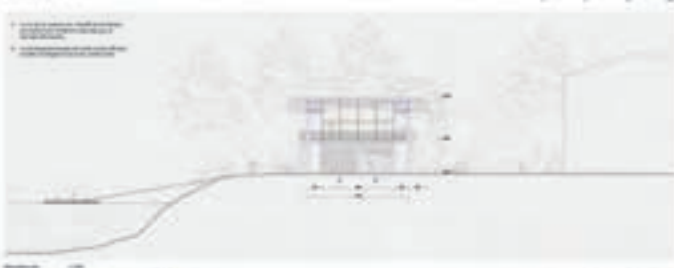
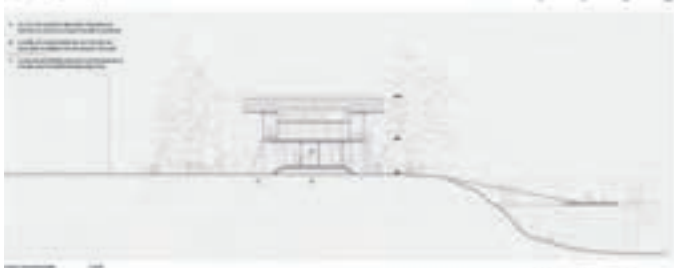
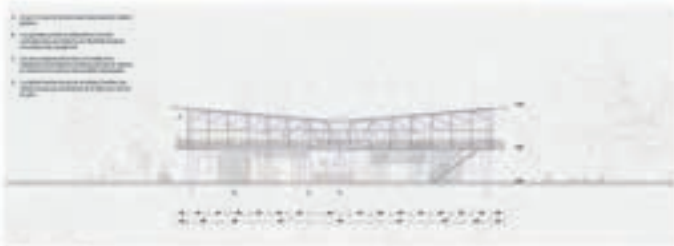
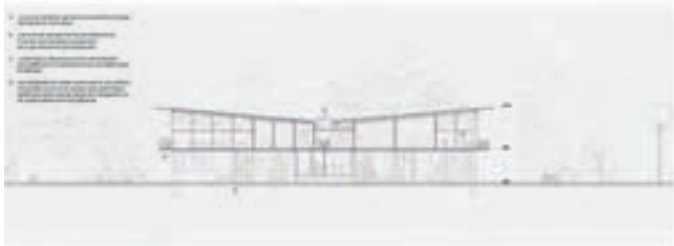
Bien que très convaincante, la force expressive du bâtiment semble néanmoins quelque peu excessive dans le contexte où celui-ci jouxte l’entrée du parc mais ne se prête pas à en constituer le signe, en raison du fait que sa vocation n’est pas « publique » à proprement parler. Ce contexte appelle en effet une juste présence, plus discrète qu’ostentatoire, ou plus infrastructurelle qu’architecturale, qui construise cette situation charnière de la rencontre de la ville et du parc sans s’imposer en objet.

L’organisation programmatique est très efficiente, en positionnant les rangements bateaux au niveau inondable et en rassemblant l’ensemble des locaux chauffés à l’étage. La toiture composée des fermes inversées couvre le bâtiment et offre l’étage comme un plan libre, un geste à la fois ingénieux et pertinent qui ouvre ses possibilités d’usages futurs. La distribution de ces locaux par une coursive extérieure est adéquate, ainsi que le séquençage du programme proposant les casiers au centre, les vestiaires sur les longueurs et les salles profitant des situations rayonnantes aux extrémités.

En revanche, l’accès à la coursive par deux escaliers extérieurs questionne le jury dans la mesure où ils ne permettent pas de contrôler l’accès à la coursive en tout temps. Ce dispositif demande par ailleurs la sécurisation individuelle de chaque local, peu pratique à l’exploitation du bâtiment.

Le projet est moins convaincant sur le plan de l’efficacité énergétique, dans la mesure où il propose des surfaces vitrées importantes, questionnables tant en hiver qu’en été.





Une vision holistique de la durabilité

IMPLANTATION: le paysage continu

Le projet s'inscrit dans une vision holistique de la durabilité, qui prend en compte l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques. L'implantation du bâtiment est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage continu, en respectant les caractéristiques locales et en favorisant le bien-être des habitants.

REEMPLIR: local, low-tech et circulaire

Le bâtiment est conçu pour être local, low-tech et circulaire. Il utilise des matériaux locaux et des techniques de construction traditionnelles, tout en intégrant des technologies innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité. Le projet vise à créer un cycle de vie circulaire, où les déchets sont réutilisés comme ressources.

PROGRAMME: réinventer sous un même toit

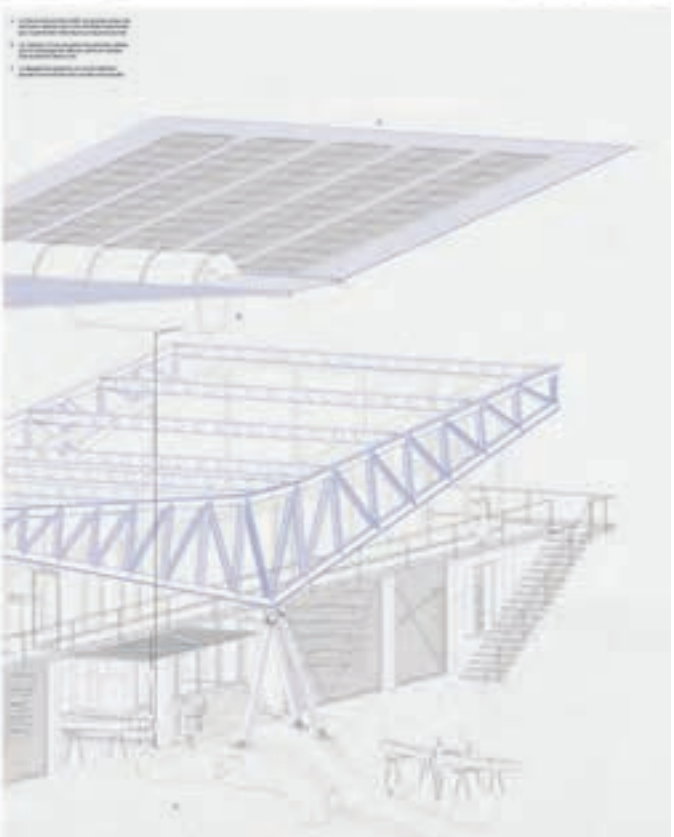
Le programme du bâtiment est conçu pour réinventer l'usage des espaces sous un même toit. Il intègre des espaces de travail, de réunion, de détente et de loisirs, tout en favorisant la collaboration et l'innovation. Le projet vise à créer un environnement de travail dynamique et inspirant.

STRUCTURE: le plan libre

La structure du bâtiment est conçue pour être flexible et adaptable. Elle utilise une structure à plan libre, qui permet d'adapter les espaces aux besoins changeants des occupants. Le projet vise à créer un environnement de travail flexible et adaptable.

RESSOURCES: mise en valeur et gestion responsable

Le projet vise à mettre en valeur les ressources locales et à les gérer de manière responsable. Il utilise des matériaux locaux et des techniques de construction traditionnelles, tout en intégrant des technologies innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité. Le projet vise à créer un cycle de vie circulaire, où les déchets sont réutilisés comme ressources.



3ème RANG — 3ème PRIX

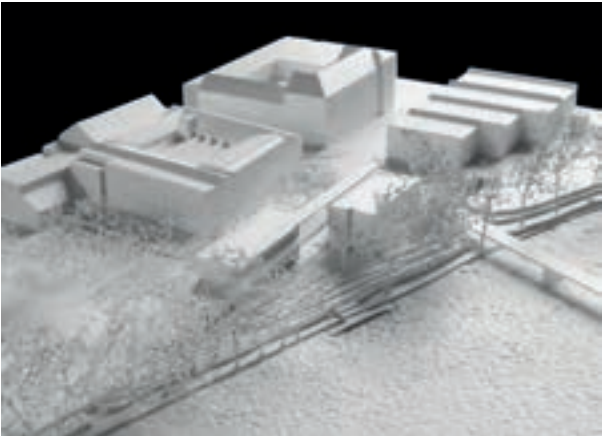
Projet n°45
BIPLACE
Sablier Sàrl
et Gérald Gerber
Architecte EPFL SIA REG A

Le fil conducteur du projet BIPLACE est le maintien et la valorisation de l'existant, avec lequel il compose de manière récurrente à toutes les échelles : par sa forme urbaine, par la conservation du bâtiment administratif, jusqu'à l'utilisation d'éléments de construction démontés des halles TPG.

L'équilibre obtenu avec l'ajout d'un nouveau volume simple, relié au bâtiment administratif existant par une coursive, est intéressant. La position décalée des deux volumes, en baïonnette, dégage deux espaces différenciés. L'un, orienté vers la ville, cherche à définir l'entrée du parc de la Jonction en composant avec la façade sud de l'ancienne usine Kugler. L'autre, plus intimiste, devient l'esplanade du Canoë Club, ouverte sur l'Arve. Un escalier extérieur reliant l'esplanade à une terrasse et à la coursive de l'étage termine la composition. Se pose toutefois la question du contrôle de son accès. La distance de respect de la nouvelle construction par rapport à l'existant dégage un regard sur l'Arve depuis l'entrée du parc et met en relation les deux places. Le passage ainsi créé résout les flux fonctionnels car il permet le déchargement aisé des bateaux du côté nord et minimise la distance jusqu'aux hangars à bateaux. Toutefois, la hauteur et l'opacité du nouveau bâtiment referme la perspective sur le paysage au sud et à l'ouest. Il en découle un caractère très urbain de la place, qui repousse l'entrée au parc vers l'ouest. De ce fait, le principe de coursive apporte une dimension privée et intimiste contradictoire. Son expression « balnéaire » est cependant appréciée côté sud.

Le nouveau volume, de même hauteur que l'existant, contient au rez les hangars à bateaux et à l'étage les salles de réunion et de musculation, largement dimensionnées. Les autres locaux chauffés du programme, notamment les vestiaires et les casiers, trouvent leur place dans le bâtiment existant, dont la structure spatiale en croix est conservée, voire clarifiée. Cette séparation programmatique offre le potentiel de mutualisation éventuelle des salles de réunion et de musculation.

PROJETS PRIMÉS



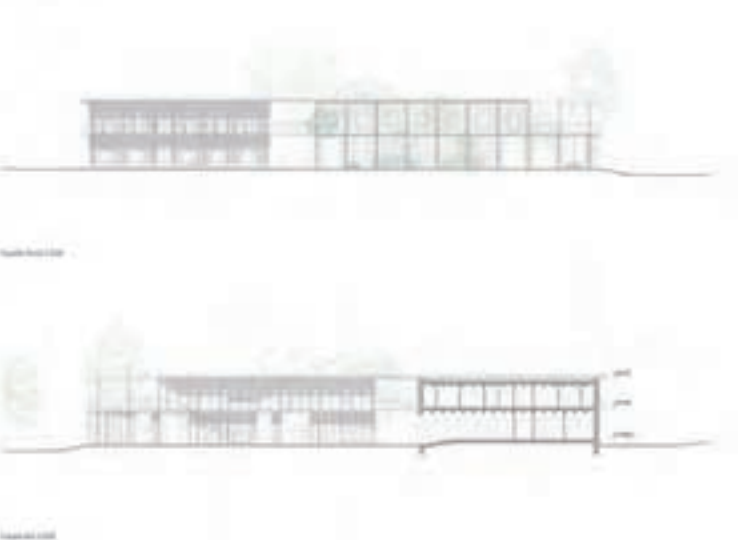
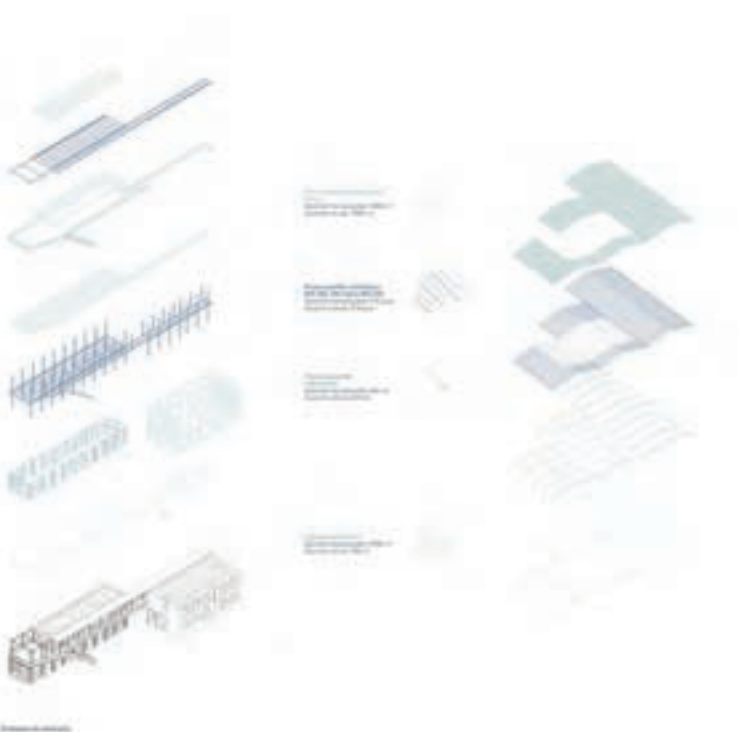
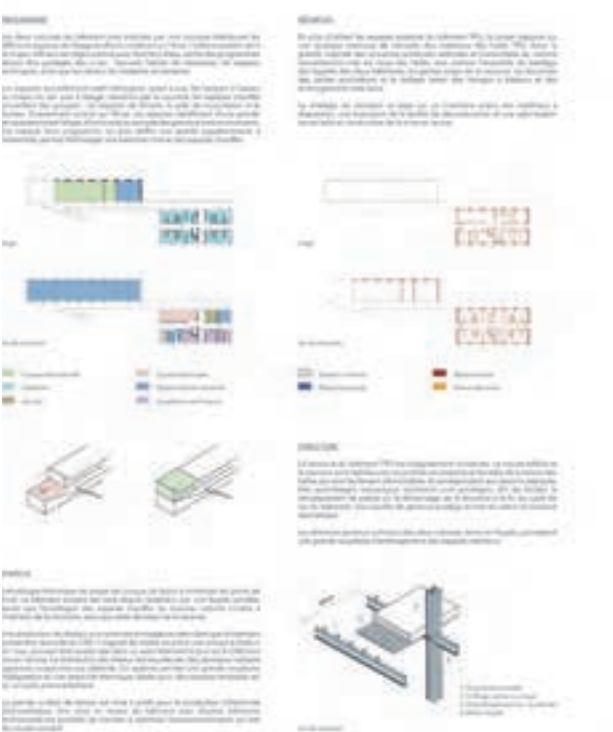
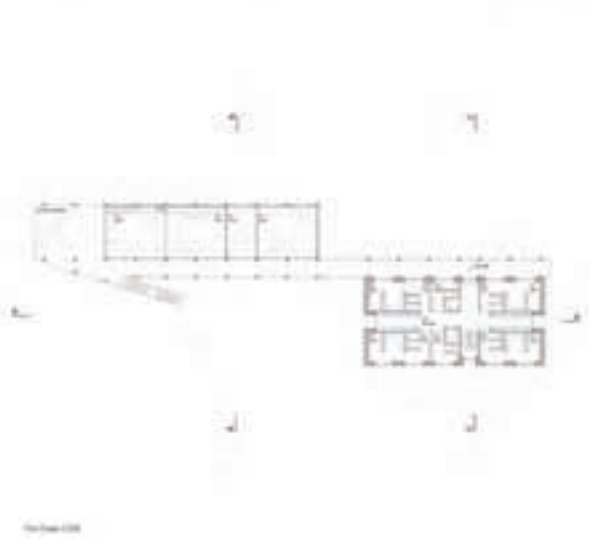
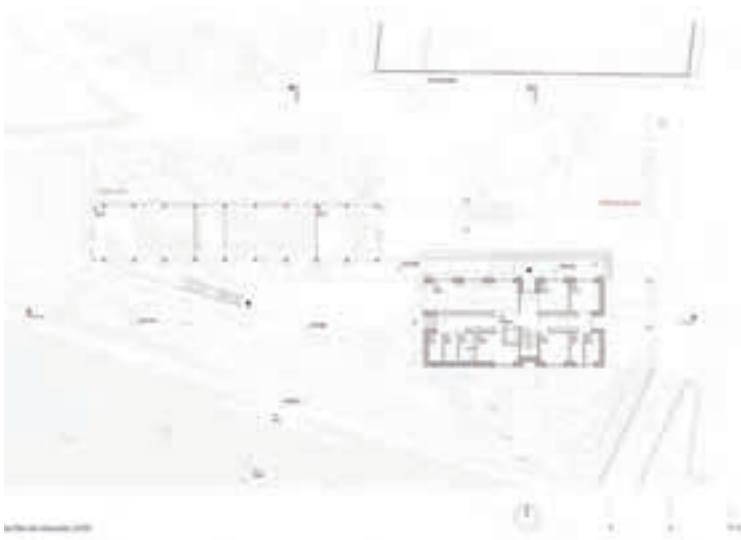
L'entrée du bâtiment existant est mise en valeur par un parvis nord ajusté à la longueur de la façade qui règle la différence de hauteur, garantissant la mise hors d'eau nécessaire et l'accès PMR. Le dispositif se prolonge par un dallage longeant la façade sud du nouveau hangar à bateaux. Ce parcours est l'unique surface imperméable du projet, le reste du terrain étant renaturé. L'accès à l'eau est aisé car il profite de toute la largeur du dégagement sud. Le maintien des arbres existants est garanti et la ripisylve renforcée.

La valorisation de l'existant passe en premier lieu par le maintien du bâtiment administratif. Toutefois, le béton lavé des façades témoin des années 1980, et dont la fonction de protection n'est à ce jour pas altérée, est dissimulé par le complément d'isolation extérieur lui-même revêtu de tôles de toitures récupérées des couverts TPG. Ces tôles sont utilisées comme bardage pour l'ensemble des façades, avec la recherche d'une unité d'ensemble. La composition des façades n'est toutefois pas aboutie et manque de rigueur : l'irrégularité de la grille porteuse métallique subit les événements de son contexte immédiat (porte d'entrée, passage, géométrie biaise de la limite de construction).

Les fenêtres de la nouvelle construction devraient trouver une résonance avec celles du bâtiment existant, dont les proportions sont conservées, plutôt que de se mettre en opposition avec leur forme ronde.

Les tôles existantes sont aussi utilisées comme coffrage perdu pour les dalles collaborantes et la nouvelle structure porteuse réutilise des poutres profilées métalliques, privilégiant les assemblages mécaniques. Le système porteur des coursives n'est pas encore résolu. L'utilisation de béton dans la dalle de la nouvelle toiture devrait être requestionnée.





4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

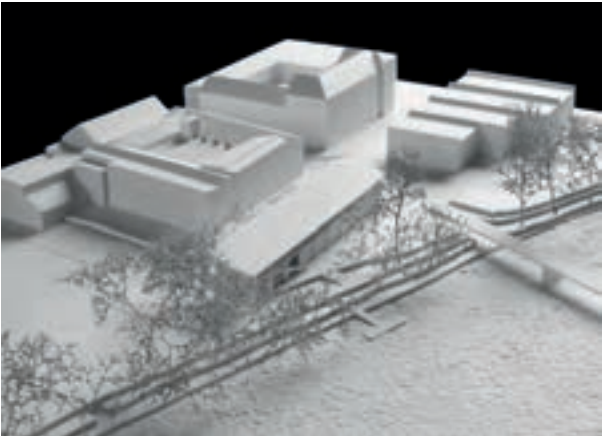
Projet n°02

ULYSSE
Julia Nahmani

Le projet propose la démolition du bâtiment existant et la construction sur la parcelle d'un volume longiligne parallèle à l'usine Kugler. La clarté de cette implantation a été appréciée, notamment dans sa mise à distance à l'Arve, ce qui permettrait une transition aisée entre le club nautique et la rivière. Le jury regrette néanmoins l'impact volumétrique de l'ensemble, en particulier dans le geste de proposer une toiture avec une pente qui amplifie le gabarit du bâtiment côté usine Kugler. Cet aspect, cumulé avec une longueur importante sans perméabilité visuelle généreuse à travers le volume, ne permet pas de qualifier de manière satisfaisante l'espace d'entrée dans le futur parc de la Jonction. Le couloir au rez-de-chaussée subit une inflexion qui manque de générosité spatiale et l'opportunité de dégagement visuel sur l'Arve est ainsi perdue.

Malgré la démolition du bâtiment existant, le projet s'est intéressé à la possibilité de réemployer ses éléments en béton. La structure du rez-de-chaussée est composée de ces éléments, issus du sciage des dalles béton existantes et/ou des panneaux préfabriqués de façade. Sur celle-ci repose une structure plus légère, composée des profils métalliques issus des couverts TPG. La clarté conceptuelle et constructive de ce choix a été appréciée par le jury. Néanmoins, le réemploi des profilés métalliques désassemblés et recomposés exigera un effort considérable et des pertes de matière inévitables comparativement à d'autres formes de réemploi direct.

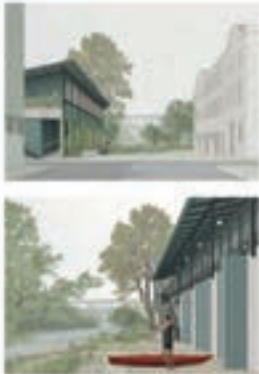
PROJETS PRIMÉS



Les locaux sont bien positionnés de manière générale. La proximité entre les box des bateaux kayak et le parking a été appréciée par les usagers. La position des box de rafting devrait être revue pour s'approcher de l'entrée du site afin de permettre une exploitation indépendante plus aisée. La proposition d'une coursive extérieure pour la distribution des différentes pièces a été appréciée, notamment par la flexibilité et l'indépendance des entrées sur chaque espace. Les escaliers extérieurs, accessibles en tout temps, posent un problème à l'exploitation. Ceci augmente le risque d'une occupation par des usagers du parc durant les heures de fermeture du club. La décision d'ouvrir la salle de théorie et la salle de musculation côté usine Kugler a interrogé le jury. Ces deux salles, importantes dans l'usage du centre nautique, tireraient profit de s'ouvrir sur l'Arve et sur le Bois-de-la-Bâtie, par un dégagement visuel sur ce paysage exceptionnel.

Le réemploi des dalles de béton au sol dans les aménagements extérieurs a été particulièrement apprécié du jury. En effet, la logique formelle de ce dispositif permet une souplesse dans le traitement de la limite entre zones végétalisées et zones minérales sans péjorer la qualité paysagère. Cependant, le manque de niveaux annotés sur le plan ne permet pas de vérifier d'une part la pente de ces dalles et celle de l'accès à l'eau des personnes à mobilité réduite, ni d'autre part d'évaluer l'impact de l'intervention sur les arbres existants. À ce titre, la générosité d'entrée dans le bâtiment de ces usagers ne trouve pas écho dans l'accès à l'Arve car ils devraient refaire le tour pour accéder aux espaces extérieurs. Cependant, la finesse du traitement de la rive de l'Arve par le dessin en redent des matériaux au sol, par l'agrandissement de la surface renaturée et par une plantation complémentaire d'arbres, confirment le caractère de ripisylve jusqu'à la passerelle.





Le bâtiment

Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins d'un quartier en croissance. Il propose un mixte de logements, de commerces et de services, créant ainsi un véritable quartier d'habitat.



Photo: Thomas Schmitt, 2019. Tous droits réservés.

Studio 100

Le studio 100 est un espace de travail ouvert à tous les artistes et designers. Il propose des ateliers, des cours et des ateliers de formation pour les jeunes talents.



Collège

Le collège est un établissement scolaire moderne et innovant. Il propose des programmes d'enseignement innovants et des équipements de pointe pour les élèves.



Le gymnase

Le gymnase est un équipement sportif moderne et innovant. Il propose des équipements de pointe pour les sportifs et des espaces pour les activités de loisir.

Le restaurant

Le restaurant est un établissement gastronomique moderne et innovant. Il propose des plats de haute qualité et un service impeccable.



Le bar

Le bar est un établissement de divertissement moderne et innovant. Il propose des boissons de haute qualité et des animations pour les clients.



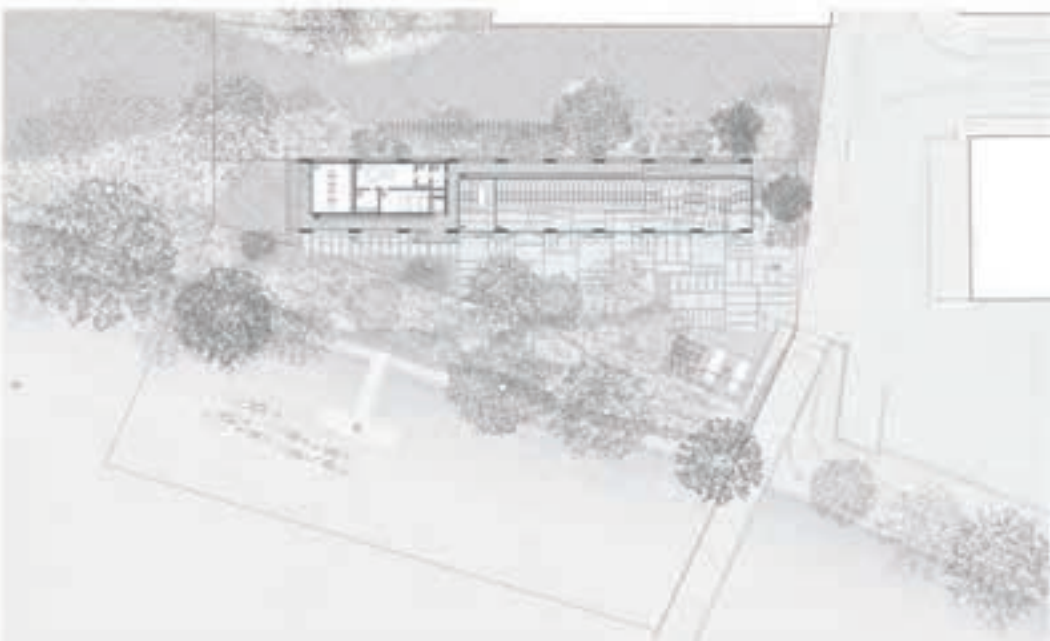
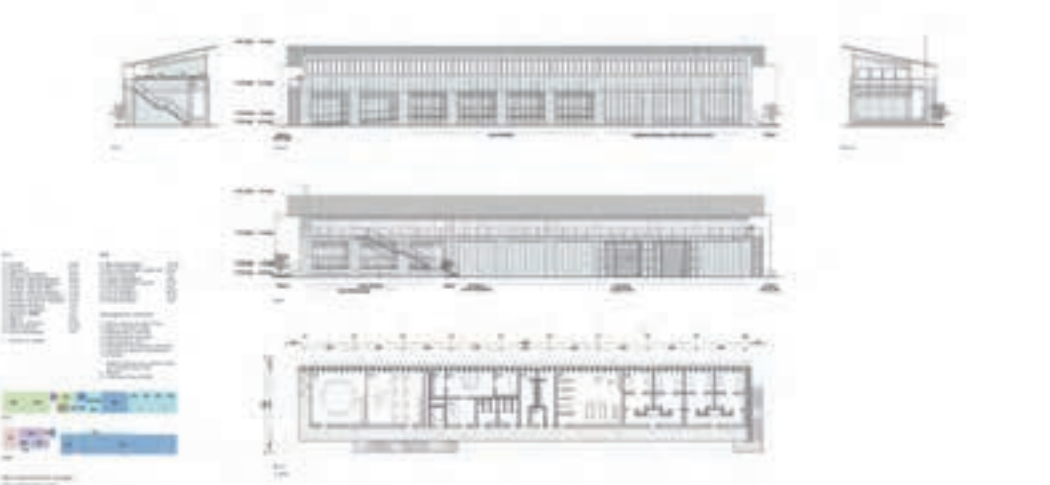
Le cinéma

Le cinéma est un établissement culturel moderne et innovant. Il propose des films de haute qualité et des animations pour les spectateurs.



Le théâtre

Le théâtre est un établissement culturel moderne et innovant. Il propose des spectacles de haute qualité et des animations pour les spectateurs.

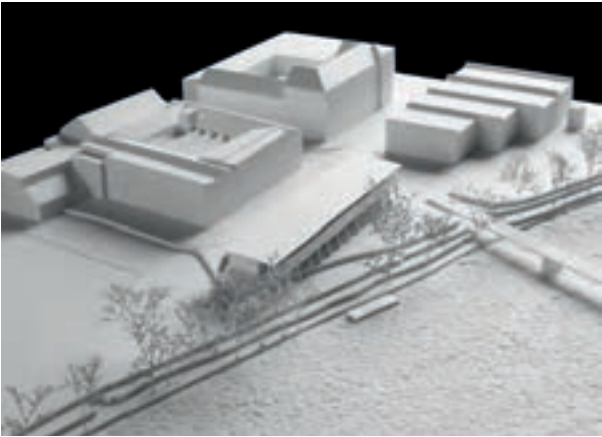


5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 13
MIKADO
Riccardo Amarri, architect

Le projet Mikado postule la démolition du bâtiment administratif sis dans le périmètre de construction, pour positionner un nouveau corps longiligne, sur deux niveaux, adoptant la direction et l'alignement de l'avenue de la Jonction. Cette implantation est jugée convaincante dans sa simplicité et sa compacité ; le front qu'elle constitue souligne l'entrée du parc, offrant une percée sur l'Arve et l'entrée du Canoë Club. Le large espace que l'implantation libère côté Arve suggère de multiples possibilités d'aménagement, une gestion aisée des circulations et assure le maintien des arbres. On peut regretter que l'entrée soit trop fortement marquée par le stationnement, et que l'accès aux rives ne soit pas résolu par la rampe proposée, jugée trop raide et en conflit avec le cheminement piéton longeant la rive.

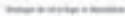
Le jury apprécie la simplicité de l'expression architecturale, qui affiche une présence discrète, unitaire mais légère, et présentant un juste degré d'ouverture par rapport au statut associatif du programme. Le parti pris du réemploi, qui consiste ici en la récupération des profils métalliques constitutifs des couverts des TPG, réassemblés en une nouvelle structure, est jugé cohérent mais pas suffisamment convaincant. En effet, il semble un peu regrettable de la part d'un projet démolissant le bâtiment administratif des TPG d'évincer celui-ci des investigations de réemploi. Par ailleurs, la recomposition des éléments constitutifs des couverts suppose un démontage complet jugé fastidieux par rapport à des stratégies s'efforçant au réemploi de « macro-éléments ».



Si la proposition d'une structure exogène au sein de laquelle se loge le programme semble très pertinente, la physionomie de celle-ci semble d'avantage au service d'une esthétique que de l'usage. La structure détachée de l'enveloppe constitue une entrave aux circulations – notamment à la manutention de bateaux – sur le pourtour du bâtiment et constitue un ancrage au sol paraissant trop fragile. Par ailleurs, sa raison d'être se limite à former le support de panneaux photovoltaïques dont la plus grande surface est positionnée au nord et par conséquent inefficent. Le jury s'interroge d'ailleurs sur le langage généré par ces panneaux photovoltaïques, dont la présence tout juste suggérée dans les images présentées serait beaucoup plus impactante en réalité.

L'organisation du programme est jugée très efficace et fonctionnelle, notamment dans la disposition des locaux à l'étage, distribués par une coursive ouverte et tournée sur l'Arve. Elle permet en outre d'imaginer une mutualisation de certains locaux qui pourraient être offerts à un usage externe au Canoë Club. En revanche, l'escalier colimaçon semble un peu minimaliste et le rez-de-chaussée ne résout pas la problématique du niveau inondable, en proposant une zone d'entrée où plusieurs locaux, dont le local d'infirmerie, sont soumis à l'inondation. Même si le jury est séduit par la simplicité du projet, il dénote dans l'ensemble de la réflexion un manque de définition et de précision dans ses réponses au cahier des charges.





6^{ème} RANG — 6^{ème} PRIX

Projet n° 27

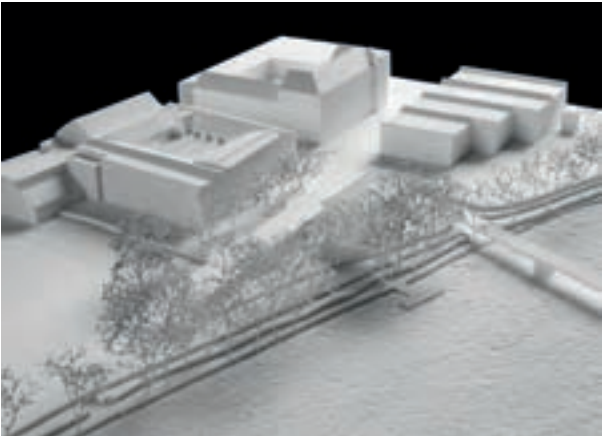
RE-CONTEXTE.S
Daniel Zamarbide Saràl

Les auteurs proposent de conserver le bâtiment administratif actuel et de l'utiliser pour y intégrer tous les espaces chauffés du projet. À l'arrière et parallèle à celui-ci, un long volume contenant les espaces destinés à l'accueil du matériel des activités nautiques est ajouté.
Le nouveau bâtiment, de taille modeste et formant un long mur, tisse un lien entre la ville et le parc de la Jonction.

La position des volumes est harmonieuse et la relation spatiale avec l'usine Kugler est maîtrisée. Cette disposition permet l'aménagement d'espaces généreux côté Arve pour le fonctionnement du club.

Le jury relève que, par sa position ainsi que par sa longueur, le mur en pisé confère un caractère marqué mais non abouti à l'entrée du parc. La question de cette matérialité actuellement étrangère au site se pose également, et ce d'autant plus que sa reconnaissance est en grande partie masquée par un geste de végétalisation sur l'entier de son étendue.

PROJETS PRIMÉS



L'entrée à la base nautique se fait depuis l'accès au parc ainsi que depuis le carrefour entre l'avenue de la Jonction et la rue de la Truite. Les véhicules du club prennent place au bord de ce dernier.

L'organisation interne du bâtiment existant est en adéquation avec les besoins, cependant le jury regrette l'absence d'un dispositif plus abouti pour les PMR.
La nouvelle construction accueille en son extrémité les activités du rafting, le matériel du centre nautique ainsi que les casiers prenant place dans le reste du volume.

On souligne l'effort d'intégration de la rampe d'accès qui mène à l'Arve sans dénaturer la végétation. La proposition d'étirer la ripisylve au plus proche des bâtiments confère une intégration élégante du bâti et un attrait par sa biodiversité.





7^{ème} RANG — 7^{ème} PRIX

Projet n°05

DISJONCTION
mue atelier d'architecture

Le projet propose de conserver le bâtiment administratif existant et de créer une extension côté usine Kugler. Ce nouveau volume longiligne accompagne l'entrée dans le parc sans comprimer excessivement l'espace entre la base nautique et l'usine Kugler, grâce à son bas gabarit. Un désalignement est proposé entre le volume existant et le nouveau côté, orienté est. Par son analyse comparative, le jury a trouvé du potentiel dans l'espace créé mais regrette son occupation par du stationnement, soulignant ainsi la présence des voitures à l'entrée du bâtiment et du parc.

L'image cohérente de l'ensemble est donnée par la mise en place d'une nouvelle enveloppe thermique, avec un revêtement extérieur en bois, dans le volume existant. L'extension reprend cette matérialité de manière adéquate. L'usage du bois en façade est fait de manière consciencieuse, par la mise en place d'avant-toits ou de coursives qui protègent ce matériau de la pluie, assurant ainsi sa durabilité à long terme. La structure qui soutient les coursives ne touche pas le sol, permettant ainsi d'éviter d'affecter les racines des arbres à proximité, notamment dans le coin sud-ouest. Leur périmètre demanderait dans tous les cas un élagage des arbres qui a été jugé admissible à ce stade de développement du projet. Le jury se questionne néanmoins sur la pertinence d'un revêtement unitaire en bois. Ce geste éloigne la proposition de l'expression architecturale de l'existant et du contexte industriel spécifique au quartier de la Jonction.

PROJETS PRIMÉS



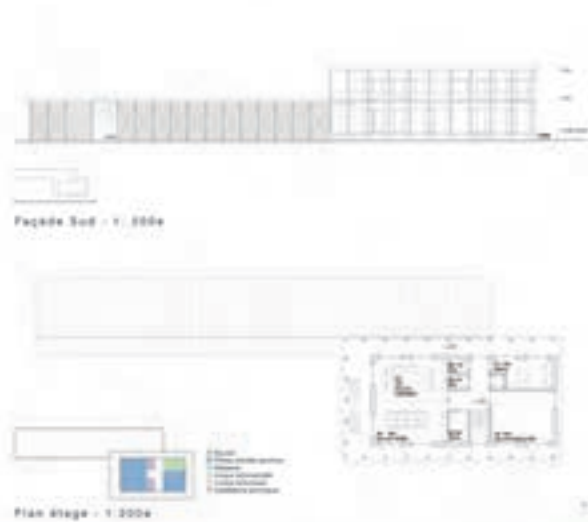
La proposition d'un système de coursives pour la distribution de certains locaux a été appréciée. En effet, il permet des entrées indépendantes sur certains locaux dont l'usage pourrait être mutualisé avec d'autres activités. Néanmoins, son accès en tout temps, sans barrières ou sécurisation, invite à des occupations hors de contrôle durant les heures de fermeture du Canoë Club. Le jury se questionne également sur l'hésitation entre un système de distribution intérieure et extérieure, ce qui ne permet pas d'explorer tout le potentiel du volume existant.

Les locaux sont bien positionnés de manière générale. Néanmoins, l'espace laissé entre le volume existant et l'extension a été jugé insuffisant. En effet, par sa faible largeur et par la présence de rampes et escaliers, il empêche une liaison fluide et aisée entre les places de parking et les box kayak. La possibilité de passer avec ces éléments côté Arve ou côté parc, faisant le tour du bâtiment, a été jugée fastidieuse ou inadéquate par l'ensemble des membres du jury. Cette problématique se prolonge au parcours des personnes à mobilité réduite, qui peuvent entrer dans le bâtiment de façon aisée mais qui retrouvent des difficultés dans leur accès à l'eau. La qualité d'insertion de la rampe et des escaliers dans la pente a été soulignée, avec cependant une incertitude sur la résolution de la pente des talus.

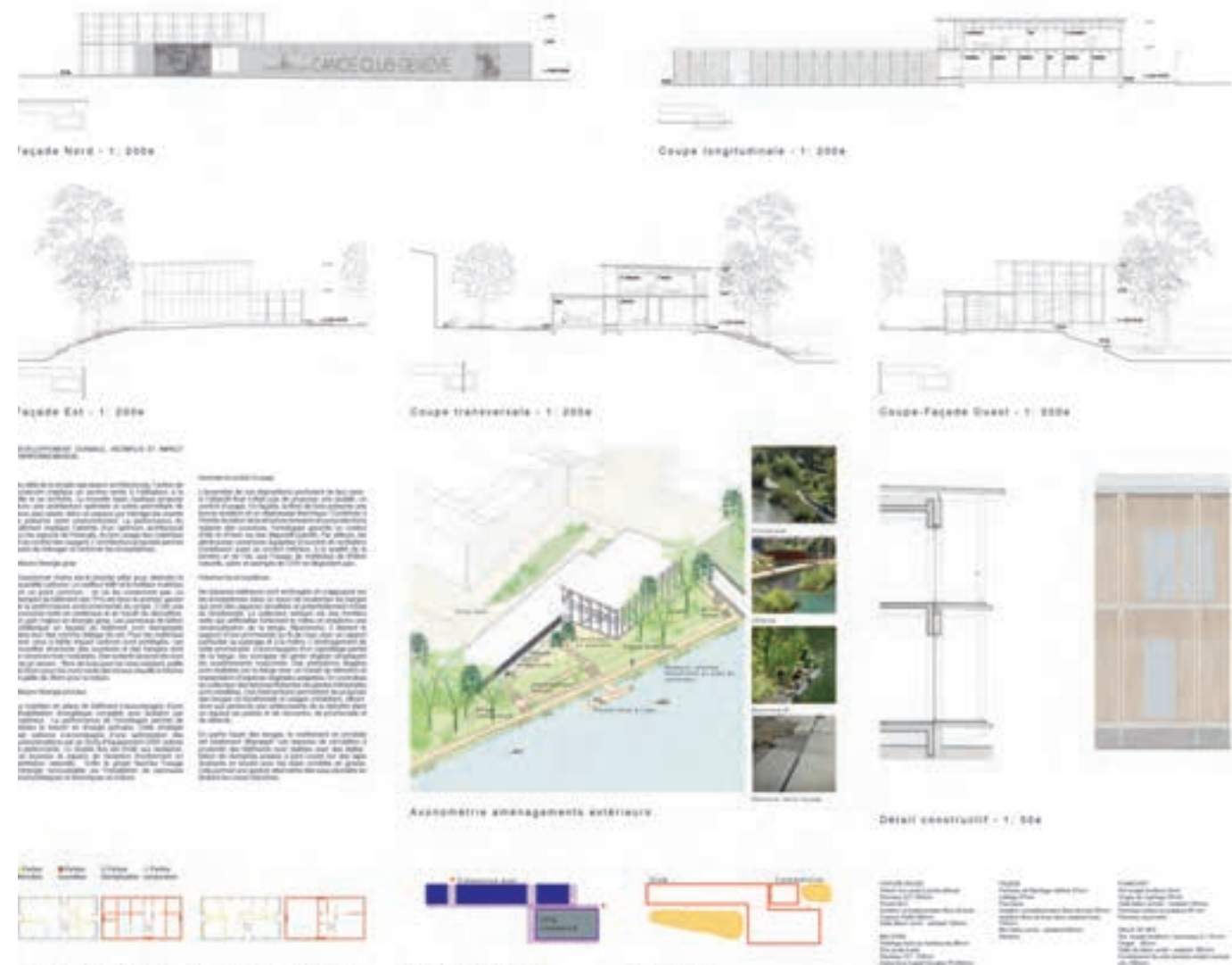




Page 3 of 4



Plan stage - 9/2006



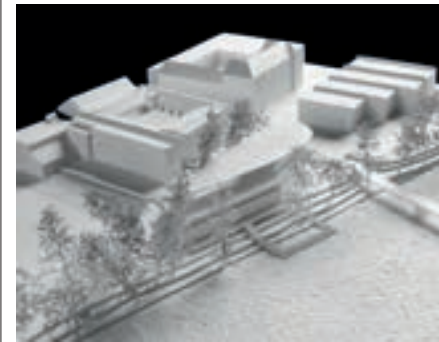
E PROJETS NON PRIMÉS

Par ordre d'arrivée

E

PROJETS NON PRIMÉS

57

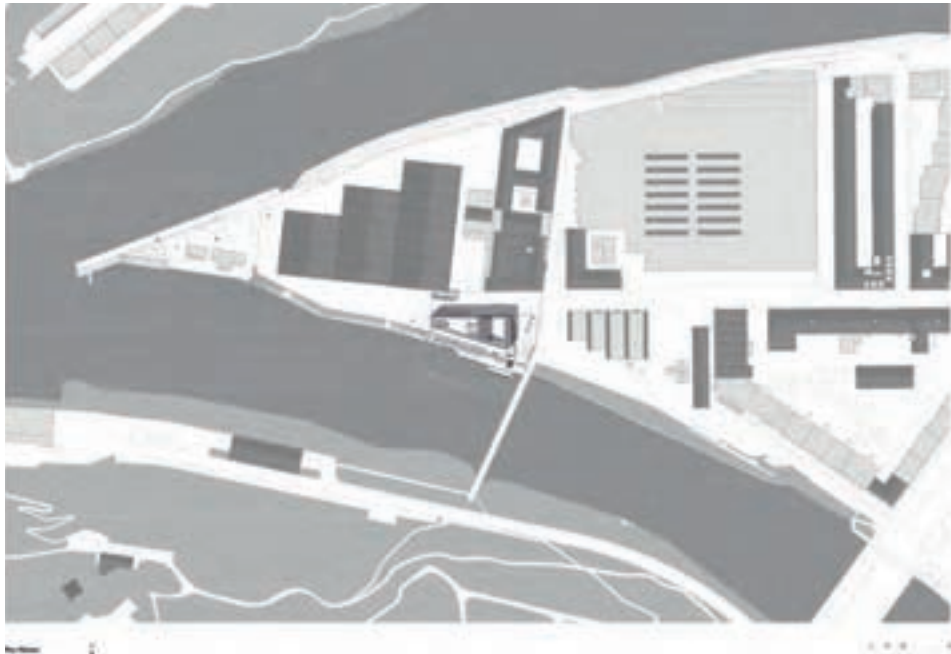


Projet n°1
CANOPÉE
Architecte
Charles Cossement Architecte SRL





Projet n°3
HYPERLAPSE
Architecte
Material Compagny srl



HYPERLAPSE

La mission de l'architecte est de concevoir un bâtiment qui s'intègre dans un environnement urbain existant, tout en créant un espace public de qualité. Le projet est situé dans un quartier ancien, caractérisé par des bâtiments de faible hauteur et des rues étroites. L'objectif est de créer un bâtiment moderne, qui respecte l'échelle du quartier tout en apportant une touche contemporaine.

CONCEPT ARCHITECTURAL

L'architecture est conçue pour répondre à la fois aux besoins fonctionnels et à l'esthétique du quartier. Le bâtiment est organisé autour d'un espace central, qui sert de point de rencontre pour les habitants. Les volumes sont articulés de manière à créer une variété de hauteurs et de formes, tout en maintenant une certaine unité globale.

REPARTITION DES ESPACES

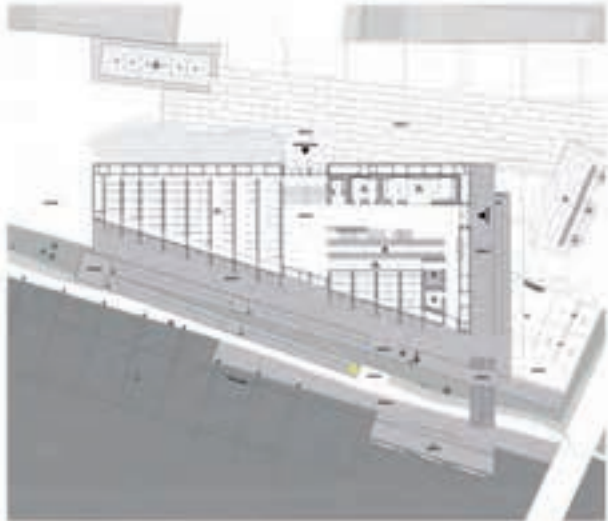
Le bâtiment est divisé en plusieurs niveaux, chacun dédié à une fonction spécifique. Les espaces communs sont conçus pour favoriser l'interaction sociale, tandis que les espaces privés offrent un cadre de vie confortable. Les matériaux choisis sont durables et adaptés à l'environnement urbain.

REPARTITION DES ESPACES

Les espaces sont répartis de manière à optimiser l'utilisation du terrain. Les zones de circulation sont conçues pour être efficaces et sûres, tandis que les zones de stationnement sont intégrées discrètement. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Vue de l'extérieur du bâtiment



Plan de l'étage

Section transversale

Section transversale du bâtiment, montrant la répartition des espaces et la structure portante.



Section longitudinale

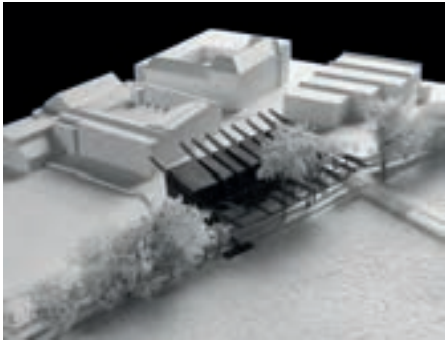
Section longitudinale du bâtiment, montrant la répartition des espaces et la structure portante.



Plan de l'étage



Plan de l'étage

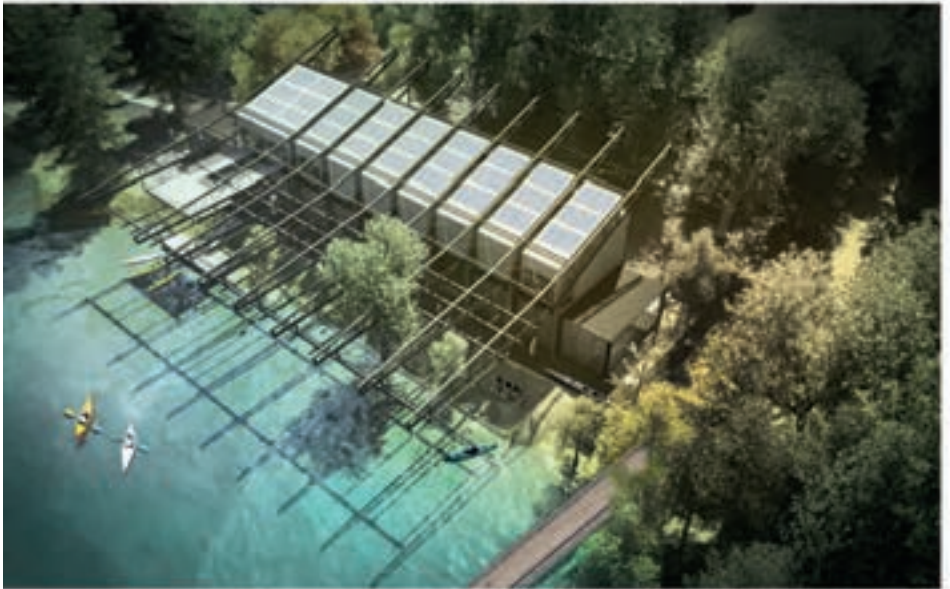


Projet n°4
12161871
Architecte
Riccardo Grattacaso Architetto et
Lorenzo Pasqualini Architects



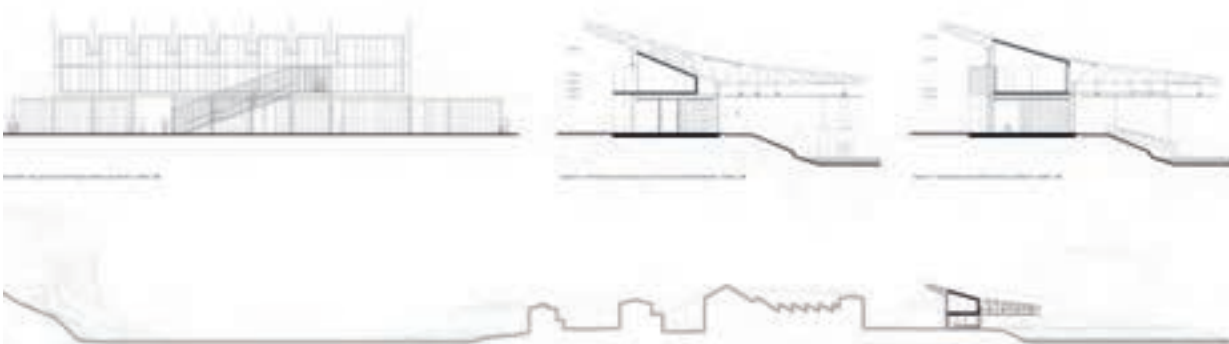
12161871

Le projet consiste en la conception d'un bâtiment qui s'intègre dans un environnement urbain existant, tout en créant un espace public de qualité. Le bâtiment est organisé autour d'un espace central, qui sert de point de rencontre pour les habitants. Les volumes sont articulés de manière à créer une variété de hauteurs et de formes, tout en maintenant une certaine unité globale.



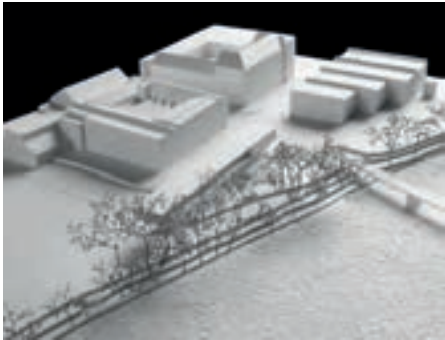
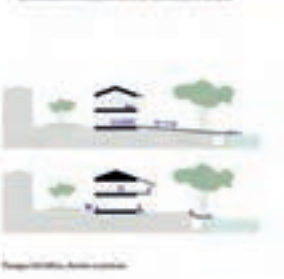
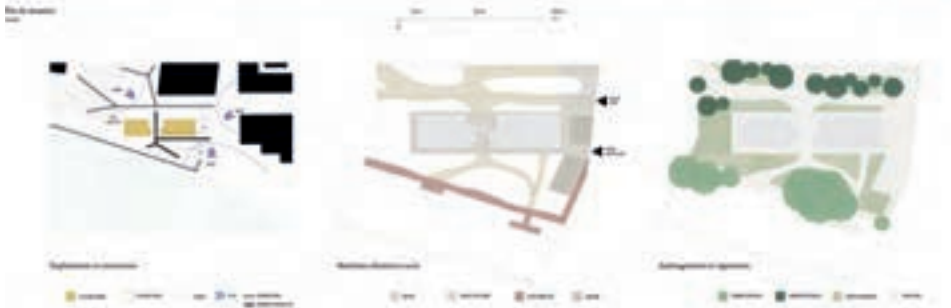
12161871

Le projet consiste en la conception d'un bâtiment qui s'intègre dans un environnement urbain existant, tout en créant un espace public de qualité. Le bâtiment est organisé autour d'un espace central, qui sert de point de rencontre pour les habitants. Les volumes sont articulés de manière à créer une variété de hauteurs et de formes, tout en maintenant une certaine unité globale.





Projet n°6
PASSAGE
Architecte
ATELIER LRA – LAPO RUFFI
ARCHITETTI ASSOCIATI



Projet n°7
Epinoche
Architecte
Stéphanie Deliyski
arch. Dipl. EPFL pour MASP1



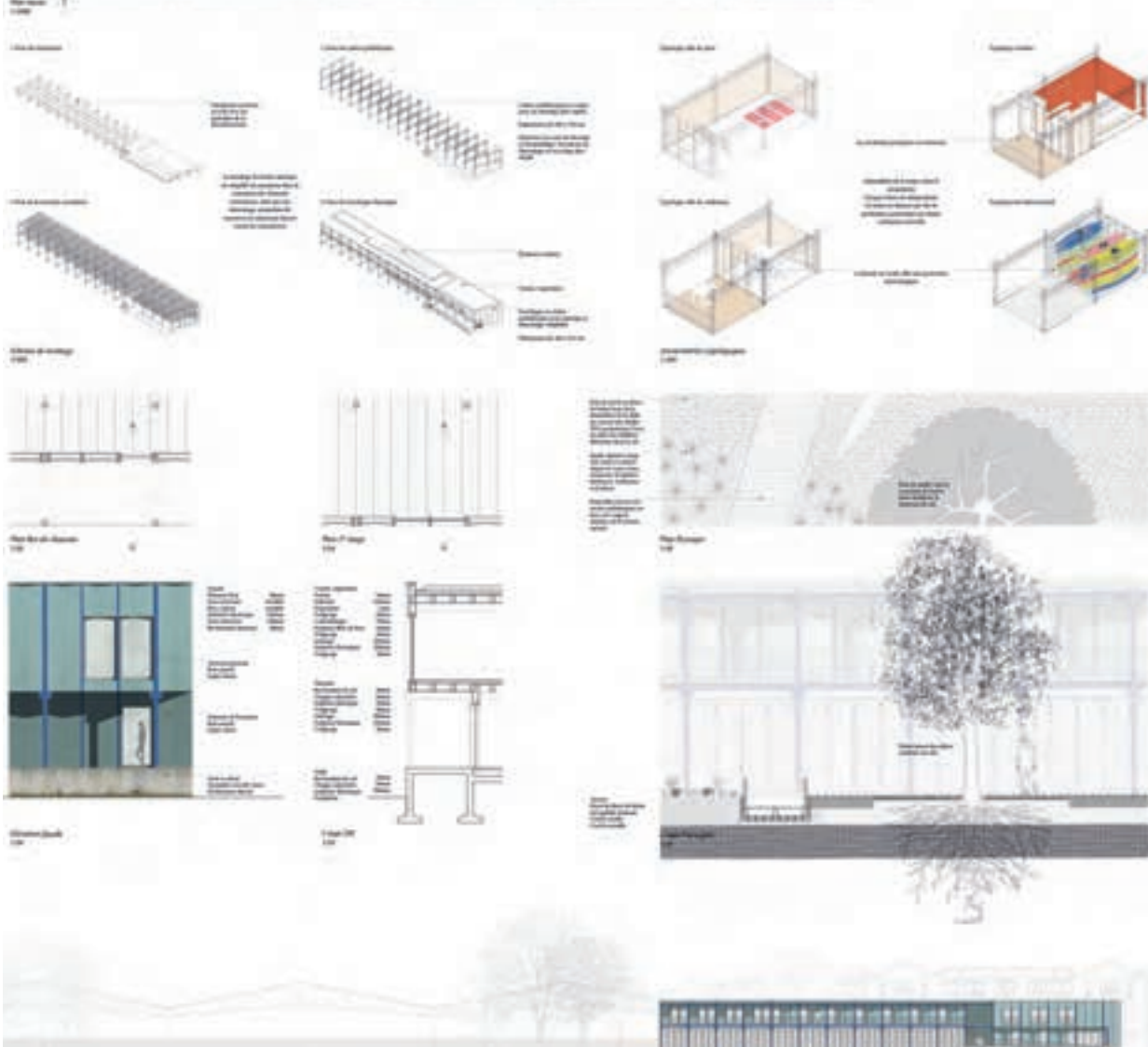
Implantée le long de l'Yver, au bord des bords par de la
péninsule, la nouvelle base nautique offre une vue unique
sur le lac et le paysage, l'opportunité de profiter des
activités nautiques et de la ville.

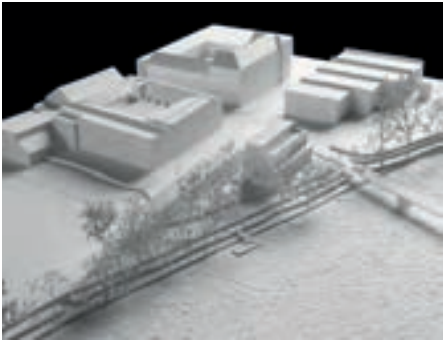
Cette base nautique, qui sera
implantée sur une surface d'environ 4,5 ha, se situe à l'extrémité
nord-est du lac, à l'extrémité de la rive, face à la
ville. Elle sera implantée sur une surface d'environ 4,5 ha, à l'extrémité
nord-est du lac, à l'extrémité de la rive, face à la ville.

La base nautique offrira une vue unique sur le lac et le paysage, l'opportunité de profiter des
activités nautiques et de la ville. Elle sera implantée sur une surface d'environ 4,5 ha, à l'extrémité
nord-est du lac, à l'extrémité de la rive, face à la ville.

La base nautique offrira une vue unique sur le lac et le paysage, l'opportunité de profiter des
activités nautiques et de la ville. Elle sera implantée sur une surface d'environ 4,5 ha, à l'extrémité
nord-est du lac, à l'extrémité de la rive, face à la ville.

La base nautique offrira une vue unique sur le lac et le paysage, l'opportunité de profiter des
activités nautiques et de la ville. Elle sera implantée sur une surface d'environ 4,5 ha, à l'extrémité
nord-est du lac, à l'extrémité de la rive, face à la ville.

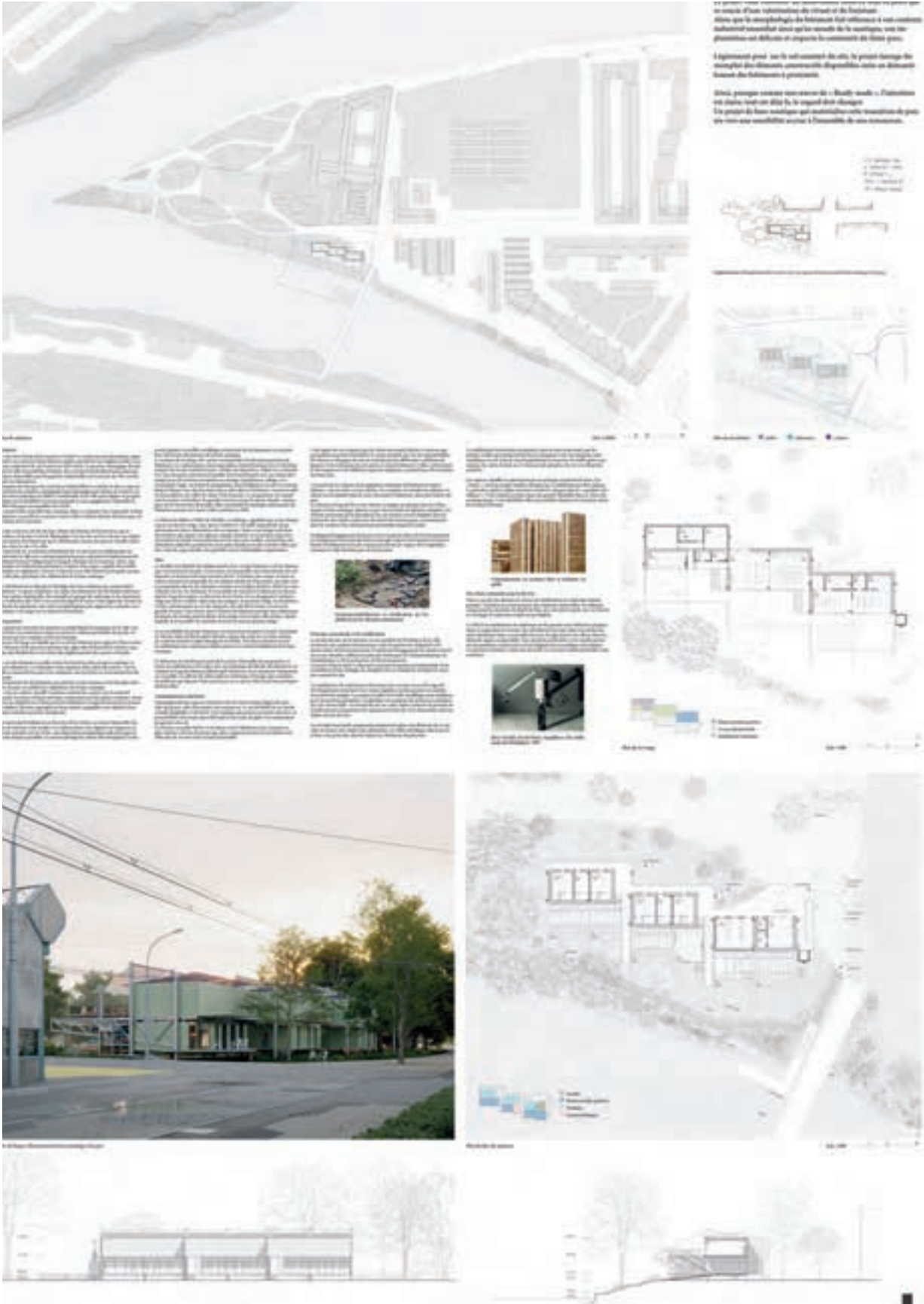


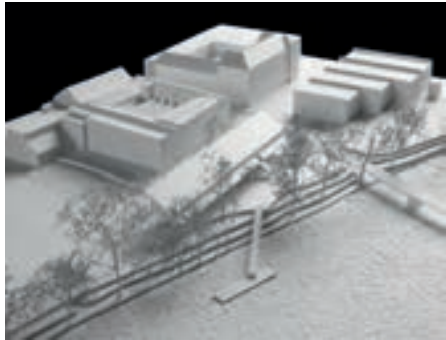


Projet n°8
STRIP CLUB
Architecte
Mathilde Thirio, architecte EPFL
Simon Wüst, architecte EPFL, Forme Commune SNC
George-Etienne Adam, architecte EPFL

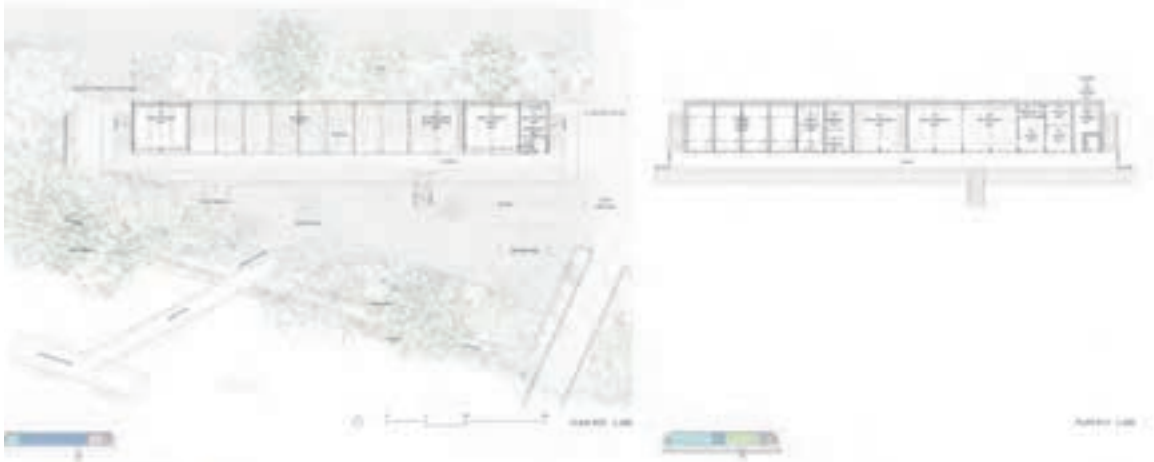


Projet n°9
READY-MADE
Architecte
Alessandro Pecci, Francesco Stefano Colli Martinez





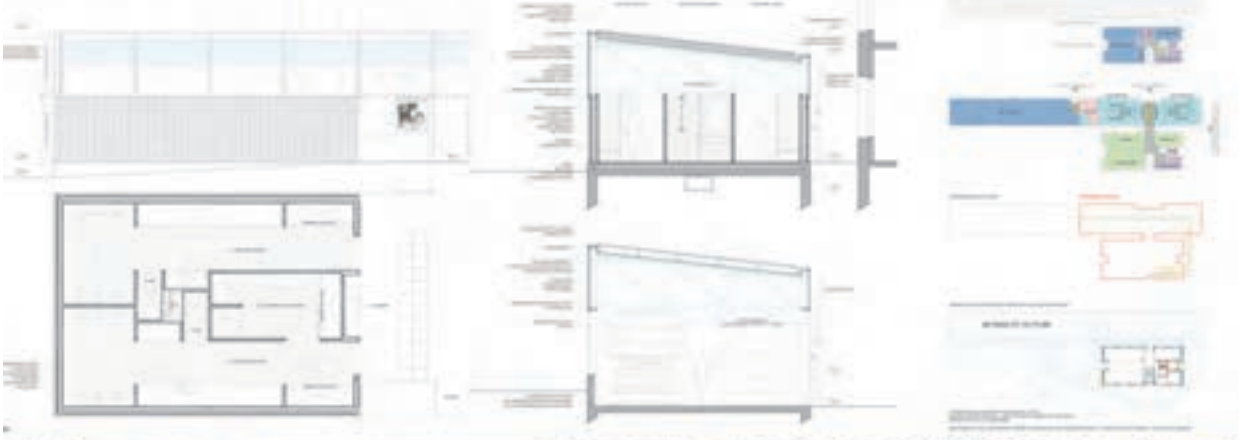
Projet n°10
MANGROVE
Architecte
Pablo Brenas Architecte (entrepreneur individuel)



Architecte: Pablo Brenas



Projet n°11
L'ARVVV
Architecte
CLEMENT BERTON ARCHITECTE





Projet n° 12
JONCYARD
Architecte
Groupement temporaire



Le projet est une réinterprétation de l'urbanisme du XIXe siècle, avec une attention particulière à l'architecture domestique et à la circulation. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, en intégrant des éléments de l'architecture traditionnelle et des techniques modernes.

Principes de conception :

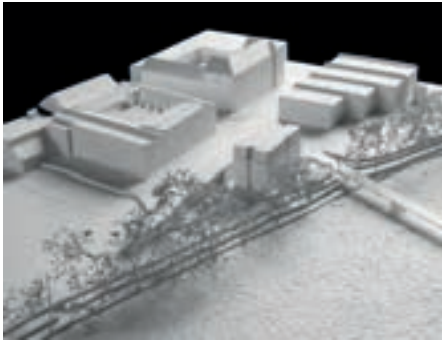
- Respecter le contexte urbain existant.
- Créer des espaces publics de qualité.
- Intégrer des éléments de l'architecture traditionnelle.
- Utiliser des matériaux locaux.
- Créer des logements de qualité.

Programme :

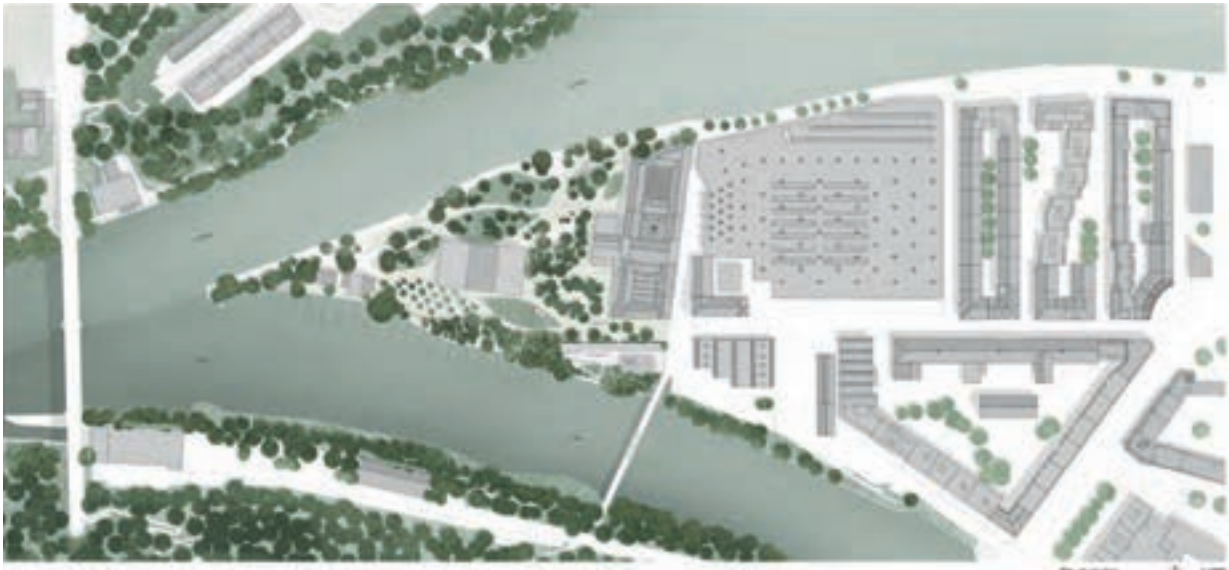
- Logements (résidence principale, résidence secondaire, résidence tertiaire).
- Services (commerce, culture, sport, etc.).
- Espaces publics (parcs, jardins, etc.).

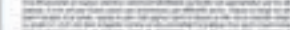
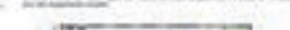
Conclusion :

Le projet JONCYARD est une réponse à la demande de logements de qualité, en intégrant des éléments de l'architecture traditionnelle et des techniques modernes. Il vise à créer un quartier vivant et durable, en respectant le contexte urbain existant.



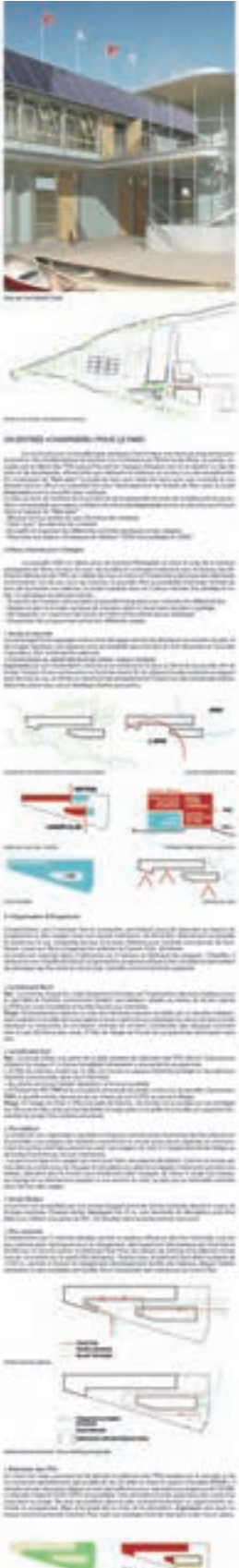
Projet n°14
Tabouleh
Architecte
AtelierObjectifs



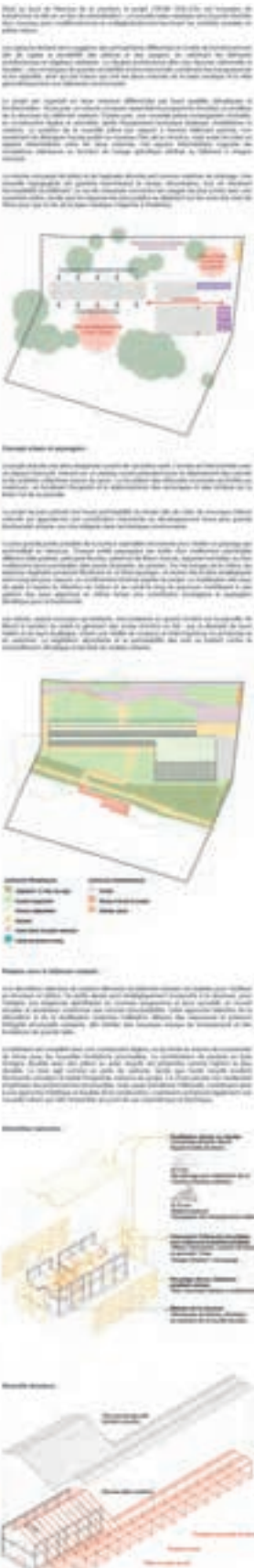
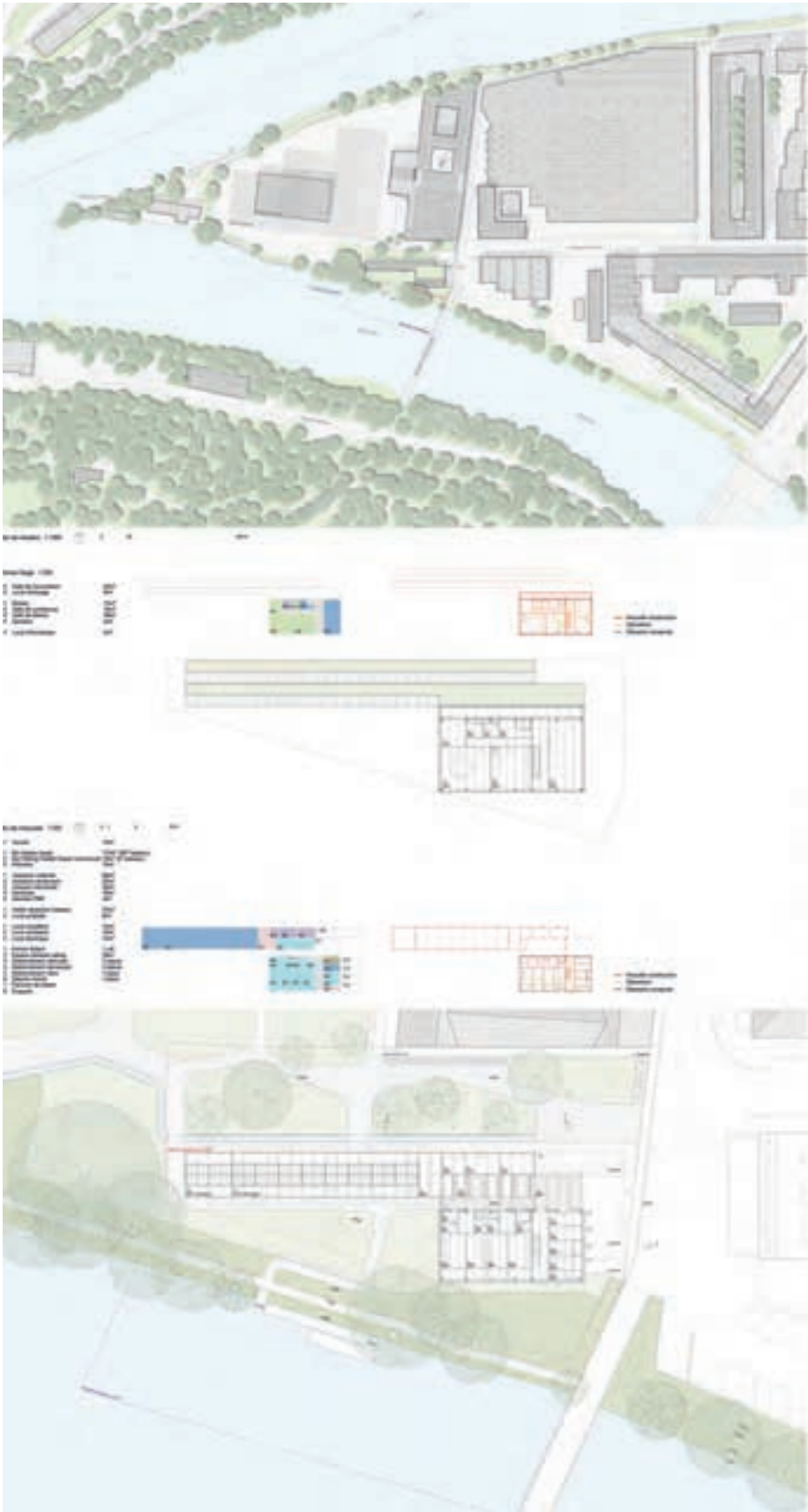


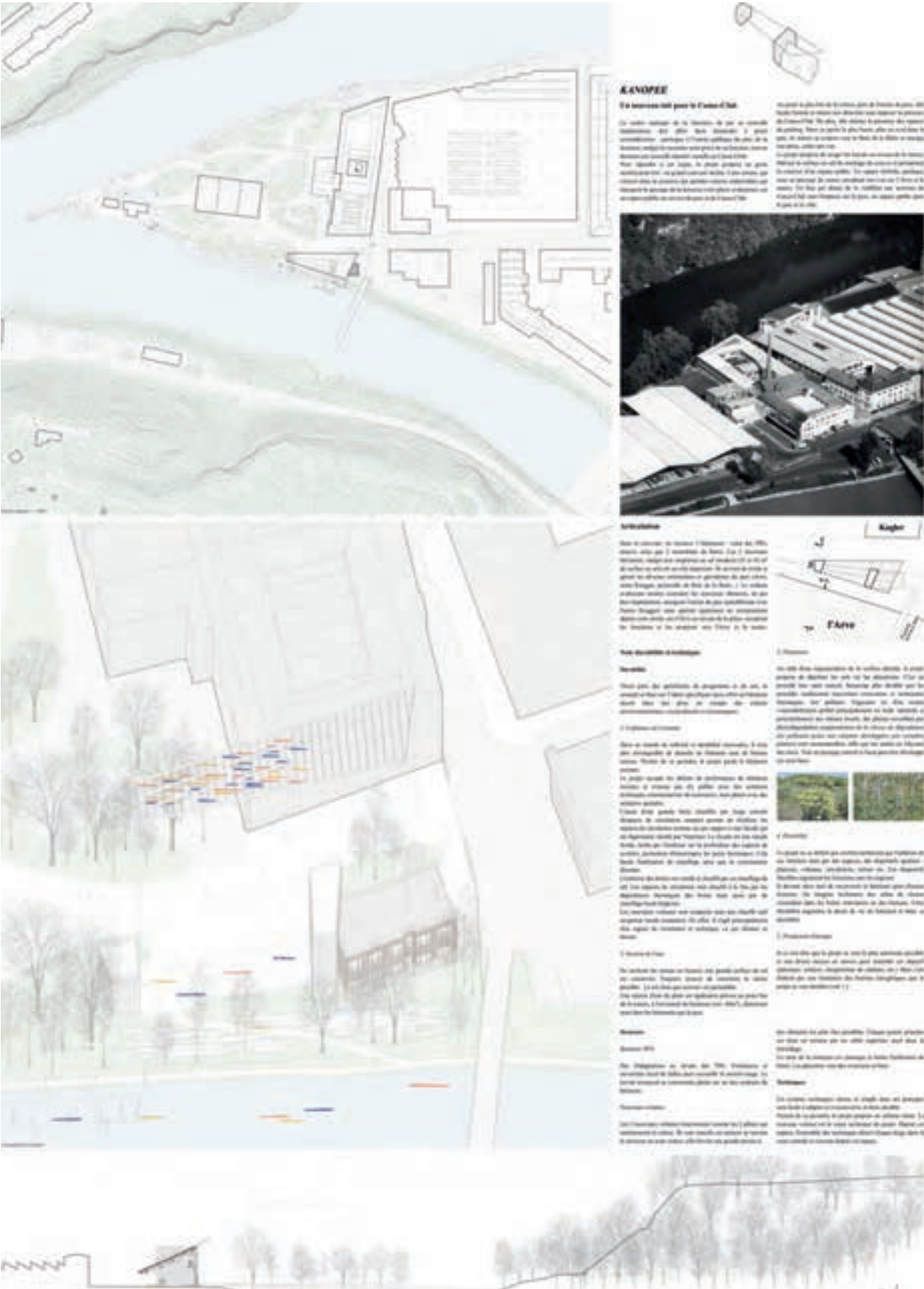
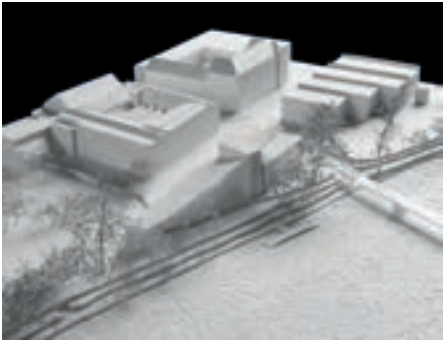


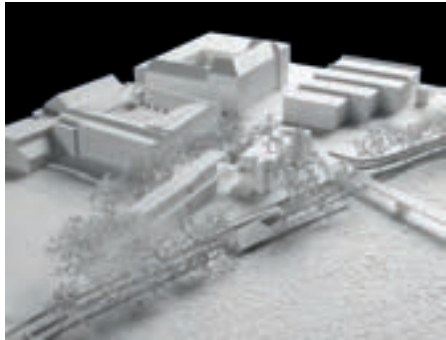
Projet n°17
ARGONAUTE
Architecte
Augustin Clement architecture / Indépendant



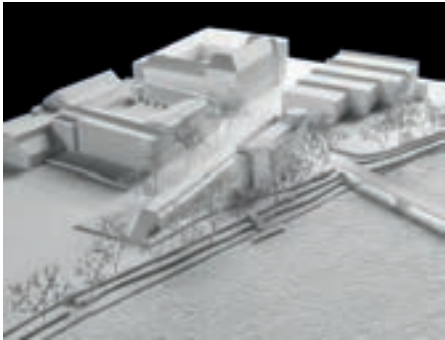
Projet n°18
TROIS QUILLES
Architecte
MAS Architecture- Juan Mateos Corono et
Ana Asensio Rodriguez



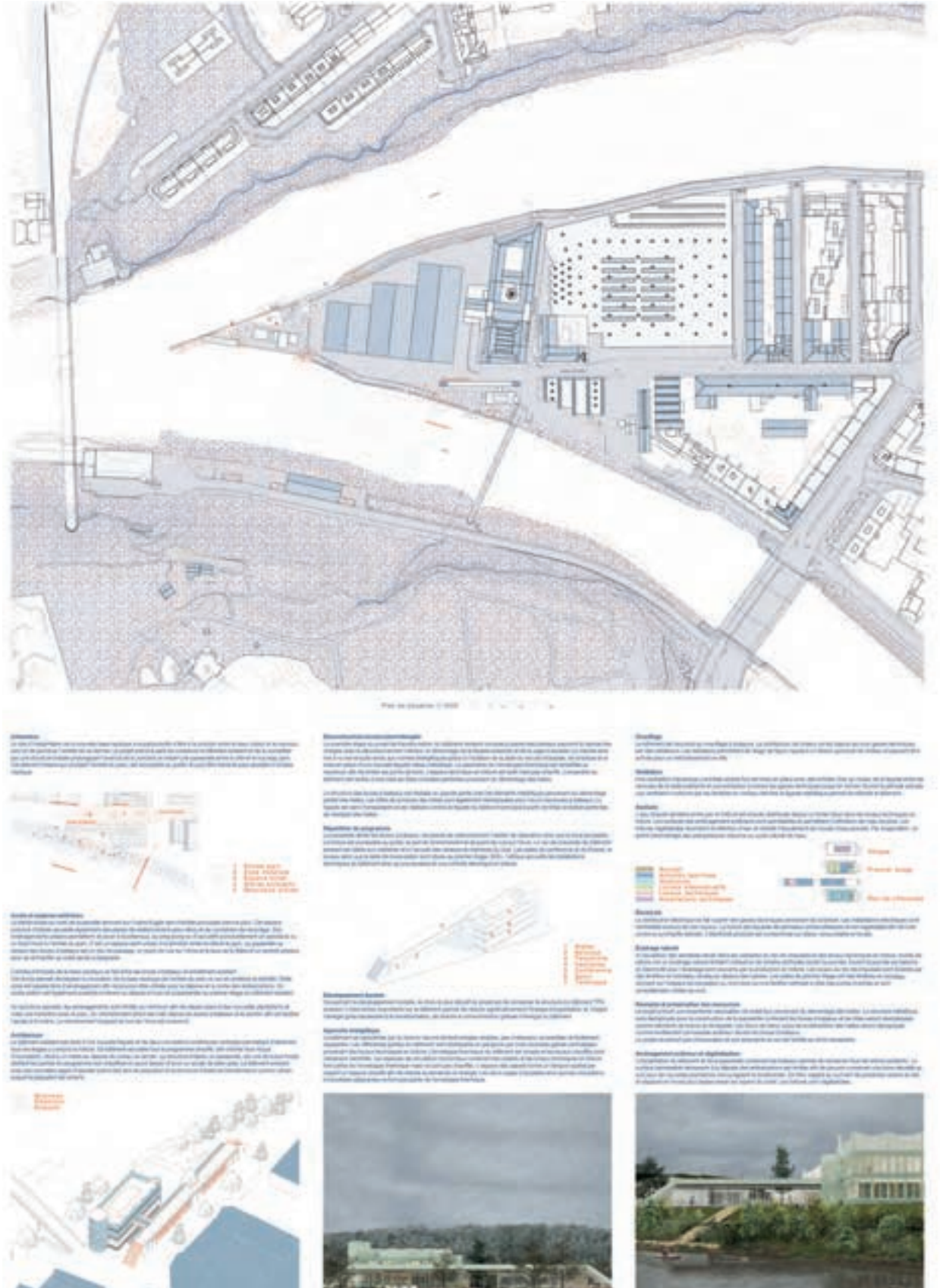


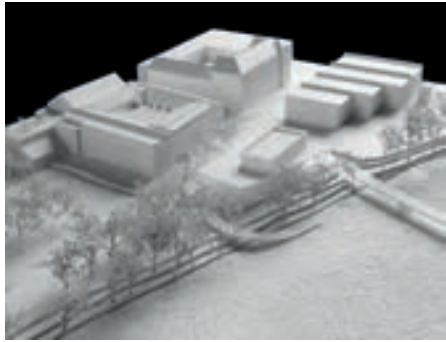


Projet n°21
PARALLELES
Architecte
LAMT

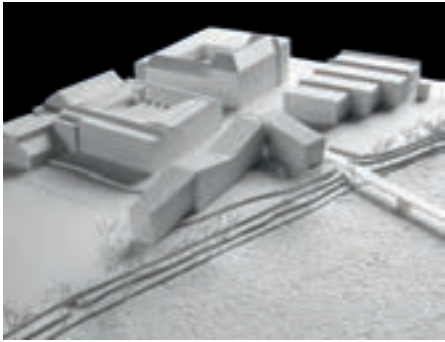


Projet n°23
LEARN TO SWIM
Architecte
Atelier Spolia & WV Architecten

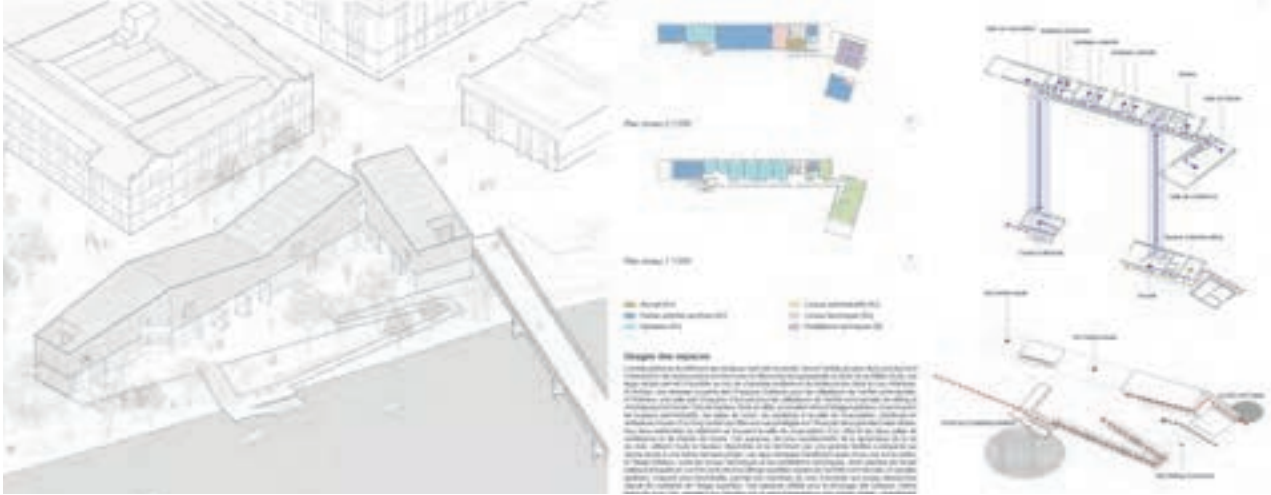




Projet n°24
PHOENIX
Architecte
A-ROH architectes

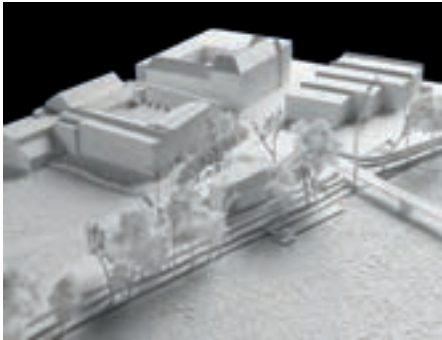
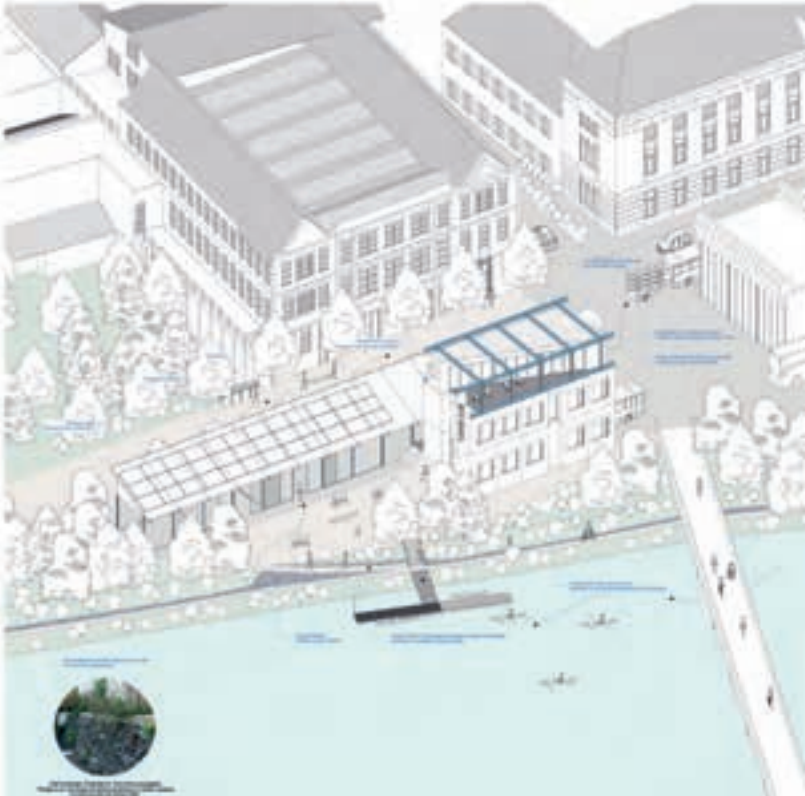
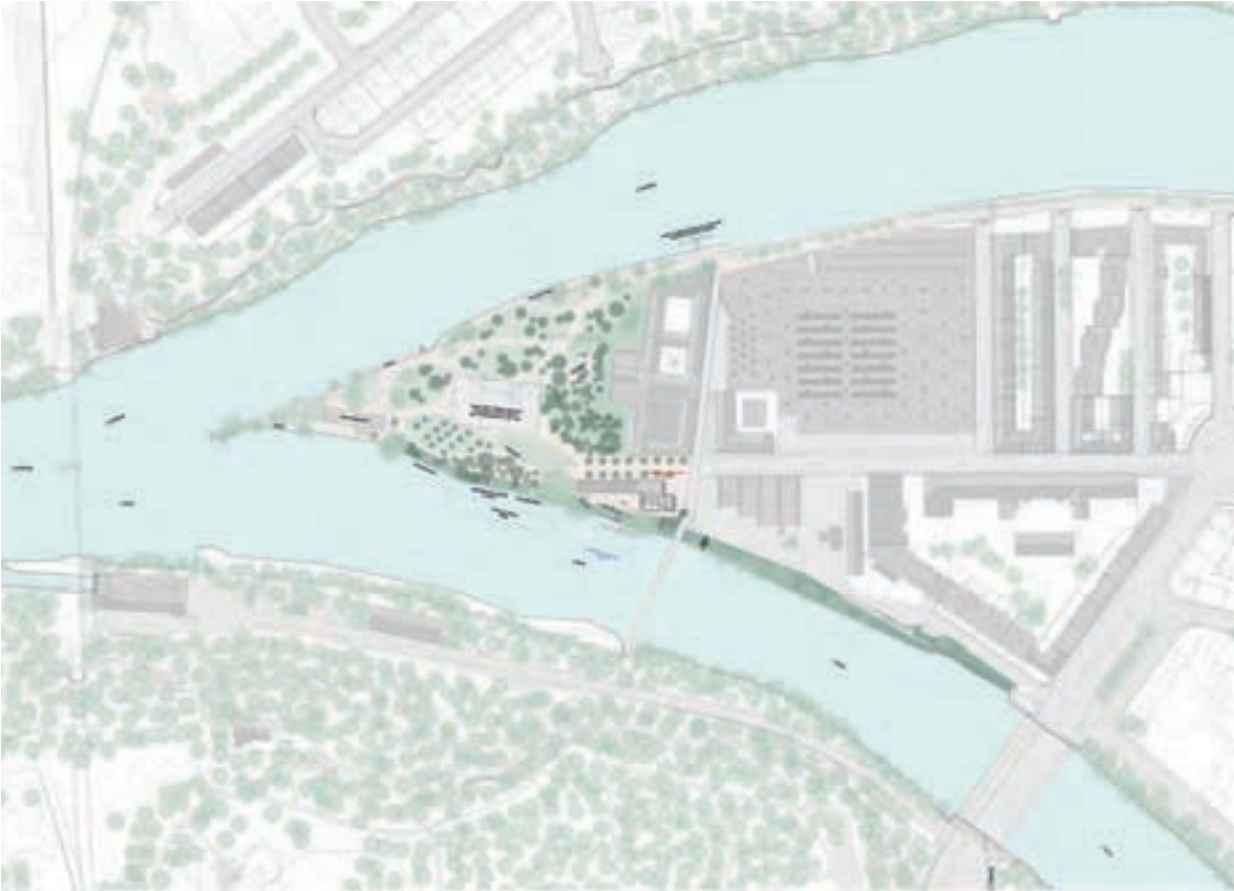


Projet n°25
HORTUS
Architecte
Architecte Vito Latis

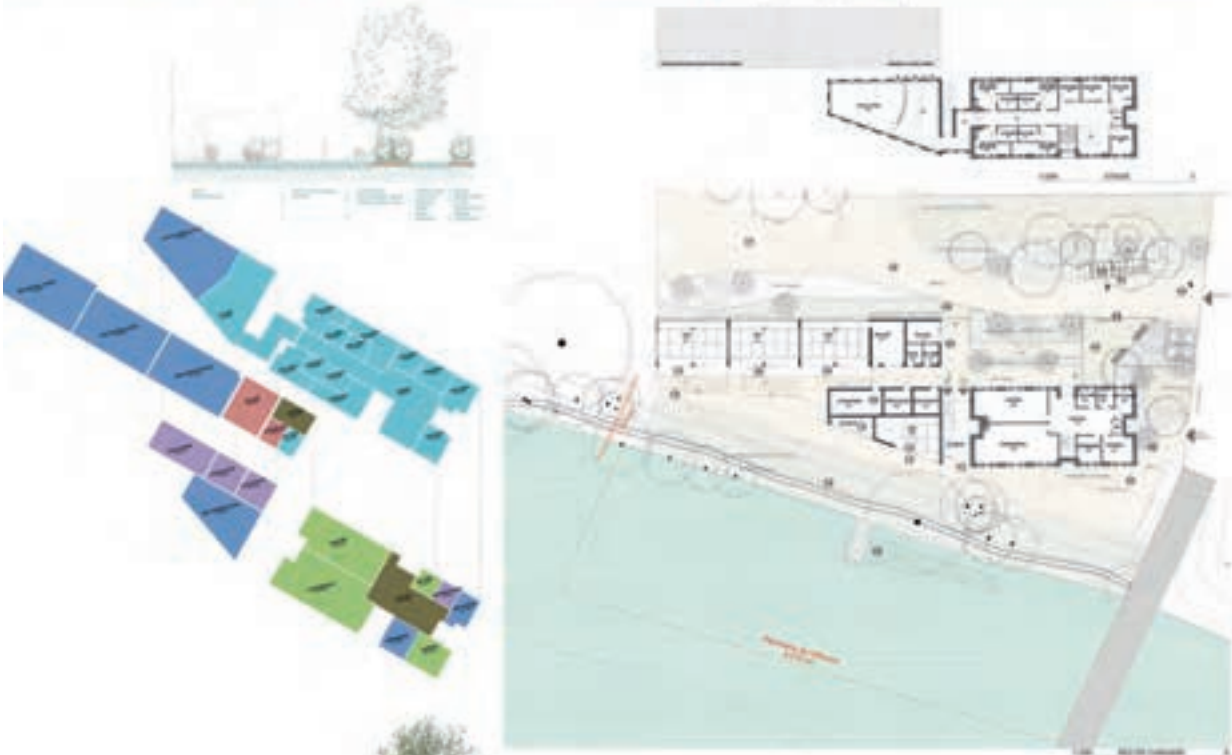




Projet n°26
Comme un avion
Architecte
BALTIQUE ARCHITECTURE Sàrl



Projet n°28
ACABI25K
Architecte
Alain Renard Architecte Ingénieur





Projet n°29
PATIO
Architecte
DEGOS & HARTUNG ARCHITECTES
(MDNH ARCHITECTES)



Projet n°30
SKIN ON FRAME
Architecte
Antonios Isaak Prokos, Arch. Dipl. EPFL SIA +
Giovanni Lazzareschi Sergiusti, Arch. Dipl. AAM



Temple du monde

Notre projet architectural vise à créer un espace d'habitat et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.

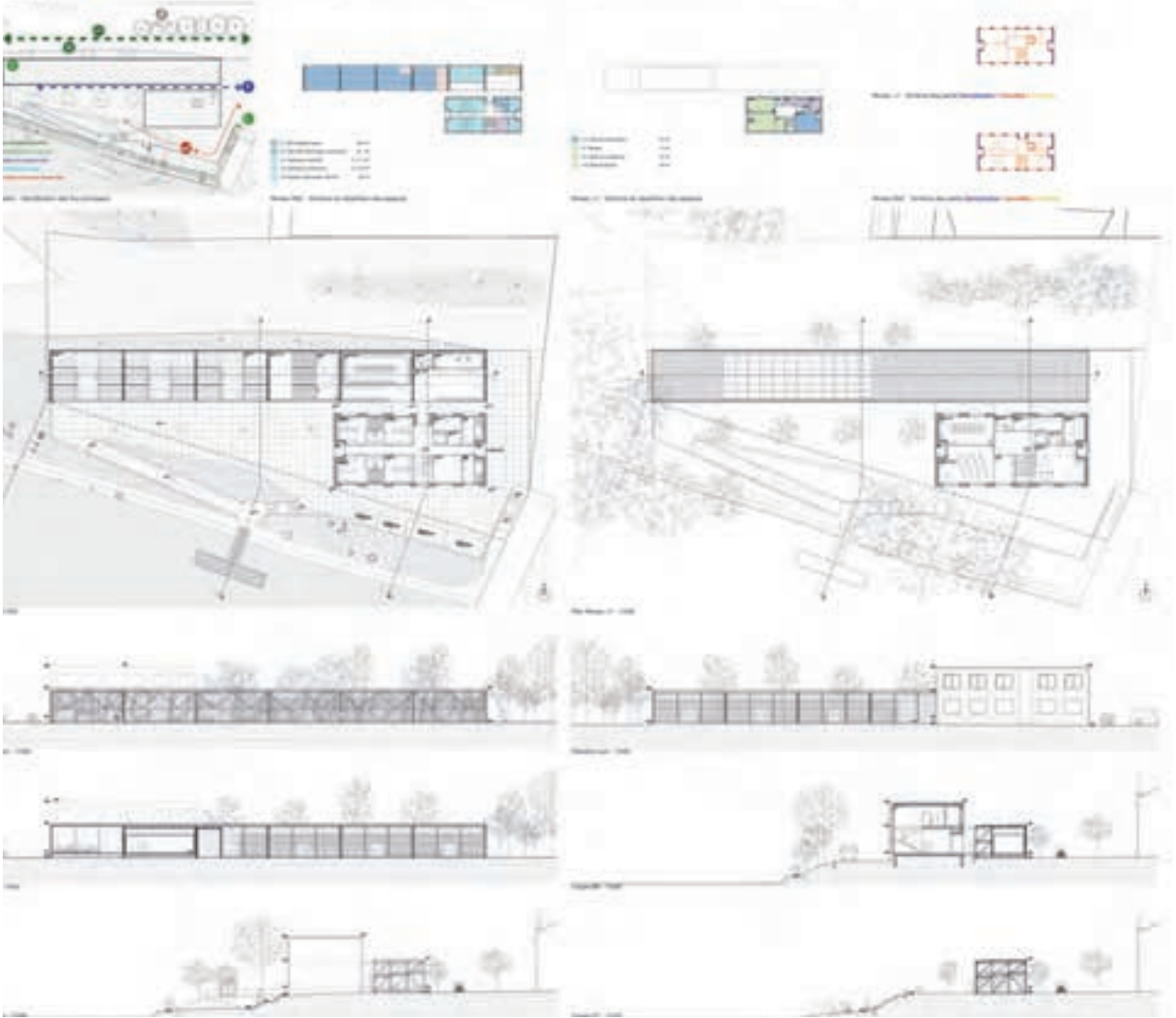
Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un grand parc et d'un réseau de transports en commun. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.

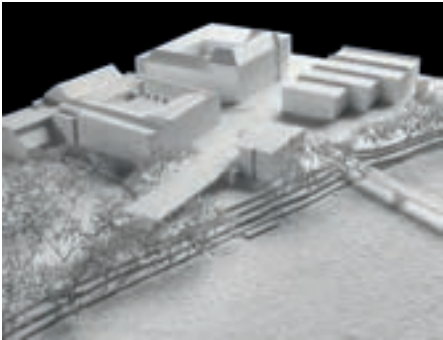
Notre projet architectural vise à créer un espace d'habitat et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.

Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un grand parc et d'un réseau de transports en commun. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.

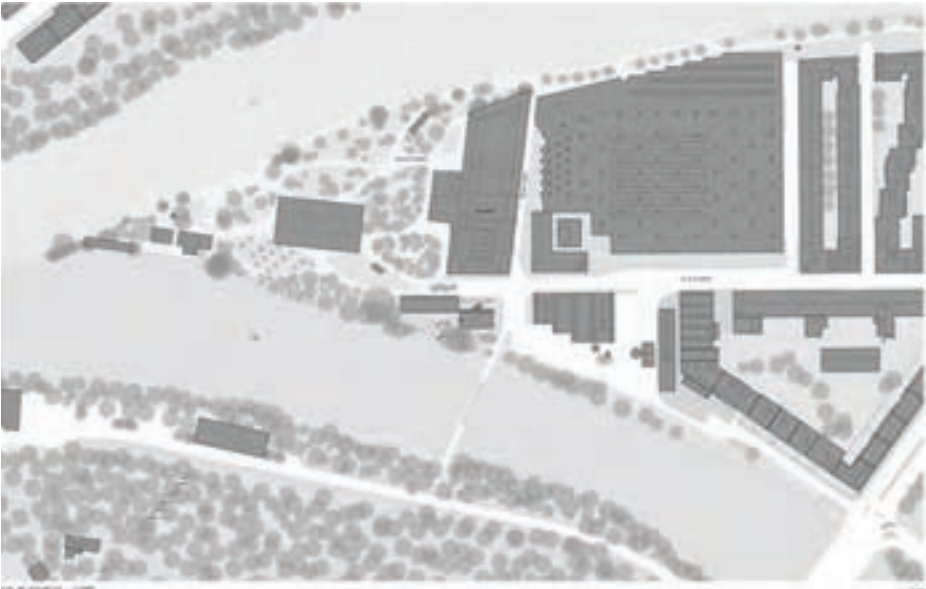
Notre projet architectural vise à créer un espace d'habitat et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.

Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un grand parc et d'un réseau de transports en commun. Nous proposons une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain, qui respecte l'environnement et qui crée un lien entre les habitants et leur environnement.



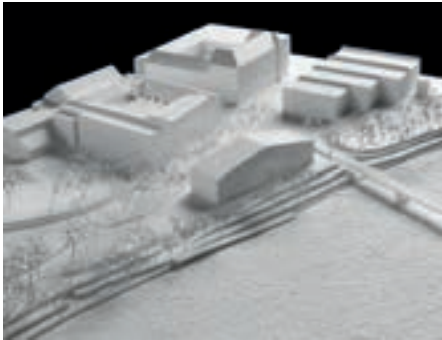


Projet n°31
phénix
Architecte
Consortium Atelier Circulaire

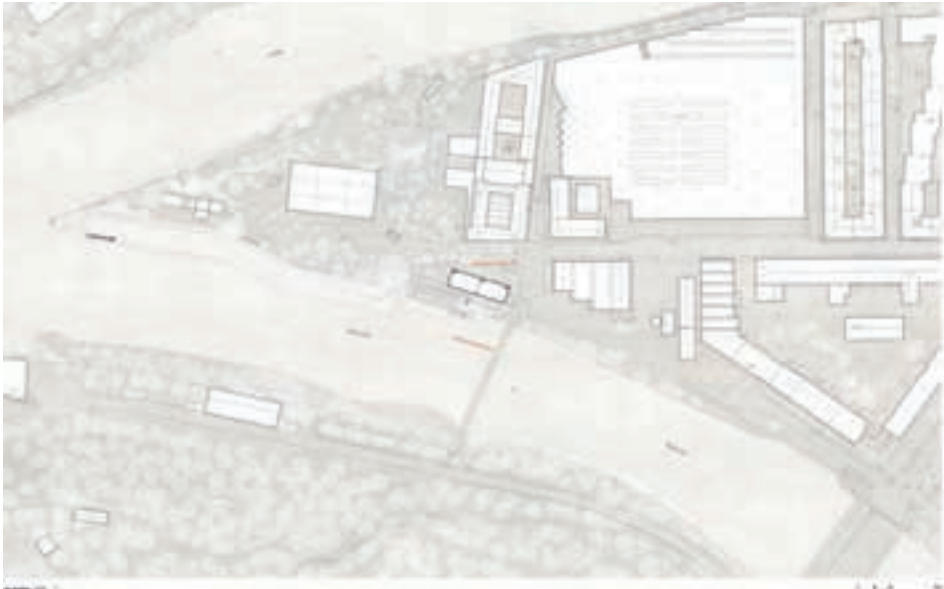


Contexte
Le projet de la réhabilitation de l'ancien site de la centrale nucléaire de Chinon est un défi d'urbanisme et de paysage. Le site est situé dans un environnement rural, à proximité d'un lac et d'un parc naturel régional. Le projet vise à créer un nouveau quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site.

Concept
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site. Le projet vise à créer un nouveau quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site.

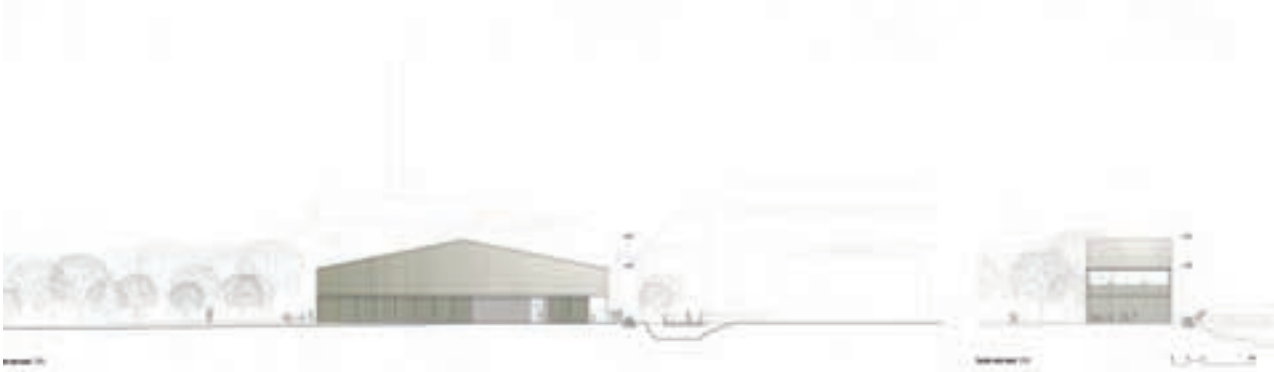


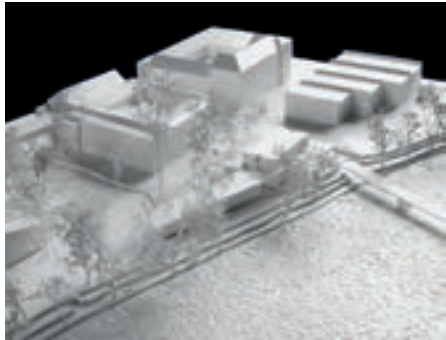
Projet n°32
Moonrise Kingdom
Architecte
DARE architectes Sàrl



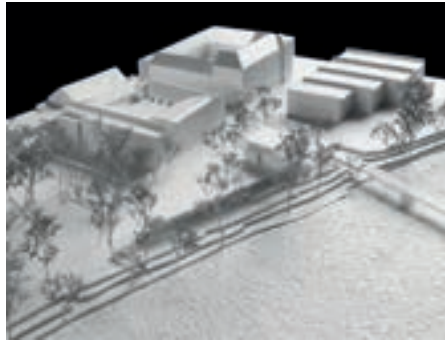
Contexte
Le projet de la réhabilitation de l'ancien site de la centrale nucléaire de Chinon est un défi d'urbanisme et de paysage. Le site est situé dans un environnement rural, à proximité d'un lac et d'un parc naturel régional. Le projet vise à créer un nouveau quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site.

Concept
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site. Le projet vise à créer un nouveau quartier d'habitat et de services, tout en préservant le patrimoine industriel et naturel du site.

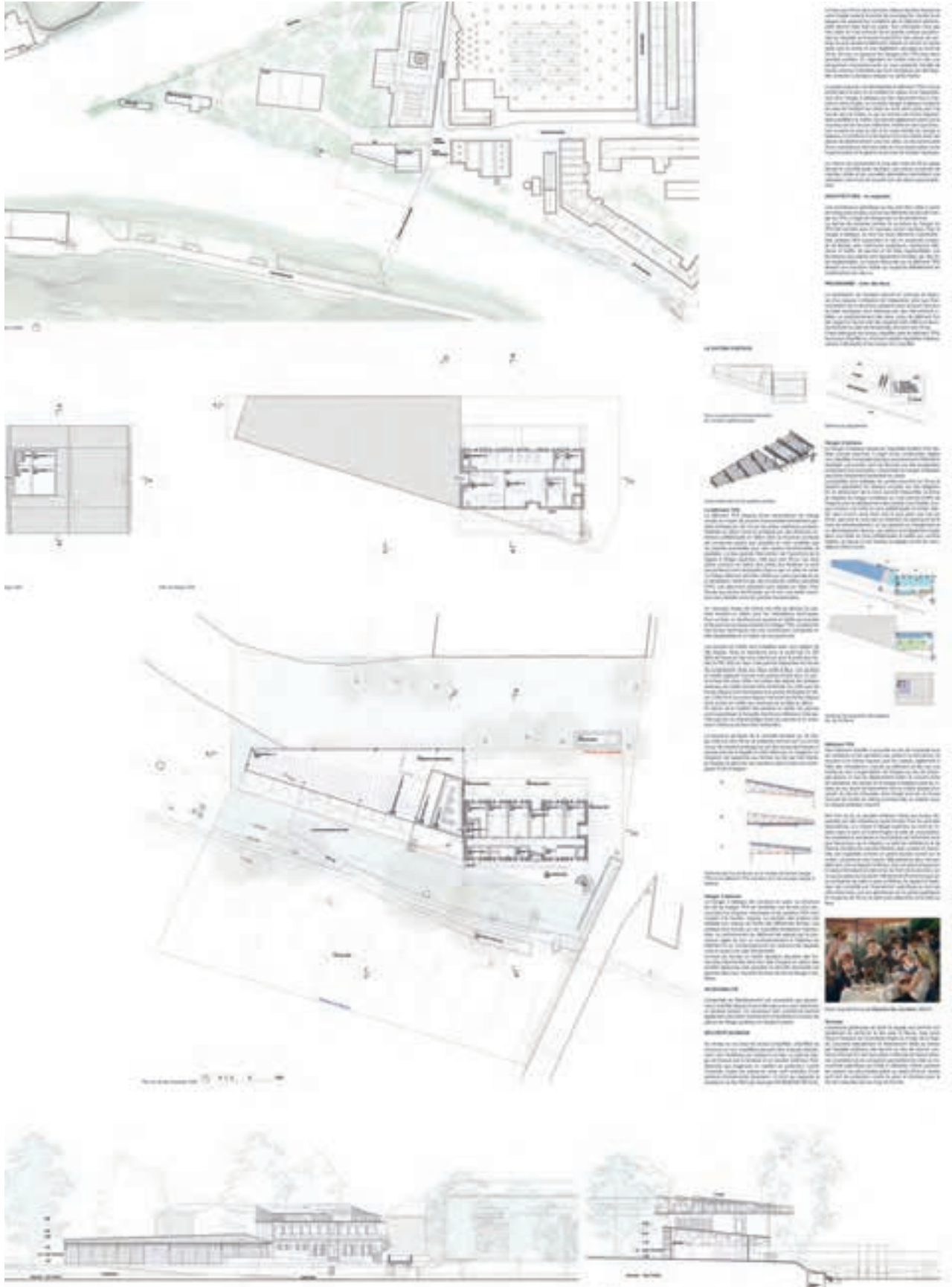


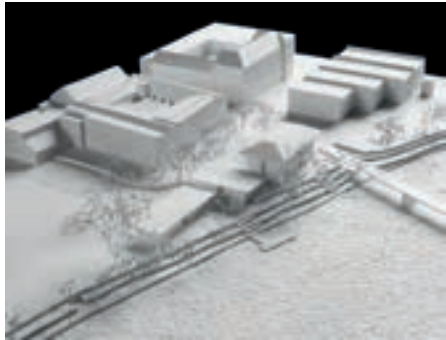


Projet n°33
VICE VERSA
Architecte
MARIANO AUGUSTIN RE



Projet n°34
BLIZZARD
Architecte
Andrea Giger / Morris Enzmann Architekten ETH





Projet n°35
pélican
Architecte
Bureau nautes S.A.R.L d'Architecture

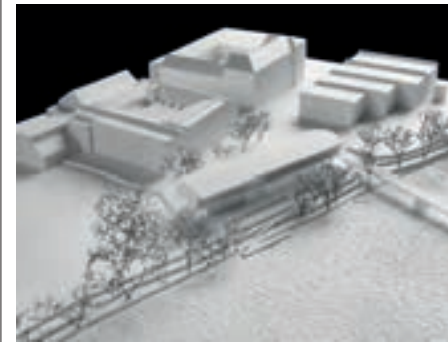


Projet n°36
EAUXVIVANTS
Architecte
Zanetti Umberto et Empeyta Christophe architectes



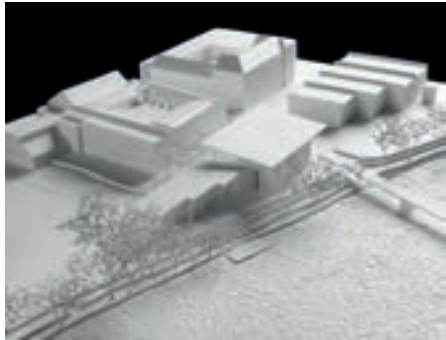


Projet n°38
AU-DESS(0)US
Architecte
LEYLA ILMAN ARCHITECTURE

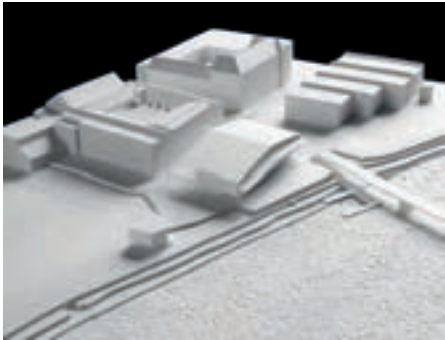
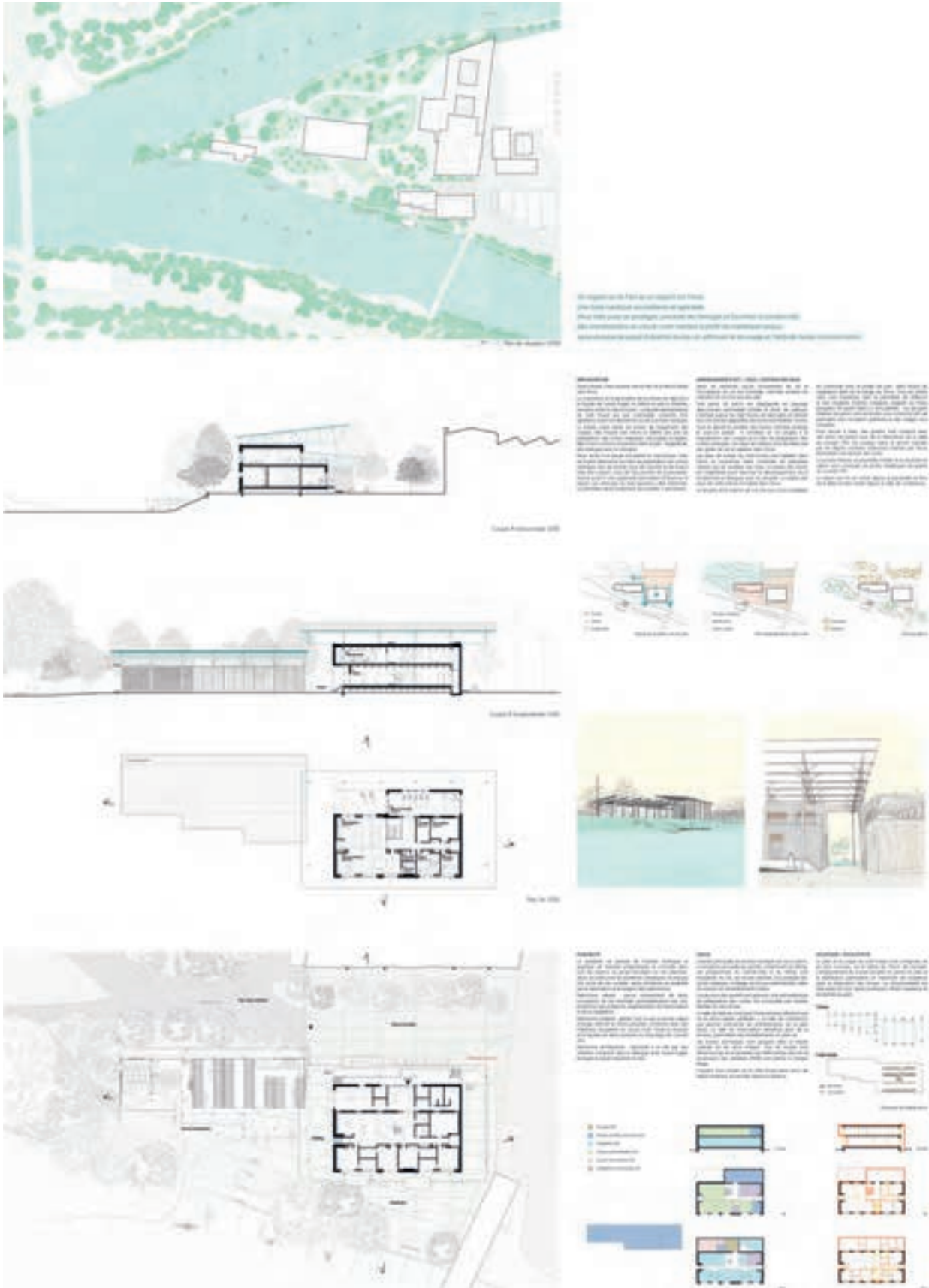


Projet n°39
Le drakkar
Architecte
**Association des bureaux d'architectes :
acte architectes + a-platz**

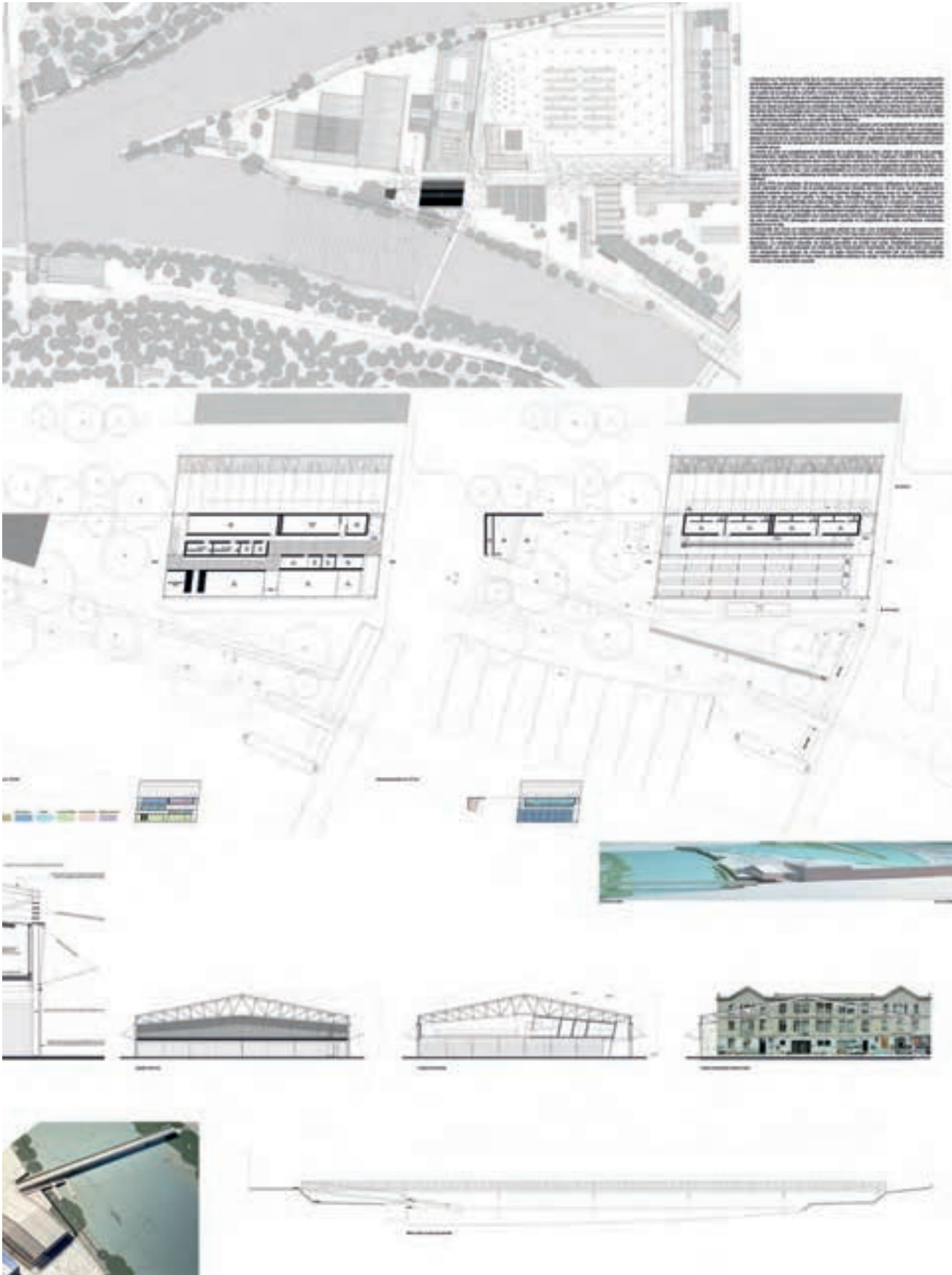


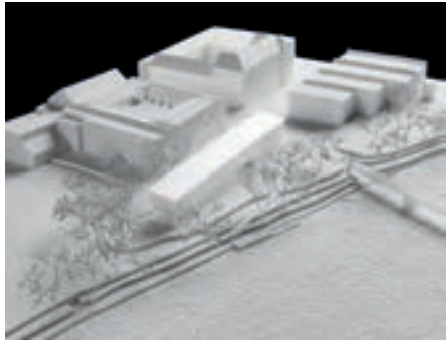


Projet n°40
JANUS
Architecte
PONT 12 architectes sa

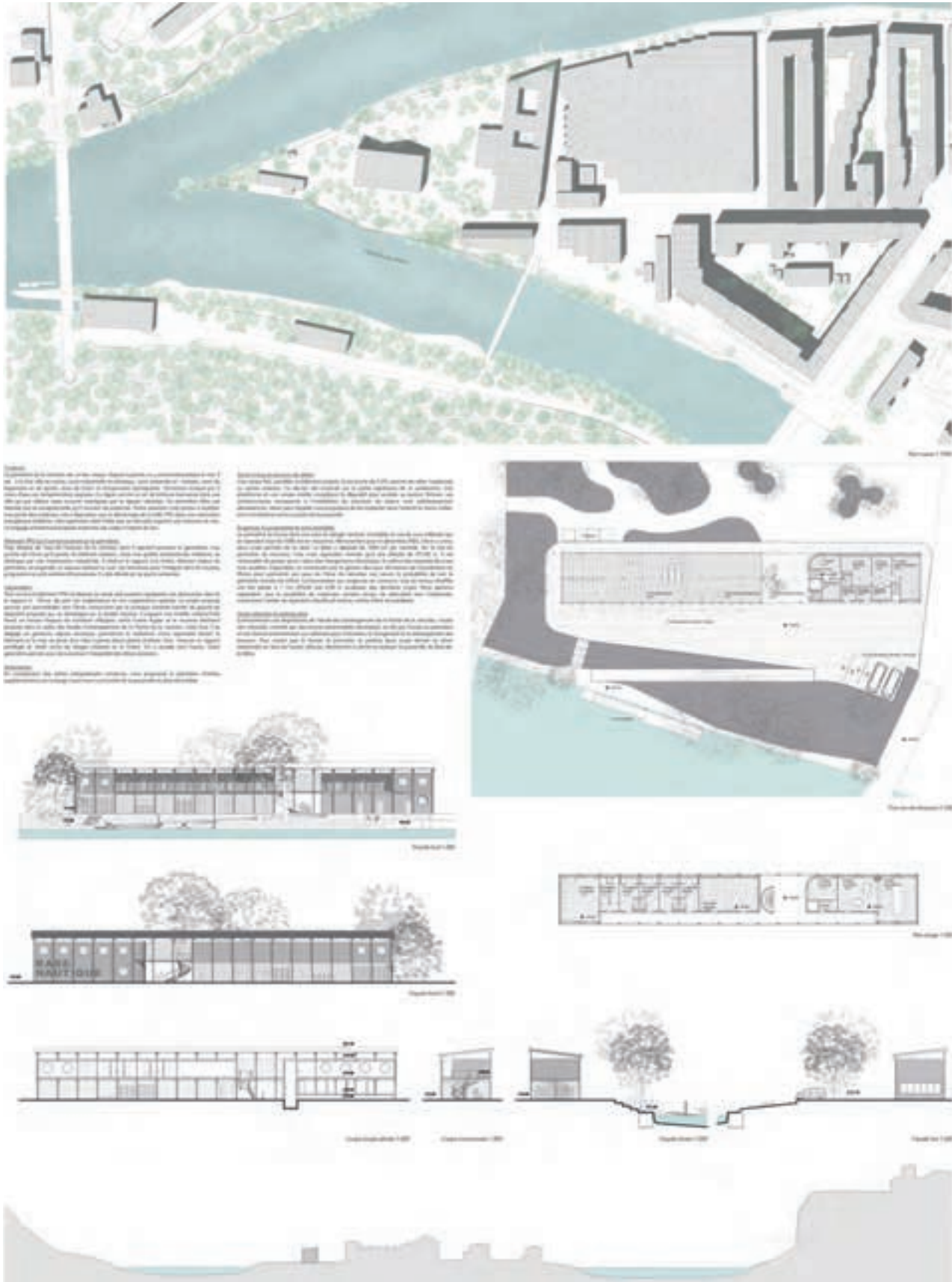


Projet n°41
PAGURE
Architecte
LLJ sarl Architectes eaug fas sia

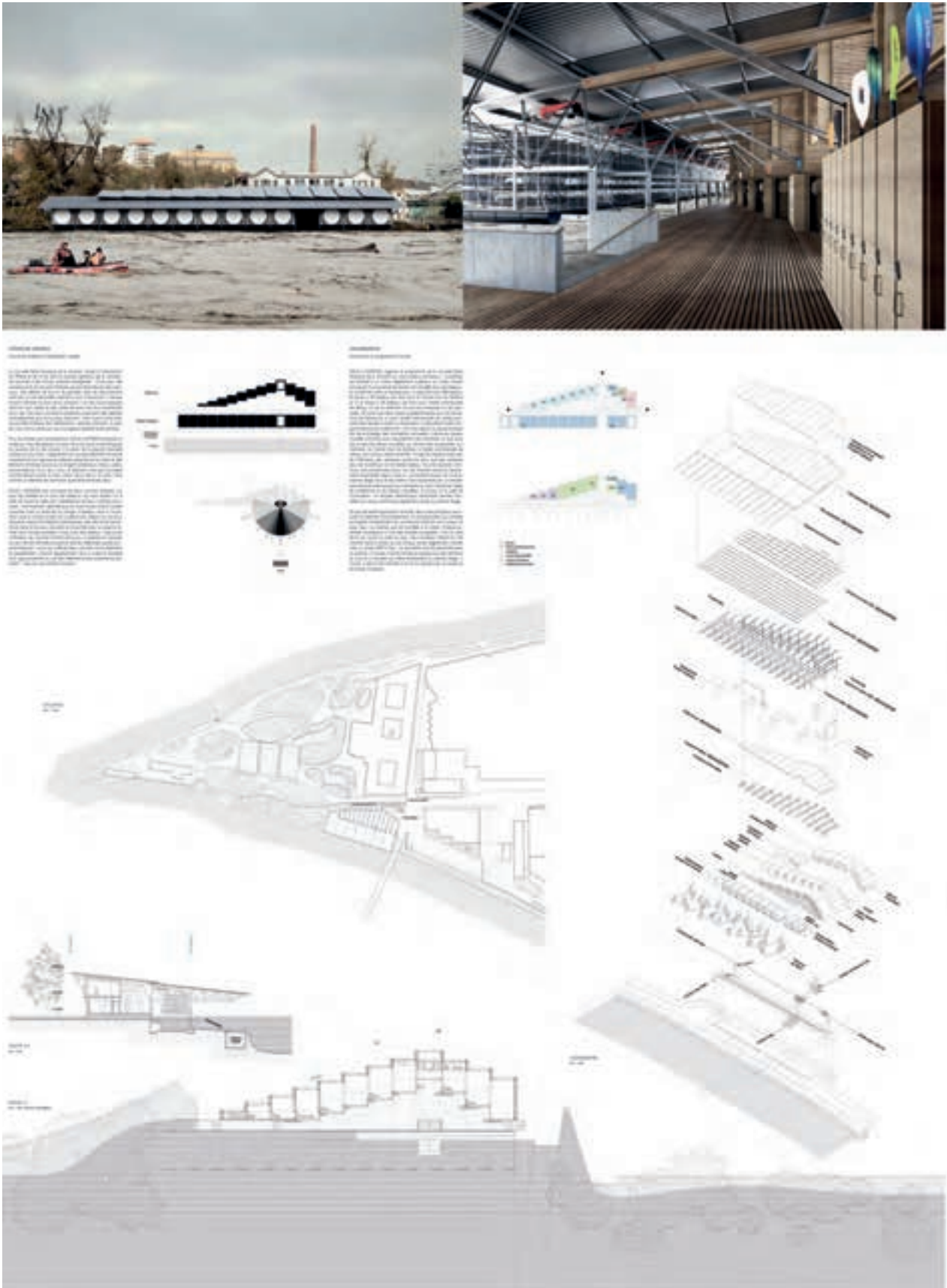
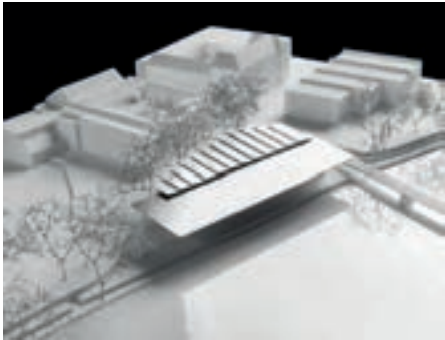




Projet n°42
CENT MILLE
Architecte
J&M Steinfels Architectes

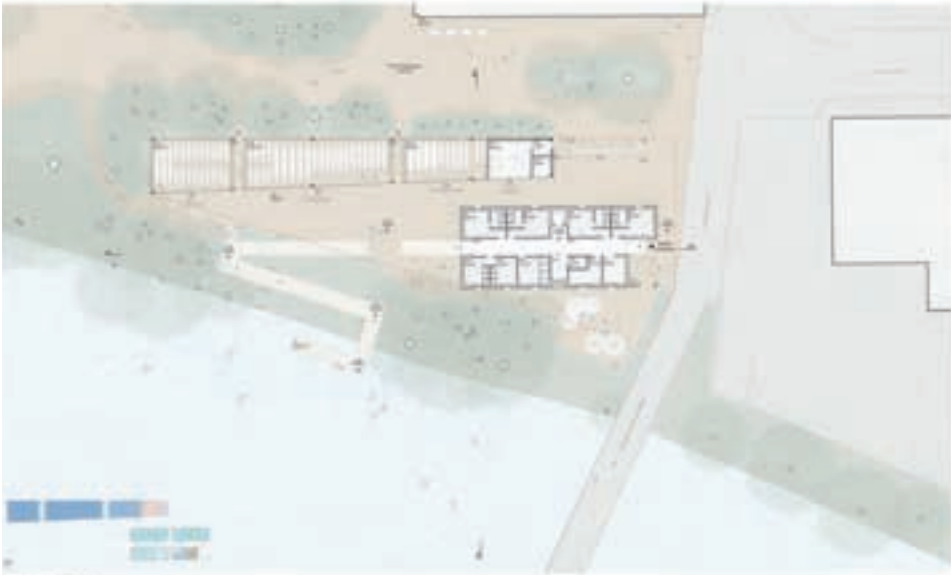
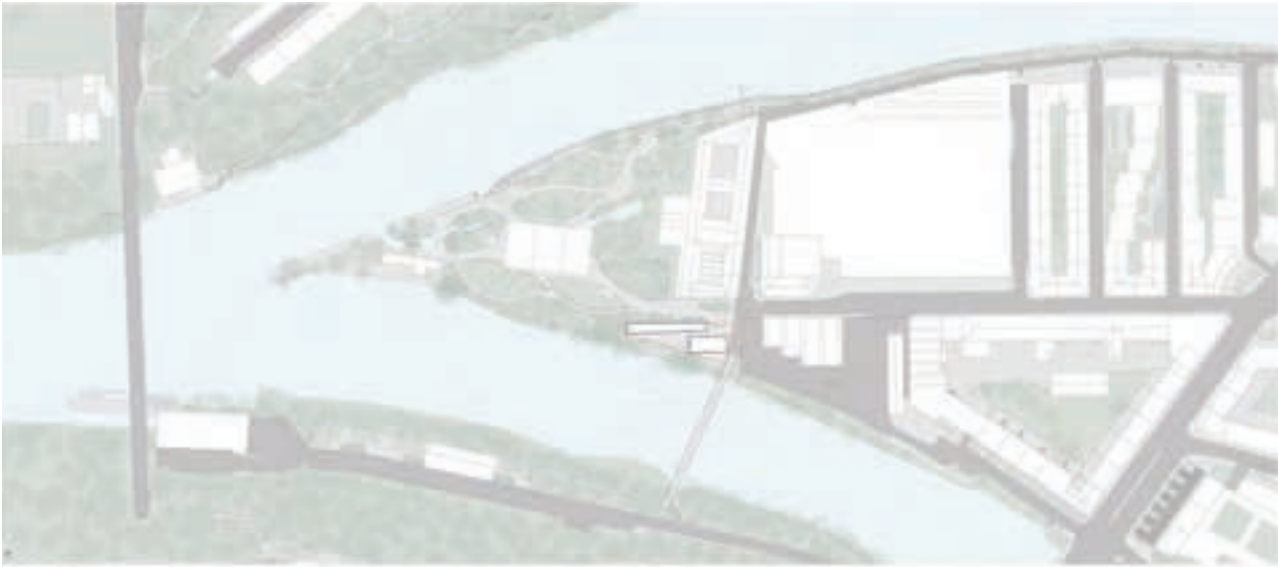


Projet n°43
SOUS L'HORIZON
Architecte
Jonas Rauber MSc Arch ETH





Projet n°47
DÉCONSTRUCTION
Architecte
PAR architecture Sàrl



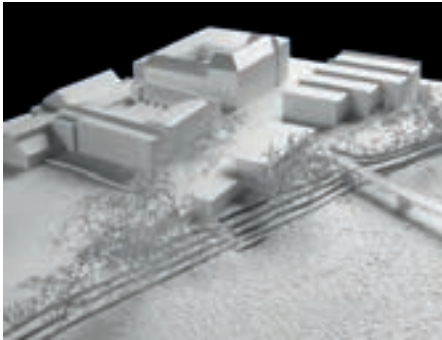
Le site étant un terrain plat, la topographie générale est une surface uniforme. Le contexte urbain est caractérisé par la présence de bâtiments de 3 à 5 étages, de volumes rectangulaires, et par une organisation des parcelles en une grille régulière. Le terrain est plat, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente. La topographie est donc une surface uniforme, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente.



Le site étant un terrain plat, la topographie générale est une surface uniforme. Le contexte urbain est caractérisé par la présence de bâtiments de 3 à 5 étages, de volumes rectangulaires, et par une organisation des parcelles en une grille régulière. Le terrain est plat, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente. La topographie est donc une surface uniforme, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente.



Le site étant un terrain plat, la topographie générale est une surface uniforme. Le contexte urbain est caractérisé par la présence de bâtiments de 3 à 5 étages, de volumes rectangulaires, et par une organisation des parcelles en une grille régulière. Le terrain est plat, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente. La topographie est donc une surface uniforme, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente.



Projet n°48
Ricochet
Architecte
MDT ARCHITECTES SARL



Le site étant un terrain plat, la topographie générale est une surface uniforme. Le contexte urbain est caractérisé par la présence de bâtiments de 3 à 5 étages, de volumes rectangulaires, et par une organisation des parcelles en une grille régulière. Le terrain est plat, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente. La topographie est donc une surface uniforme, ce qui permet de concevoir des bâtiments de hauteur variable sans contrainte de pente.





Projet n°49
KILGORE
Architecte
FAWAZ JULIEN

PLAN DE SITUATION 1/1000

PERSPECTIVE: *It's not all roses*



Le 15 septembre 1992, les députés de l'Assemblée nationale ont voté la loi dite de « Mitterrand ». Cette loi, dite « loi relative à la présidence de la République », a été votée à l'unanimité. Elle a été votée à l'unanimité, ce qui est une première dans l'histoire de la République. Elle a été votée à l'unanimité, ce qui est une première dans l'histoire de la République. Elle a été votée à l'unanimité, ce qui est une première dans l'histoire de la République.



99

**JUNCTION** *NEUE*

Par la création d'un nouveau centre nautique situé sur la rive de la rivière de l'Arve, la JONCTION NEUE offre l'opportunité d'établir une approche architecturale durable.



UNE NOUVELLE ENTRÉE AU PARC

Information is provided by two computerized classification systems for coding the items and identifying the variables used in a document. The systems are designed to facilitate the classification, group, and use of documents in the study by allowing researchers to approach relevant areas of interest in a systematic manner.

RELIER LE FRANÇAIS ET LA MATHÉMATIQUE

Results presented here suggest that the effect of the type of the stimulus on the response is not only dependent on the type of the stimulus, but also on the type of the response. This is in line with the results of the previous studies (e.g., Kuhl, 1991; Kuhl & Andrusch, 1990; Kuhl & Jägle, 1995; Kuhl & Meltz, 1984; Kuhl & Seuren, 1979; Kuhl & Steffens, 1983; Kuhl & Steffens, 1984; Kuhl & Steffens, 1985; Kuhl & Steffens, 1986; Kuhl & Steffens, 1987; Kuhl & Steffens, 1988; Kuhl & Steffens, 1989; Kuhl & Steffens, 1990; Kuhl & Steffens, 1991; Kuhl & Steffens, 1992; Kuhl & Steffens, 1993; Kuhl & Steffens, 1994; Kuhl & Steffens, 1995; Kuhl & Steffens, 1996; Kuhl & Steffens, 1997; Kuhl & Steffens, 1998; Kuhl & Steffens, 1999; Kuhl & Steffens, 2000; Kuhl & Steffens, 2001; Kuhl & Steffens, 2002; Kuhl & Steffens, 2003; Kuhl & Steffens, 2004; Kuhl & Steffens, 2005; Kuhl & Steffens, 2006; Kuhl & Steffens, 2007; Kuhl & Steffens, 2008; Kuhl & Steffens, 2009; Kuhl & Steffens, 2010; Kuhl & Steffens, 2011; Kuhl & Steffens, 2012; Kuhl & Steffens, 2013; Kuhl & Steffens, 2014; Kuhl & Steffens, 2015; Kuhl & Steffens, 2016; Kuhl & Steffens, 2017; Kuhl & Steffens, 2018; Kuhl & Steffens, 2019; Kuhl & Steffens, 2020; Kuhl & Steffens, 2021; Kuhl & Steffens, 2022; Kuhl & Steffens, 2023; Kuhl & Steffens, 2024; Kuhl & Steffens, 2025).

CIRCULATION DANS LA ZONE TAMPON THERMIQUE

Employment of officers is under constant review & the highest quality recruits through it, after careful selection, are promoted as necessary. As before, the 1949 year should be the first of an upward movement, the theory being to keep the strength of the unit

ВЕРЬСКОЕ, Д. В. 1999.

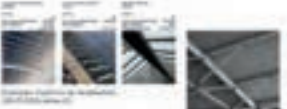
Des indicateurs de suivi sont à l'appréhension dans le conflit, ils sont les premiers à dénoncer les violations des droits humains, ils sont les premiers à dénoncer les violations des droits humains, ils sont les premiers à dénoncer les violations des droits humains.

EXEMPLARITE (EUPHONIA)ENTHUSIA

[illegible]

RECONSTRUCTION ANTICIPES

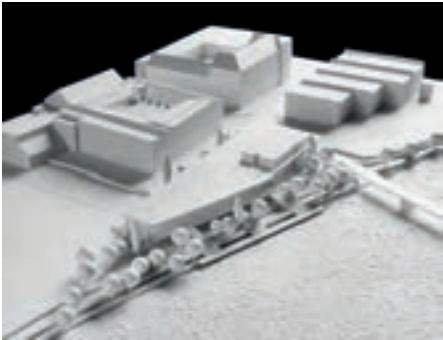
Les auteurs de ces documents ont voulu rendre accessibles à un public de professionnels diversifiés. Les résultats que nous vous présentons ici ont donc été tirés de la base de données, et ils illustrent donc une certaine interprétation des données d'origine. Les conclusions de ces documents ne doivent pas être considérées comme définitives.



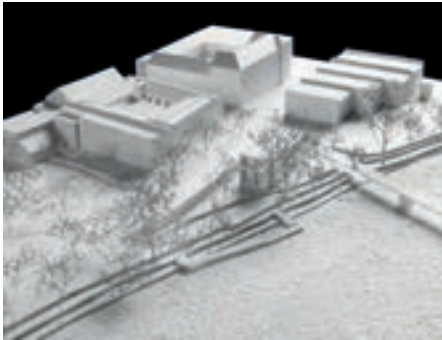
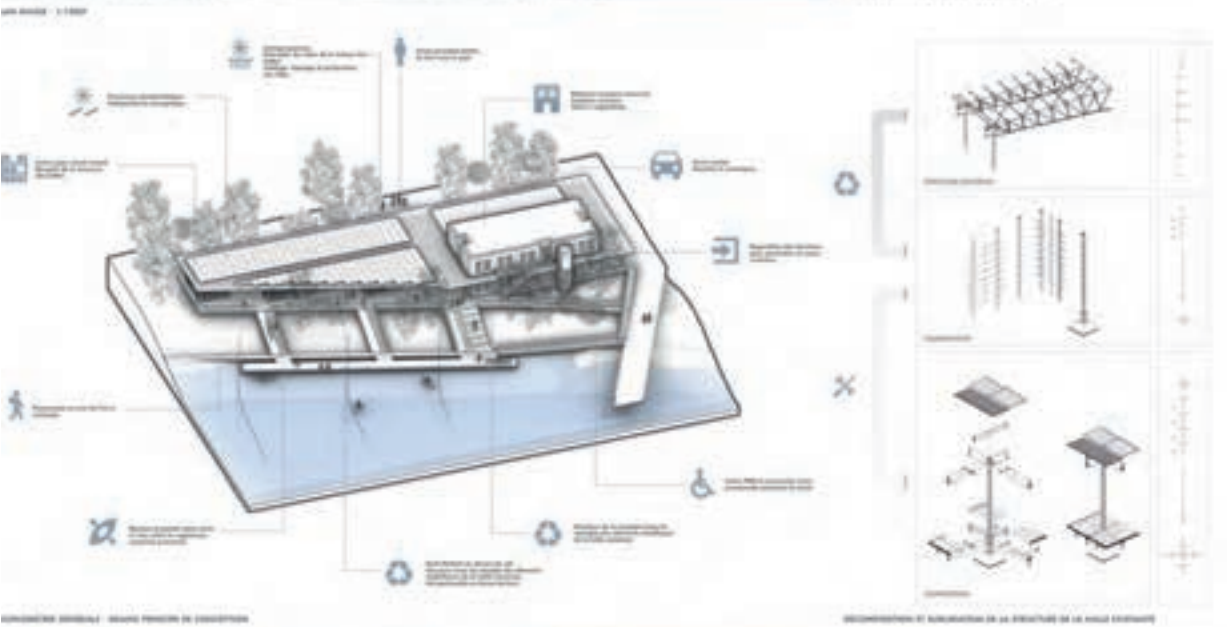
De afzet wordt nu 'half jaar' in dienst nemen en
aankomende op aankomende aankomende de
aankomende de aankomende de aankomende de
aankomende de aankomende de aankomende de
aankomende de aankomende de aankomende de

VUE ACROUSTIQUE ET MATÉRIALISATION

[illegible]



Projet n°51
CANO(P)É KAYAK
Architecte
**Atelier Simphon architectes Sàrl +
Nicolas Grawitz Architecture**

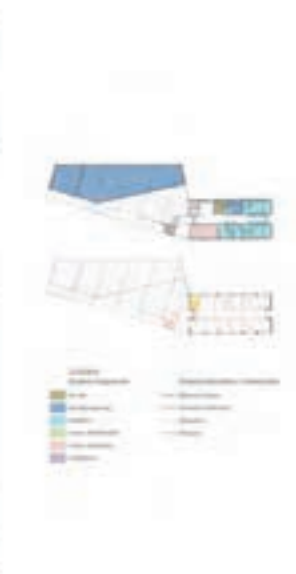
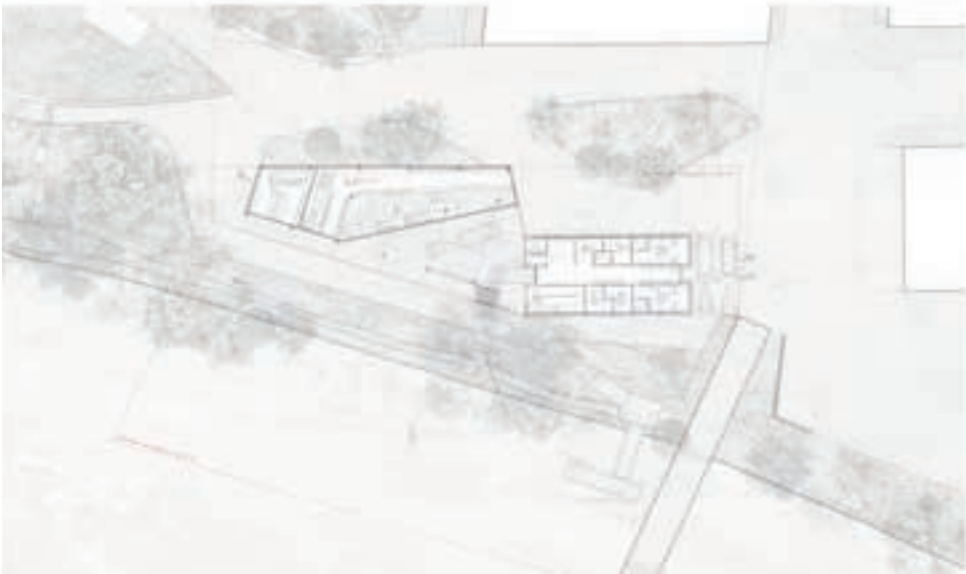
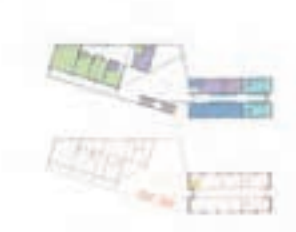
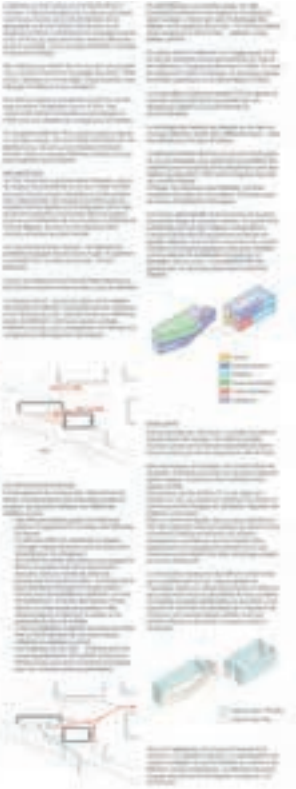
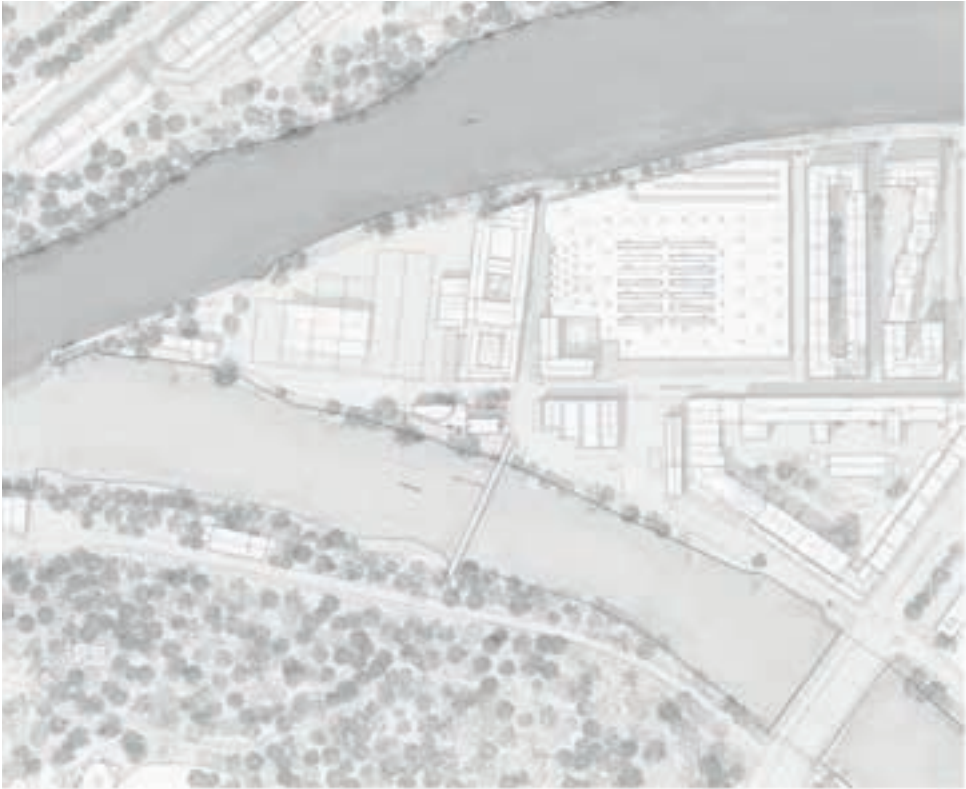


Projet n°52
Roseau
Architecte
Klip Architectes



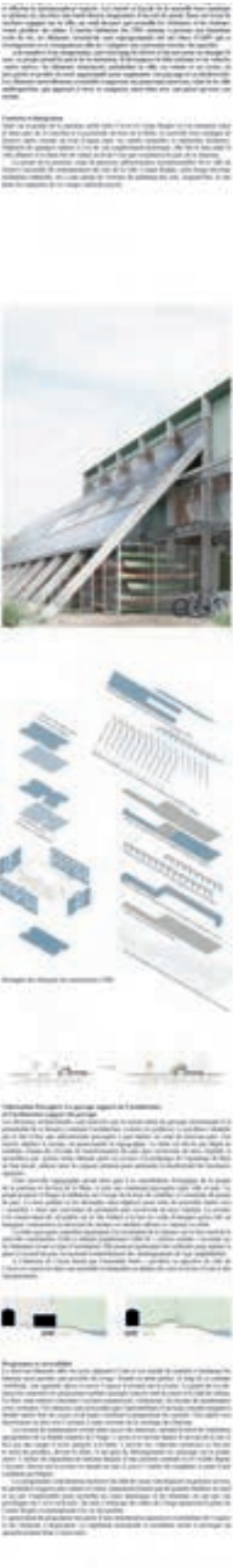
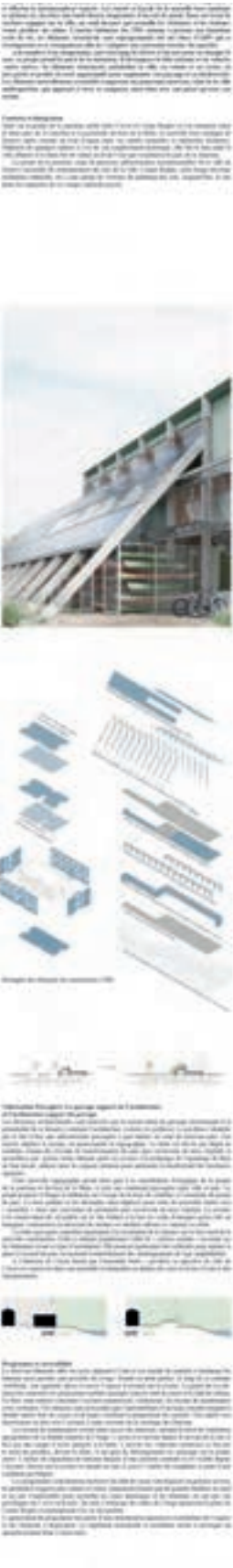


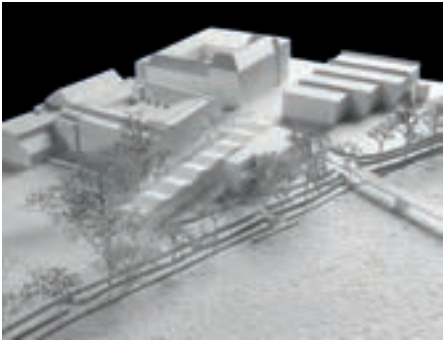
Projet n°53
Héraclite
Architecte
José Bru Giner Architecte



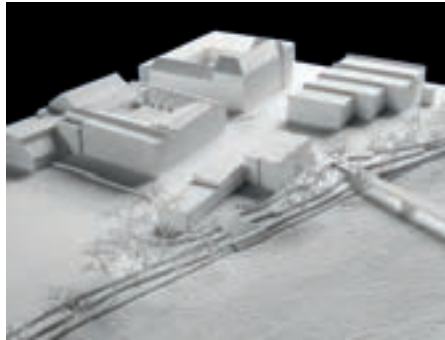
Projet n°54
-CANOPÉE-
Architecte
O.U.V.R.A.G.E.S d'Architecture SRL



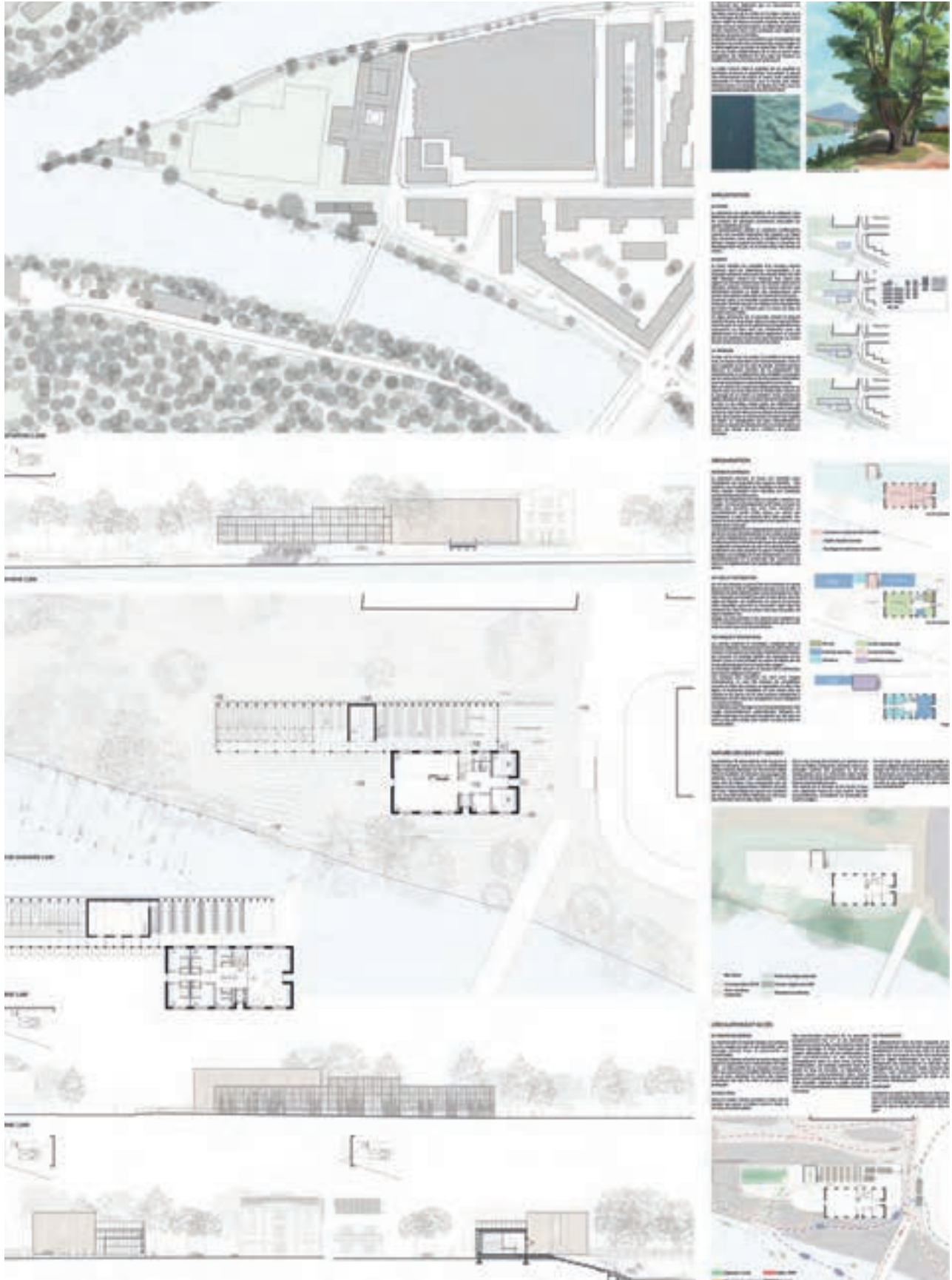


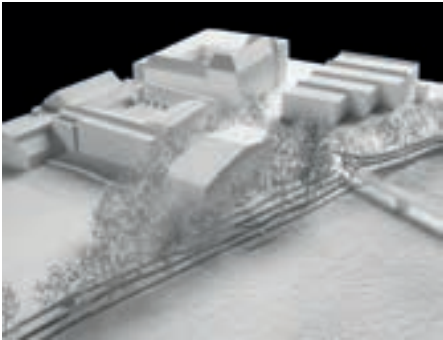


Projet n°57
AQUA BON
Architecte
CHICHE ARCHITECTES SA

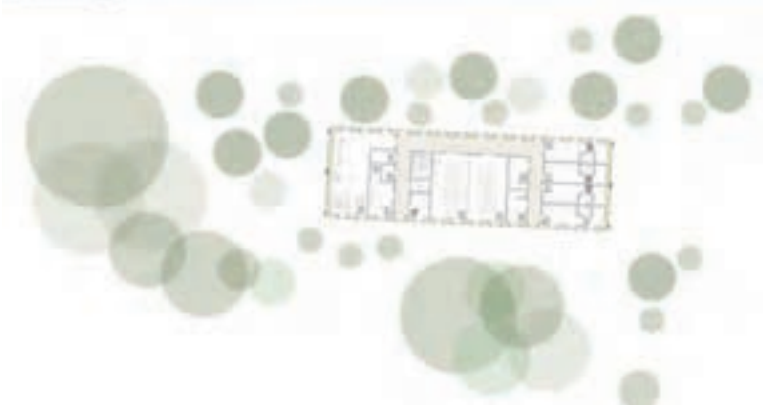


Projet n°58
RECUP'IN SITU
Architecte
ADVA SA





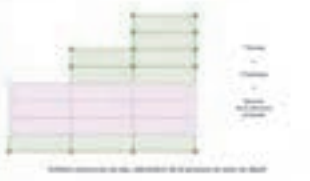
Projet n°59
COCOON
Architecte
Groupe8 sarl



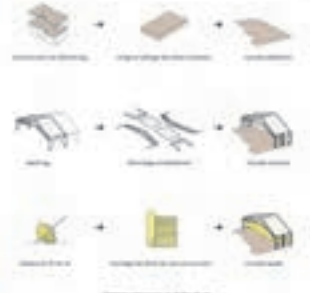
Le projet de Cocoon s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de logements sociaux à la fois attractifs et innovants. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, capable de répondre aux besoins de la population locale tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle.



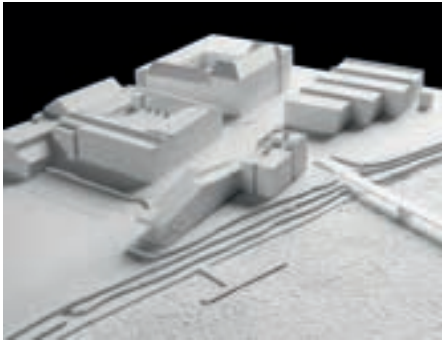
Le projet de Cocoon s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de logements sociaux à la fois attractifs et innovants. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, capable de répondre aux besoins de la population locale tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle.



Le projet de Cocoon s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de logements sociaux à la fois attractifs et innovants. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, capable de répondre aux besoins de la population locale tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle.



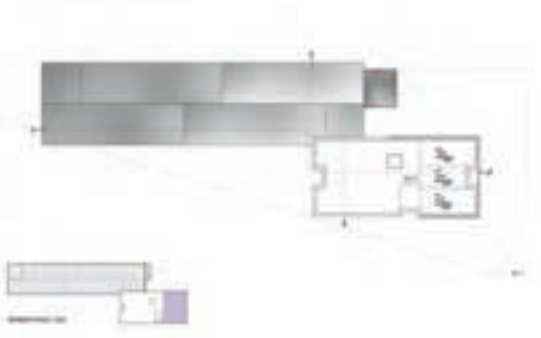
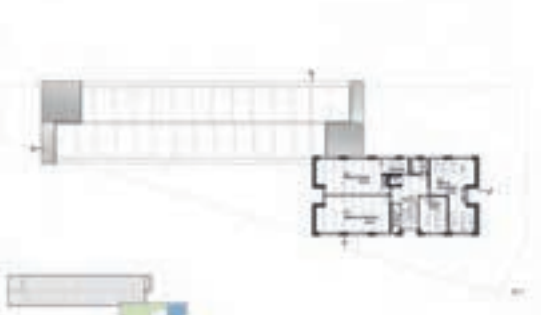
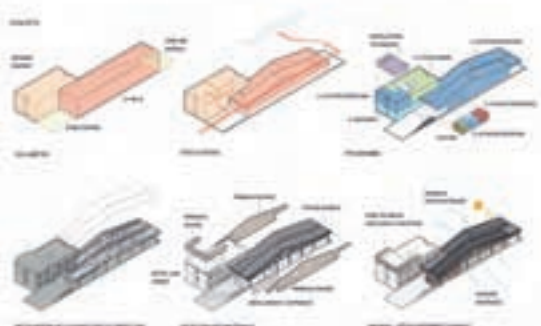
Le projet de Cocoon s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de logements sociaux à la fois attractifs et innovants. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, capable de répondre aux besoins de la population locale tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle.



Projet n°60
ENCORE LES JEUNES
Architecte
Fuchs Architekten AG ETH SIA



Le projet de Cocoon s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de logements sociaux à la fois attractifs et innovants. L'objectif est de créer un quartier vivant et durable, capable de répondre aux besoins de la population locale tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle.





Projet n°63
HÉRONNE
Architecte
CHARLY JOLLIET ARCHITECTE SARL

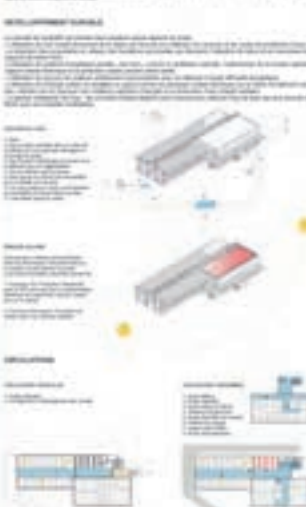
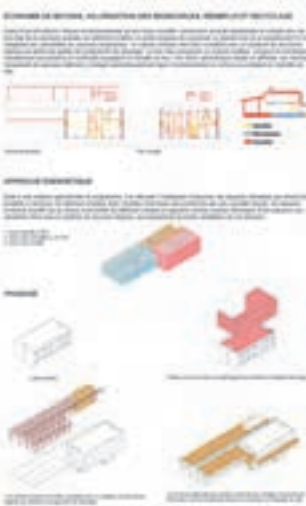
Architectural drawings for the Héronne project, including site plans, floor plans, and sections. The drawings show a cluster of rectangular buildings with flat roofs, surrounded by a central courtyard area. The site plan shows the building's location relative to the surrounding landscape and infrastructure. The floor plans show the internal layout of the buildings, including rooms and corridors. The sections show the vertical profile of the buildings and the surrounding landscape.

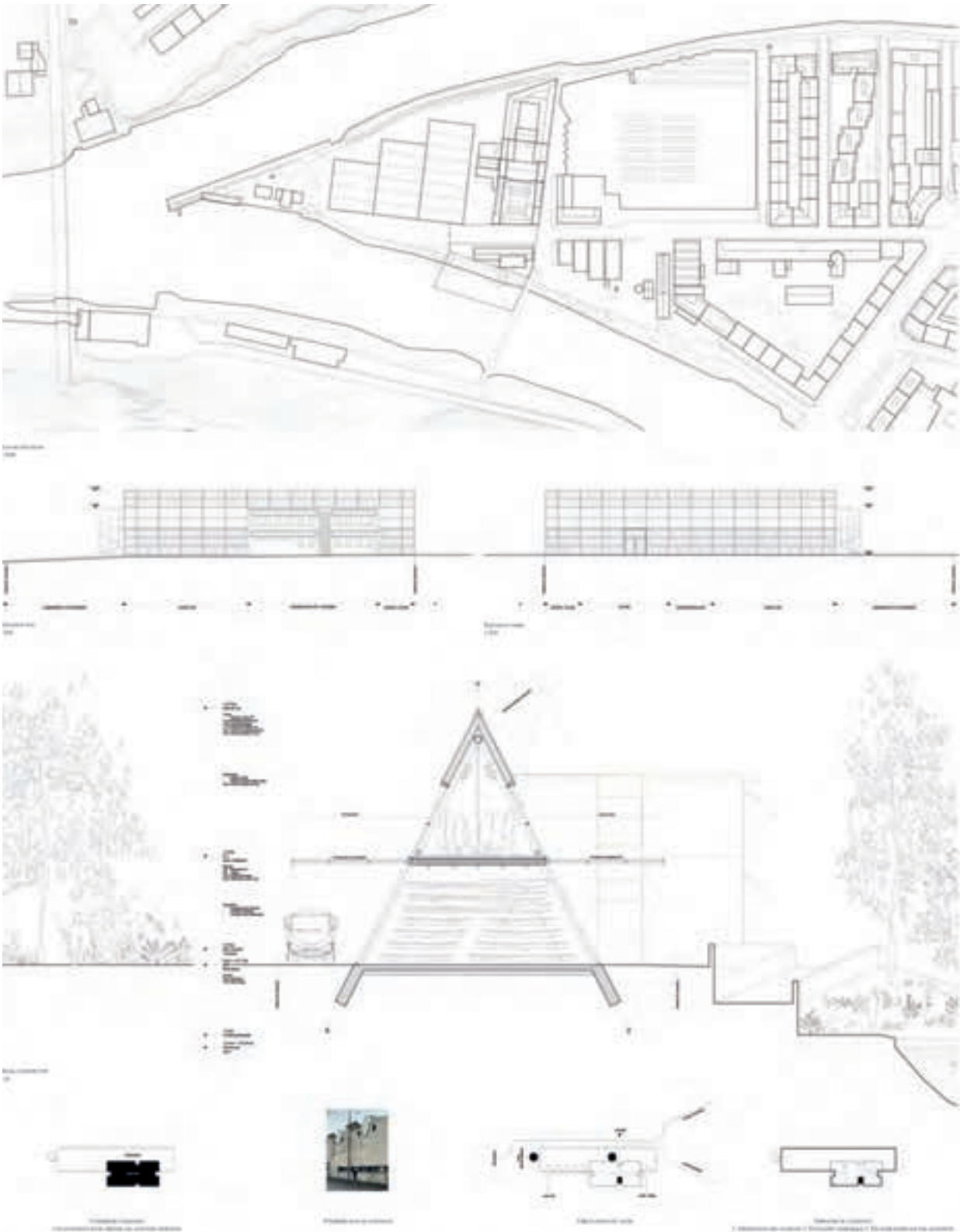


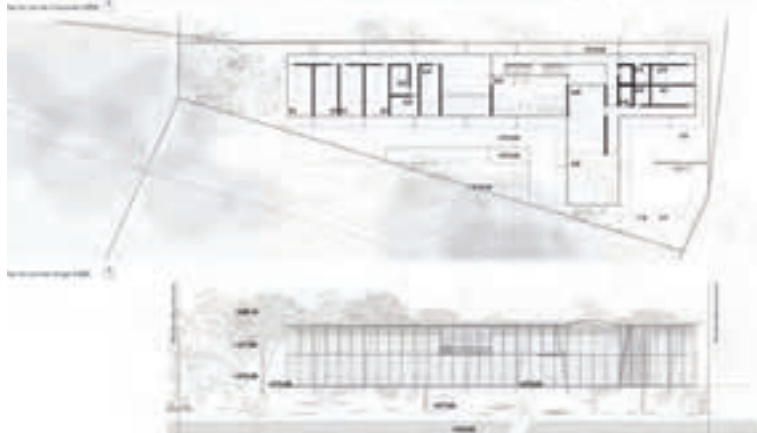
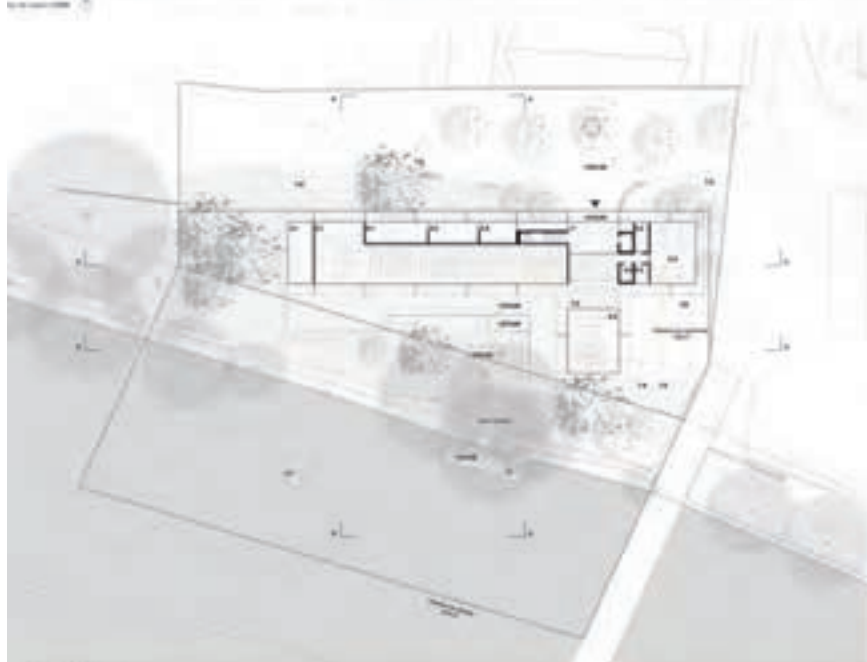
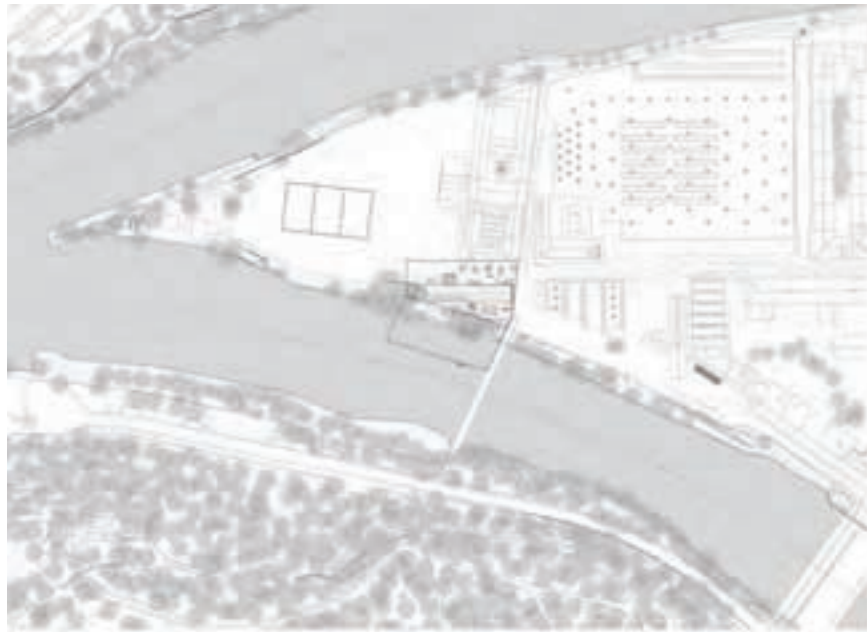
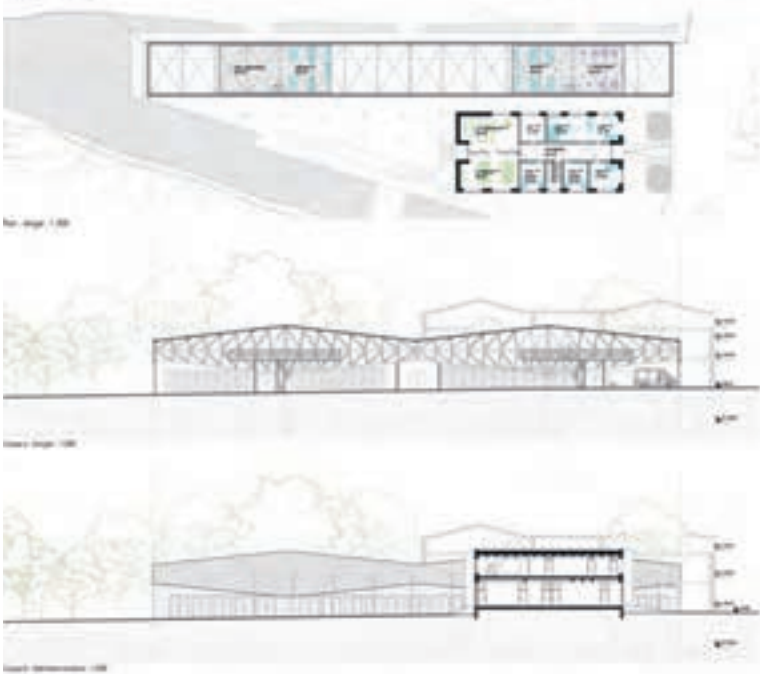
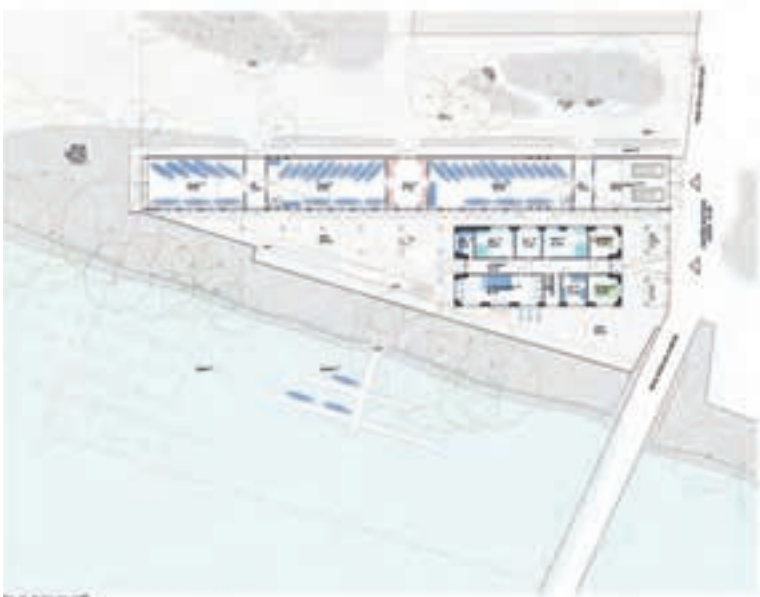
Projet n°64
LAUGIER
Architecte
**Joan Massagué Sánchez et
Fractal Architecture sarl**

Architectural drawings for the Laugier project, including site plans, floor plans, and sections. The drawings show a cluster of rectangular buildings with flat roofs, surrounded by a central courtyard area. The site plan shows the building's location relative to the surrounding landscape and infrastructure. The floor plans show the internal layout of the buildings, including rooms and corridors. The sections show the vertical profile of the buildings and the surrounding landscape.

Étage	Surface	Volume	Matériau
Rez-de-chaussée	1000 m²	1000 m³	Béton
1er étage	1000 m²	1000 m³	Béton
2nd étage	1000 m²	1000 m³	Béton
3rd étage	1000 m²	1000 m³	Béton
4th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
5th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
6th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
7th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
8th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
9th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
10th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
11th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
12th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
13th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
14th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
15th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
16th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
17th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
18th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
19th étage	1000 m²	1000 m³	Béton
20th étage	1000 m²	1000 m³	Béton

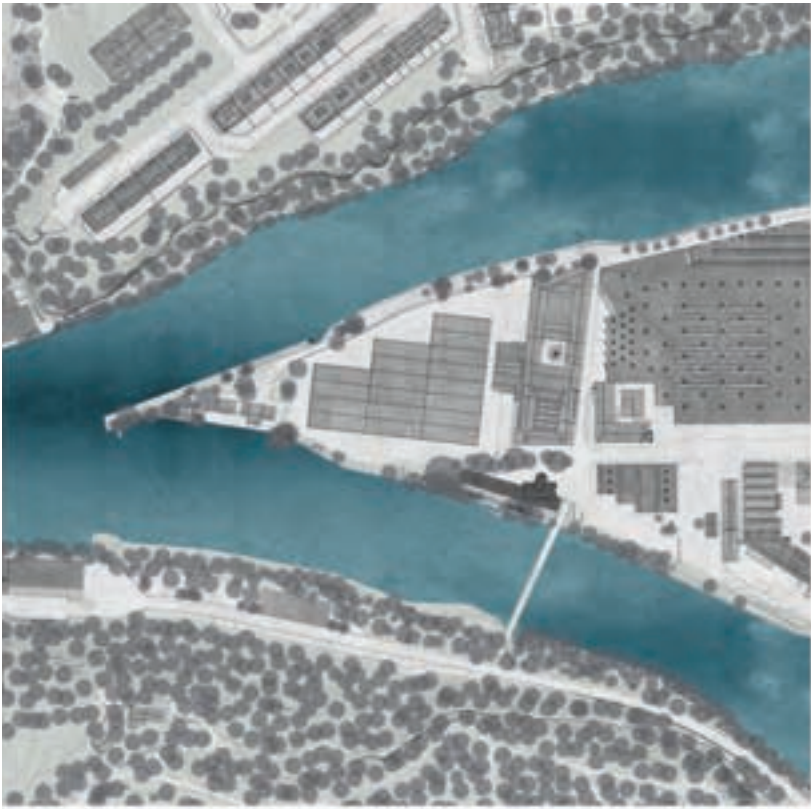


[illegible]

[illegible][illegible]



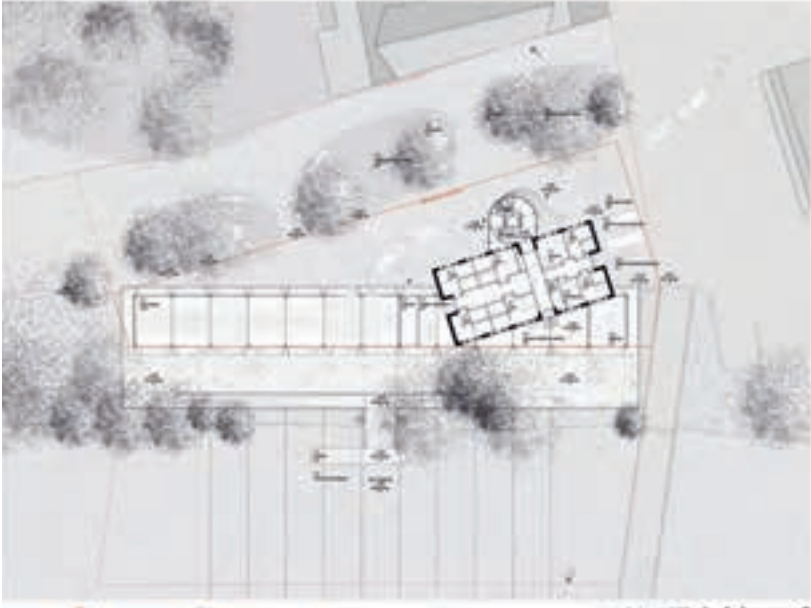
Projet n°71
ROZANOVA
Architecte
ARGE Millefeuille



Text describing the project and its context, including details about the site and the building's integration into the environment.

Section diagram showing the building's profile and its relationship to the ground and sky.

Architectural details and cross-sections illustrating the building's structure and internal spaces.



Architectural details and cross-sections illustrating the building's structure and internal spaces.



Projet n°72
AQUAPOINT
Architecte
Jonas Altorfer Architectes



Text describing the project and its context, including details about the site and the building's integration into the environment.

Text describing the project and its context, including details about the site and the building's integration into the environment.



Architectural details and cross-sections illustrating the building's structure and internal spaces.



PROJETS NON PRIMÉS

Projet n°73
boathouse!
Architecte
Architecture Land initiative





Boathouse

La boathouse au port de la Jonction

Boathouse

Un nouvel établissement pour le Club de Golf de la Jonction.

Le projet de la boathouse est un projet de construction d'un bâtiment de 1000 m² sur un terrain de 1000 m². Le bâtiment sera construit en bois et sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Les caractéristiques de la boathouse

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.





Boathouse

La boathouse au port de la Jonction

Boathouse

Un nouvel établissement pour le Club de Golf de la Jonction.

Le projet de la boathouse est un projet de construction d'un bâtiment de 1000 m² sur un terrain de 1000 m². Le bâtiment sera construit en bois et sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Les caractéristiques de la boathouse

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes

Le bâtiment sera composé de plusieurs volumes. Le projet est financé par le Club de Golf de la Jonction.